

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION**

Département des Sciences de gestion

Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en science de gestion

Option : Finance d'entreprise

Thème

Montage et étude d'un dossier d'investissement

Cas : de la BNA (Agence 587- BEJAIAI).

Réalisé par :

1- M^{elle} Mansour Chanez.

2- M^{me} Daoud Amina

Encadré par :

M^r : BAAR A/Hamid

Année Universitaire 2014/2015

Résumé

Un investissement est une dépense initiale pour acquérir des moyens de production ou de commercialisation qui généreront des profits dans les années à venir.

Avant d'accorder un crédit d'investissement au client, le banquier doit évaluer la rentabilité de projet d'investissement. Un projet est rentable lorsqu'il rapporte plus qu'il a coûté. Le calcul de la rentabilité repose donc sur plusieurs critères de choix des investissements (VAN, TIR, DRA et IP), sachant que la rentabilité de ce projet est toujours délicate car elle est basée sur des prévisions.

Pour accorder un crédit d'investissement au client nécessite une étude détaillée par la banque en prenant en compte tous les risques liés au projet.

Mots clés : crédit d'investissement, investissement, évaluation, critères de choix des investissements, rentabilité.

Abstract

An investment is initial outlay to acquire the means of production or marketing that will generate profits in the future.

Before, according an investment project, the banker must assess profitability of the project. An investment project is profitable when reporting more than it cost. The calculation of profitability is therefore based on several criteria for investment (NPV, IRR, DRA, and IP), the cost of this project is always difficult to determine because it based on forecasts.

The launch of an investment credit requires detailed study by the company considering all the risks bound to the project study.

Keywords: investment credit, investment, evaluation, several criteria for investment, Profitability.

SOMMAIRE

Introduction générale	1
Chapitre I : définitions des investissements et du crédit d'investissement	4
Introduction	4
Section 1 : généralités sur les investissements	4
Section 2 : généralité sur le crédit d'investissement	14
Conclusion	23
Chapitre II : les modes de financement et choix d'investissement	24
Introduction	24
Section 1 : les modes de financement	24
Section 2 : le choix d'investissement	34
Conclusion	46
Chapitre III : étude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement	
Introduction	47
Section 1 : étude et analyse d'un dossier de crédit d'investissement	47
Section 2 : risque et garanties de crédit d'investissement	68
Section 2 : risque et garanties de crédit d'investissement	68
Conclusion	80
Chapitre IV : étude d'un cas pratique d'un projet d'investissement au niveau de la BNA 81	
Introduction	81
Section 01 : Présentation de la BNA Agence (587)	81
Section 02 : Etude d'un projet d'investissement financé par la BNA	86
Conclusion	108
Conclusion générale	110
Bibliographie	111
Annexes	112
Liste des abréviations	I
Liste des tableaux	II
Liste des figures	III
Table des matières	VI

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
BNA	Banque National d'Algérie
BA	Banque d'Algérie
CAD	Caisse algérienne de développement
BAD	Banque algérienne de développement
BEA	Banque extérieur d'Algérie
BEF	Banque et établissement financières
DPATR	Délégation pour assurance et tous risques
BFR	Besoin de fonds de roulements
VNC	Valeur nette comptable
SIG	Soldes intermediaires de gestion
CAF	Capacité d'autofinancement
IBS	Impôt sur le bénéfice des sociétés
CA	Chiffre d'affaire
RBE	Résultat brute d'exploitation
E	Employs
R	Resources
FNT	Flux nets de trésorerie
DR	Délai de recuperation
DRA	Délai de recuperation actualize
VAN	Valeur actuelle nette
IP	Indice de profitabilité
TRI	Le taux de rentabilité interne
SR	Le seuil de rentabilité
DFT	Direction des finances de trésorerie
VI	Valeur immobilisation
R	Résultat
VR	Valeurrealizable
VE	Valeur exploitation
VD	Valeur disponible
CP	Capitau permanent
DPME	Direction petites et moyenne entreprise

LISTE DES FIGURE :

N° du figure	Titre du figure	page
01	Le cadre de l'investissement	20
02	Représentation de la comparaison entre le TRI et la VAN	52
03	Organigramme de l'agence catégorie (c) 587 de Bejaia.	96
04	Organisation du service crédit.	97

LISTE DES TABLEAUX

Titre du tableau	page
Tableau N°01 : les types d'investissements	18
Tableau N°02 : représentatif des différents schémas de financement d'un crédit à l'emploi de jeunes.	28
Tableaux N°03 : le bilan financier	70
Tableau N°04 : fiche technique du projet	101
Tableau N° 05 :détail des matières et fourniture consommées	102
Tableau N°06 : détail des charges de services	103
Tableau N°07 : détail des frais personnel.	104
Tableau N°08 :détail des impôts et taxes	104
Tableau N°09 :Détail des frais financiers	104
Tableau N°10 : Amortissements de matériel à acquérir (taux 20%).	104
Tableau N°11 : Analyse d'actif du bilan	105
Tableau N°12 : Analyse du passif	106
Tableau N°13 : calcule des soldes intermédiaires de gestion	108
Tableau N°14 : Evaluation prévisionnelle de la CAF	109
Tableau N°15 :actif des grandes masses	110
Tableau N°16 : passif des grandes masses	111
Tableau N°17 : Actif financier	111
Tableau N°18 : calcul du FR et BFR	113
Tableau N°19 : calcul de trésorerie	114
Tableau N°20 : Ratios de structure financière	115
Tableau N°21 : calcul ratio de la rentabilité	116
Tableau N° 22 : Délai de récupération	117

Introduction générale

La volonté de faire face aux réalités nationales et internationales et le souci de relancer l'économie du pays ont orienté l'Algérie vers l'économie de marché, avec comme corollaire la privatisation d'entreprises publiques et le développement du secteur privé.

Ne vivant que de sa bonne gestion, une entreprise ne peut assurer sa pérennité et sa solvabilité que du moment où elle est en permanente expansion par le biais du réinvestissement de ses richesses accumulées durant la période de son exploitation.

Cela dit ; l'investissement n'est pas ce qu'il y a de plus facile, car la décision d'investir est sans doute la chose la plus importante et la plus complexe, qu'un agent économique peut entreprendre du fait qu'elle engage au moment présent l'avenir de toute l'entreprise par son caractère d'irréversibilité.

Par ailleurs, la décision d'investissement paraît comme l'aboutissement de toute une série d'études et d'analyse effectuées avec la plus grande vigilance par les initiateurs du projet qui se base sur une simulation de rentabilité, par une projection sur le long terme de l'investissement qui lui même suppose être adéquat à la situation financière et aux besoins de l'entreprise.

Etant soumise au régime du marché, la relation banque-client était le premier élément à revoir et à étudier. En effet, la clientèle constitue, désormais le centre de préoccupation de chaque banque. Il est, donc, opportun pour le banquier de faire preuve de professionnalisme, d'ouverture d'esprit et de créativité afin de servir au mieux les intérêts de sa clientèle et de l'accompagner dans ses projets et perspectives en lui fournissant la meilleure qualité de service et en mettant à sa disposition les financements adéquats, remplissant, ainsi sa fonction d'établissement de crédit.

L'économie moderne est marquée par l'intervention d'agents économiques non financiers qui d'une part, sont à l'origine des ressources de la banque et d'autre part expriment le besoin d'accéder à ces ressources. Avant de se plier à la requête d'un client, le banquier doit évaluer le risque qu'il encourt.

En matière de financement, le banquier doit être extrêmement prudent avant l'octroi d'un concours bancaire. Cette prudence est marquée par la qualité du travail qu'il accomplit lors de l'étude d'une demande de crédit en analysant tous les aspects et paramètres auxquels il est lié. Ainsi la banque se voit obligée de mettre en place certaines conditions pour l'octroi du crédit aux entreprises et d'être prudente dans la sélection de ses débiteurs pour assurer la finalité de ses opérations de crédit. Ces démarches ont pour objectif de permettre au banquier d'évaluer de manière approximative le risque qu'il encourt, et mettre certaine garantie s'avèrent donc nécessaires en matière de solvabilité du client et de rentabilité du projet à financer, pour permettre à la banque de s'assurer du bon déroulement du financement et de son remboursement.

Dans ce contexte, le but de notre étude consiste à répondre à la question principale suivante :

Comment se déroule le processus de financement d'un investissement au sein d'une banque publique ?

A cet effet, nous tenterons d'apporter des éléments de réponses à un certain nombre de questions secondaires qui peuvent se résumer de la manière suivante :

- quelle est la gamme de produits offerts par la banque à sa clientèle en matière de crédit ?
- Comment s'effectue le montage d'un dossier de crédit ?
- Quelles sont les techniques utilisées par la banque pour analyser un dossier de crédit d'investissement ?
- Quels sont les risques découlant de l'octroi de crédits et quels sont les moyens de s'en prémunir ?

Ce sont les questions qui vont guider notre problématique et nous permettre de clarifier les conditions d'octroi des crédits par les banques. Pour tenter des réponses, notre recherche s'est principalement axée sur la consultation d'ouvrages divers, mais également par l'accomplissement d'un stage d'une durée d'un(01) mois à la BNA, agence 587IHADDADEN, Bejaïa. Pour cela, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- ✓ La banque, pour avoir accorder un crédit à un client, elle doit tout d'abord élaborer une étude d'un dossier (étude économique de marché, administrative, juridique, et financière) ; disposer des moyens de préventions et exiger des garanties.
- ✓ La banque est confrontée à une variété de crédit (risque de non remboursement, d'illiquidité, de taux de change, taux d'intérêt...etc.). Pour se prémunir, la banque possède les règles de bonne gestion, c'est-à-dire la banque lorsqu'elle prête, doit veiller à ce que les crédits soient remboursables et octroyés dans des conditions non risquées.

Notre travail sera, ainsi, scindé en quatre chapitres :

Le premier chapitre exposera la définition des investissements, crédit d'investissement ; et les différents produits proposés par la banque en matière de crédit .

Le second chapitre reprend les différents modes de financements et le choix d'investissement.

Introduction générale

Dans le troisième chapitre, nous allons traiter du montage et de l'étude d'un dossier de crédit. Nous évoquerons, notamment, les documents nécessaires à la constitution d'un dossier de crédit d'investissement, les différentes techniques d'analyse financière et d'évaluation de projets, qui permettront de prendre la décision d'octroi ou de refus de crédit, et enfin, les risques qu'encourt le banquier dans une opération d'octroi de crédit ainsi que les moyens de prévention.

Et enfin, le dernier chapitre sera consacré à l'étude d'un cas pratique sur un dossier d'investissement, après avoir présenté d'une manière succincte l'organisme d'accueil (la Banque Nationale d'Algérie) et le service crédit au sein de l'agence BNA 587. Nous aborderons également l'organisation, les fonctions et rôles de ce service. Le cas pratique permet de mettre en exergue les différents éléments que tout banquier doit être en mesure de comprendre et d'appliquer dans la réalisation de son étude de crédit.

Introduction

L'investissement est considéré comme le moteur de la croissance, car il rend plus efficace le travail humain. Mais il ne suffit pas d'investir plus, car à compter d'un certain niveau, l'efficacité de l'investissement se heurte à la loi des rendements décroissants: sans progrès technique, l'accumulation d'équipements ou de bâtiments ne mène pas très loin. Ce progrès dépend d'investissements spécifiques dans la recherche ou la formation.

L'investissement constitue un acte fondamental pour l'entreprise, qui combine les facteurs travail et capital dans le but de produire les biens et/ou services pour le marché ; l'investissement conditionne son développement futur et mobilise de nombreuses énergies en terme de temps, de compétences et de ressources (humaines et financières). Dans ce chapitre, nous allons nous focaliser sur la notion de l'investissement tout en s'appuyant sur la notion du crédit.

Section 1: Généralités sur les investissements

I- Notion de l'investissement

Selon l'auteur FRANCK BANCEL, il existe plusieurs définitions pour les investissements sur les investissements en proposant une définition économique, comptable, de gestion et stratégique.

Pour les économistes, *« l'investissement est essentiellement un flux de capital destiné à modifier le stock existant qui constitue, avec le facteur travail notamment, l'un des facteurs principaux de la fonction de production, l'investissement désigne aussi bien les dépenses de renouvellement du capital que celles qui accroissent les capacités de production »*¹.

Pour les comptables, *« la notion d'investissement est appréhendée à travers le double critère de la consommation immédiate et de la propriété juridique. Si un bien ou un service est consommé sur plusieurs exercices et si l'entreprise en est propriétaire, il s'agit alors d'un investissement »*².

¹ FRANCK BANCEL , ALBAN RICHARD : « les choix d'investissement », Edition ECONOMICA 1995 P 21.

² Opct.

Pour les gestionnaires, « l'investissement (cout pour l'entreprise) génère de nouveaux cash-flow (avantages) et il est nécessaire de hiérarchiser les divers projets possibles à partir d'un bilan global (coûts avantages), définissant la rentabilité de chaque projet»³.

Pour les stratèges (analyse stratégique), « l'investissement doit améliorer la position concurrentielle de l'entreprise de manière à accroître durablement la valeur de la firme. Les investissements, à la base de la mobilité stratégique, indispensable à l'adaptation de l'entreprise à son environnement, s'inscrivent donc dans le cadre de la stratégie retenue »⁴.

II-Typologie des investissements

Les investissements peuvent être classés suivant plusieurs critères, nous allons nous limiter dans ce qui suit à l'illustration de trois types de classification : celle qui fait appel à la nature de l'investissement, à la finalité industrielle et commerciale et enfin la classification selon la vision financière.

II-1 Classifications comptables :

Basées sur le critère de la nature de l'investissement, on distingue :

- Les investissements corporels : sont tous les biens et les actifs physiques qui mènent à l'augmentation du patrimoine de l'entreprise.
- Les investissements incorporels : ils présentent tous les actifs qu'on ne peut pas touché tels que les brevets, les licences, les fonds de commerce et les dépenses pour les études ou la recherche et l'innovation.
- Les investissements financiers : généralement, ils prennent la forme des prêts et de crédit à long terme, ou encore l'achat de titre de participation.

II-2 Classifications selon la finalité industrielle et commerciale.

De ce point de vue on distingue généralement :

- **les investissements de renouvellements** : ayant pour objet le maintien potentiel de production et distribution qui contribuent à la continuité de l'entreprise.

³ IDEM

⁴ IDEM

- **les investissements de modernisation** : qui correspondent à des investissements qui ont pour objectif la réduction des coûts d'exploitation de l'entreprise ils se traduisent généralement par l'utilisation de nouveaux procédés de production, l'acquisition de nouveaux procédés de production, l'acquisition de nouveaux équipements plus perfectionnés afin d'améliorer la productivité.
- **les investissements de croissance** : il s'agit de tous les investissements contribuant au développement de l'activité de l'entreprise.

L'accroissement direct de la production est l'un des objectifs principaux de l'entreprise, ainsi que le lancement de nouveaux produits et la diversification vers de nouveaux secteurs. L'entreprise peut réaliser ces projets par croissance interne ou externe ;

- **Croissance interne** : L'entreprise met en œuvre sa croissance interne à partir des structures existantes des projets retenus.
- **Croissance externe** : L'investissement nécessite le rachat d'une société extérieure à l'entreprise.

Les investissements de croissances n'excluent pas le désinvestissement, notamment en cas de refonte vers d'autres activités jugées plus profitables. La prévision des cash-flows d'un investissement de croissance dépend surtout de la situation économique et concurrentielle, outre la durée de vie du projet influencée par l'analyse de l'environnement de la firme.⁵

- **les investissements de rationalisation** :

ils sont conçus essentiellement pour deux objectifs, la réduction des coûts et la réduction des risques ;

- La réduction des coûts** : consiste essentiellement en la modernisation des outils de production dont l'objectif est d'améliorer la productivité du capital et du travail.
- La réduction des risques** : obtenue en diversifiant les sources d'approvisionnements ou en fiabilisant un fournisseur. La conséquence est alors une réduction des coûts, soit des cash-flows différentiels positifs par rapport à la situation de statu quo, avec une certaine probabilité.

⁵ Franck- BANCEL-ALBANRICHARD « choix des investissements ».éd ECONOMICA ,, paris 1995,p43.

- **Les investissements matériels et immatériels**

Si la notion d'investissement immatériel n'a guère plus d'une décennie, sa part dans l'investissement total est en forte croissance. Il recouvre toutes les dépenses de long terme, autre que l'achat d'actifs fixes, que l'entreprise consent dans l'objectif d'améliorer ses résultats. Ces investissements recouvrent; les investissements de technologie, les investissements dans la formation et dans la relation de travail, dans les structures de gestion, dans l'organisation de production. Cette définition recouvre les quatre grandes catégories d'investissements immatériels de Marion (1988).

- **la recherche et le développement (R&D) :**

La R&D est l'un des éléments essentiels sur lequel repose la compétitive de l'entreprise et qui lui assure une compétence technologique durable et continue. Les dépenses de la R&D peuvent être comptabilisées comme des charges, si non immobilisées et amorties dans délai maximal 5 ans.

- **la formation du personnel :**

Dans certains pays elle est considérée comme option obligatoire, ou imposant aux entreprises d'affecter à la formation un pourcentage du total de la masse salariale.

- **le marketing :**

La dépense dans cette option regroupe l'ensemble des frais engagés pour la commercialisation d'un produit, à savoir les dépenses publicitaires, les frais de promotion, ... etc.

- **l'amélioration du processus de production :**

Ces investissements constituent une complémentarité aux investissements physiques assurant à l'entreprise une productivité aggravée du capital et du travail, englobant les développements de logiciels informatiques, de contrôle de la qualité.

La complémentarité entre investissements immatériels et matériels est générale, au point qu'il n'est guère possible d'appréhender un projet d'investissement, sans intégrer une dimension immatériel.

II-3-Classification selon la vision financière :

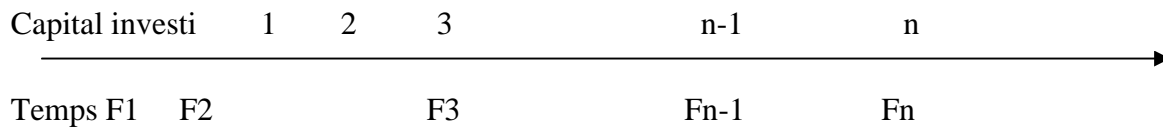
Selon cette vision un investissement est comme une suite de flux de liquidité ou flux de trésorerie, échelonnés dans le temps. Ces flux représentent soit un décaissement soit un encaissement.

D'une façon générale on distingue quatre types d'investissements par configuration et par leur échéancier, c'est-à-dire selon la façon dont ils repartissent dans un axe de temps (sortie et rentrée des fonds).

- **la mise de fonds ponctuels et revenus continus :**

Une immobilisation de capital à un moment donné en ($t = 0$) correspond à un ensemble des revenus échelonnés sur plusieurs périodes en ($t = 1, 2, 3, \dots$). Le graphe numéro 1 retrace ce premier type d'échéancier d'un investissement avec mise de fonds ponctuels et revenus en contenue.

Graphe n°01 : un investissement avec mise de fonds ponctuels et revenus en contenue



$F_1, F_2, \dots, F_{n-1}, F_n$ = flux monétaire attendus.

- **mise de fonds ponctuels et revenus ponctuels :**

Le projet suppose l'immobilisation d'un capital période ($t = 0$) en échange d'un revenu ponctuellement à la date de vente de produit.

- **mise de fonds en continu et revenu ponctuels :**

Dans ce cas l'entreprise engage des fonds aux cours de plusieurs périodes et elle récupère un flux ponctuellement à la date de produit crée par exemple.

- **mise de fonds en continu et revenu en continu :**

Les flux financiers, sortants et entrants s'échelonnent sur plusieurs périodes. De plus ces flux sortants et entrants peuvent alterner ou être simultanés.

III- le rôle des investissements

Le rôle de l'investissement dans la croissance économique est généralement tenu pour acquis. Ainsi, l'économiste Walt Rostow affirmait, en 1960, que la phase de décollage économique se caractérise par le passage du taux d'investissement de 5% à 10%. Cet ordre de grandeur, tiré de l'expérience des pays occidentaux lors de la première révolution industrielle, doit d'ailleurs être augmenté, car les techniques employées sont aujourd'hui beaucoup plus gourmandes en capital qu'au XIX^e siècle⁶.

L'investissement est un élément nécessaire pour le développement de l'économie en raison de son impact sur celle-ci. Il contribue à accroître la compétitivité, la croissance économique, augmenter les ressources de revenu et l'absorption de chômage.

- **L'investissement et la croissance économique**

Il existe une forte corrélation entre la croissance économique et les investissements. Les pays qui investissent le plus souvent sont les plus dynamiques en termes de croissance et d'emploi.

La croissance économique est la cadence à laquelle le produit intérieur brut augmente, l'investissement a un double effet sur l'activité économique. D'une part, il s'agit de la demande, et à ce titre stimule l'activité économique dans la mesure où l'appareil productif pour répondre à cette demande, d'une autre part, il modifie les conditions de l'offre et de ce point de vue, l'investissement exerce généralement une influence favorable à long terme.

- **L'investissement-revenu**

L'investissement est une source de revenus pour l'Etat à travers la collecte des impôts et taxes.

- **L'investissement-chômage**

La recherche des gains de productivité conduit souvent l'entreprise à investir ou à faire une extension, ce qui nécessite la création de nouveaux emplois. En investissant, l'entreprise

⁶ Franck- BANCEL-ALBANRICHARD « choix des investissements ».éd ECONOMICA ,, paris1995 p130.

Chapitre I : Définitions des investissements et du crédit d'investissement

réalise des profits qui peuvent être traduits par de nouveaux investissements pour satisfaire de nouveaux besoins (biens et service). Pour cela, les entreprises sont alors conduites à développer l'emploi et à réduire la proportion du chômage.

Source : FRANCK-BANCEL-ALBANRICHARD. « Choix des investissements » éd ECONOMICA, paris 1995, p47.

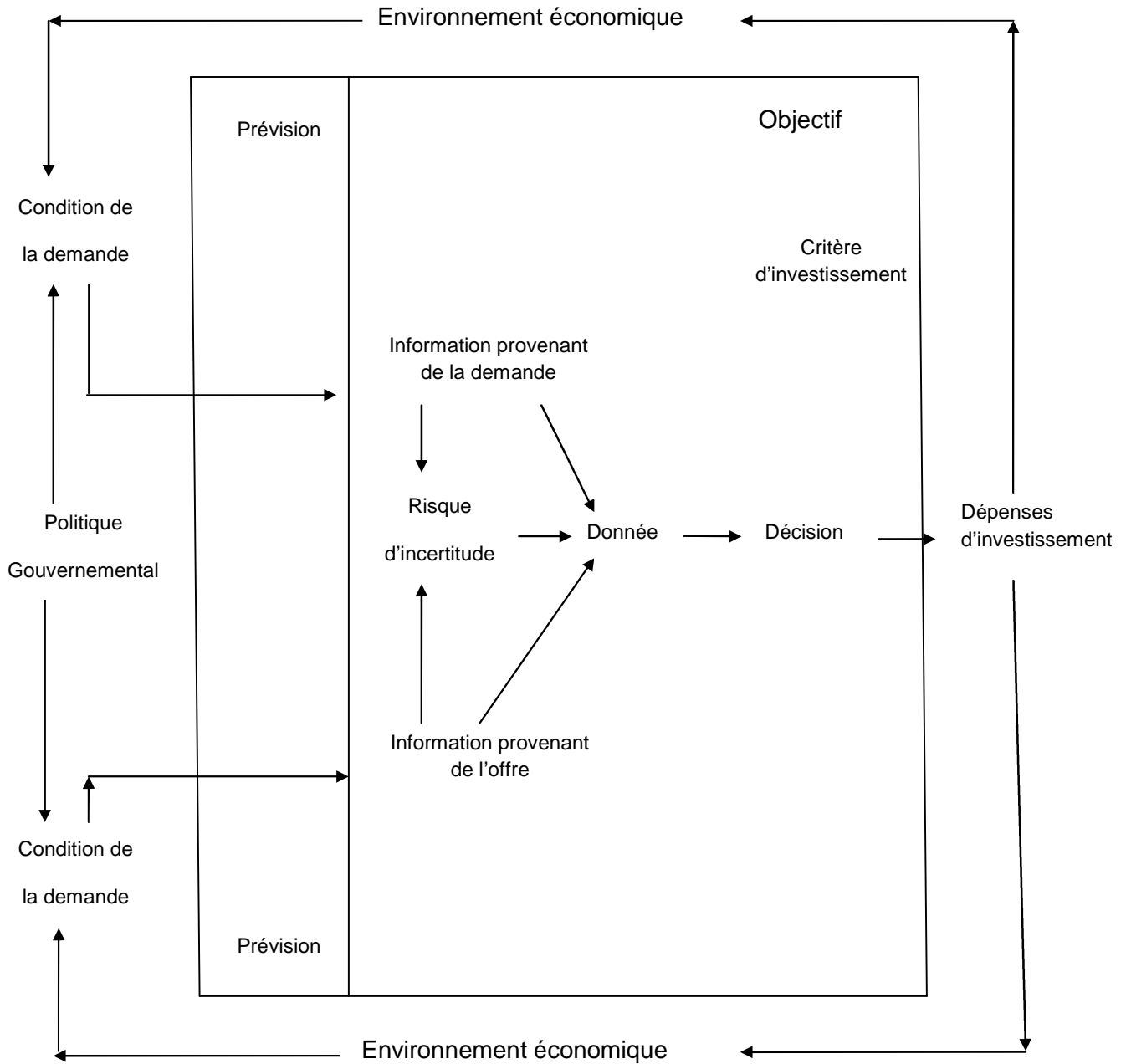
Tableau n° 1 : la comparaison entre l'investissement de croissance et de rationalisation

Nature	Objectifs	Moyens mise en œuvre	Types d'investissement
Investissement de croissance	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les capacités de production • Développer de nouveaux produits • Se diversifier vers d'autres secteurs d'activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Investir en capacité de production • Lancement d'une nouvelle gamme de produits (innovation de produit, etc.) • Désinvestissement et réinvestissement dans un autre secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Physiques (bâtiments, stock, etc.) • Immatériels (marques, brevets, publicité, etc.) • Financiers (titres de participation)
Investissement de rationalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des coûts : Augmenter la productivité du travail Augmenter la productivité du capital Réduire les coûts de fonctionnement • Réduction des risques fiabilité d'un fournisseur Diversification des sources d'approvisionnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Substitution capital/travail • Remplacement des anciens équipements • Modernisation du matériel (innovation de procédés, etc.) • Flexibilité de la production 	<ul style="list-style-type: none"> • Physiques (bâtiments, machines, stocks, etc.) • Immatériels (logiciels spécifiques, etc.)

IV-les facteurs influents l'investissement . :

La décision d'investir est altérée par un ensemble de facteurs internes et externes à l'entreprise (voir figure n° 1).

Figure n° 1 : le cadre de l'investissement



Source : Xavier Richet ; économie de l'entreprise, page 123.

IV-1-l'environnement économique

L'entreprise évolue dans un environnement, qui est défini par les choix des politiques économiques à savoir les niveaux de l'offre et de la demande globale, le taux d'intérêt, la politique budgétaire, la politique monétaire ... etc. Ainsi, une politique déflationniste immaculée par la hausse des taux d'intérêts et une stagnation de la demande ne stimule pas la décision d'investir; par contre, une croissance soutenue et une politique de crédit favorable ainsi que des clairvoyances d'accroissement de la demande incitent à l'investissement⁷.

IV-2-l'évaluation de l'offre et la demande :

a) L'évaluation de la demande :

Une forte augmentation de la demande peut emmener un investissement de capacités, alors qu'une faible érection entrainera au mieux, un investissement de remplacement.

b) L'évaluation de l'offre :

Une entreprise qui ne jumelle pas son appareil productif à la concurrence se verra prendre ses parts du marché dans ce cas l'investissement peut jouer un rôle stratégique, car il permet à l'entreprise de conserver son rang commercial.

IV-3-les capacités de financement de l'investissement :

Pour financer ses projets ; l'entreprise peut faire appel à différentes sources de financement. De façon générale ; on distingue trois formes de financement : fonds propres ; quasi- fonds propres et emprunt.

Dans le premier cas, l'entreprise finance son investissement par les liquidités dégagées par son activité. Dans le second cas, l'entreprise contracte des crédits si elle est solvable et si l'emprunt ne menace pas son indépendance financière sans quoi elle risque de tomber sous le contrôle de ses créanciers.

IV-4- la possibilité de prévoir

L'entreprise qui dispose d'information et qui suit l'évolution de ses marchés peut limiter les risques et mesurant de l'offre et de la demande, la stratégie des concurrents et

⁷XAVIER RICHEL, « économie de l'entreprise », ECONOMICA, 1992, p125

l'apparition des produits de substitution ainsi qu'anticiper les facteurs de production. Ces prévisions permettront à l'entreprise de réduire sensiblement son risque global et lui confère ainsi un mécanisme d'aide à la décision d'investir dans une totale sécurité.

Section 2 : généralités sur le crédit d'investissement

Pour investir, les entreprises font souvent appel à la banque pour leur accorder des crédits d'investissement. Ce sont des prêts à long et moyen terme destinés généralement au financement de projets neufs, d'extension, de renouvellement d'équipements, de modernisation ou de valorisation d'un potentiel de production existant.

I-Définition du crédit d'investissement :

*« Les crédits d'investissement peuvent être définis selon la nature des biens financés, ce sont des crédits qui financent la partie haute du bilan et qui se remboursent sur les bénéfices générés par les éléments qu'ils ont servis à financer ».*⁸

II- les caractéristiques d'un crédit d'investissement

Il existe quatre caractéristiques d'un crédit d'investissement :

II-1-la confiance : C'est la base de toute opération d'octroi de crédit, la confiance que le prêteur doit avoir dans la solvabilité et l'honnêteté de l'emprunteur parce qu'il lui donne l'assurance qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une appréciation des besoins.

II-2-la durée : la durée d'un crédit d'investissement varie selon l'objectif visé. Nous pouvons distinguer :

- Un crédit d'une durée comprise entre 2à7 ans, qui est un crédit à moyen terme.
- Un crédit d'une durée supérieur à 7 ans, que l'on appelle un crédit à long terme.

II-3-le risque : la confiance n'a de sens que dans une situation de risque potentiel. Les risques sont divers ; risque d'immobilisation des fonds avancés, le risque d'insolvabilité et le risque du débiteur.

II-4 l'absence de spéculation : le crédit exclu normalement de la spéculation. Le créancier doit uniquement percevoir une rémunération correspondant au loyer de l'argent avancé.

⁸ Institut de la formation bancaire, support de cours, diplôme supérieures de banque 2ème année « Analyse financière de l'entreprise », 2012-2013, p12 .

III-les différents types de crédit d'investissement

On distingue les directs direct , crédits – bail ou leasing, crédits spécifiques.

III-1- les crédits direct :

Ces crédits sont des concours directs, c'est-à-dire utilisables par le débit d'un compte. Leur durée de remboursement est, au minimum, de deux (02) ans. Ils peuvent être accordés à long terme ou à moyen terme.

III-1-1-Les crédits à moyen terme (CMT)

Ces crédits sont destinés à financer les investissements légers tels que les machines, les équipements, l'outillage et les installations légères et d'une façon plus générale la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise. La durée de ce crédit varie entre deux (02) et sept (07) ans, avec un éventuel différé⁹ de paiement allant de six (06) mois à deux (02) ans. La durée du financement d'un CMT ne doit en aucune manière être plus longue que la durée d'amortissement du bien financé.

Ce type de crédit permet, en fait, de financer non seulement le matériel et l'outillage mais aussi certaines constructions de faible coût dont ont besoin les sociétés industrielles. Avant l'octroi d'un CMT, Le banquier doit s'assurer que l'entreprise croit solidement en son projet en assumant sa part de risque et de financement .Par conséquent et en aucun cas, un CMT ne doit couvrir les **100%** de l'investissement. De plus, certains banquiers insistent sur des parts d'autofinancement dépassant les **50%** du coût global du projet. En se basant sur la possibilité de refinancement, les crédits à moyen terme peuvent être scindés en trois (04) parties :

- Les crédits à moyen terme réescomptable ;
- Les crédits à moyen terme mobilisables ou finançables ;
- Les crédits à moyen terme non mobilisables.

⁹ Différé : période durant laquelle le remboursement ne porte que les intérêts, sans le principal.

— Les crédits à moyen terme réescomptable :

Selon l'article 71 de la Loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit : « *La Banque Centrale peut réescompter aux banques et établissements financiers pour des périodes de six (6) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation de crédits à moyen terme...* ».

Pour pouvoir accéder au réescompte, la banque doit matérialiser ses concours par des effets de commerce, qui doivent répondre à certaines conditions fixées par voie réglementaire, notamment par l'article susmentionné. Le bénéficiaire du crédit signe des effets de commerce en faveur du banquier, la Banque d'Algérie (BA) exige que ces effets comportent en plus de la signature du client, deux signatures de personnes physiques ou morales solvables, l'une peut être remplacée par la garantie de l'Etat. C'est la forme de crédit la plus usitée au sein des banques algériennes, car elle leur permet de reconstituer la trésorerie décaissée à l'occasion de la réalisation du crédit.

— Les crédits à moyen terme mobilisables :

Pour ce type de crédits, le banquier doit recourir à un refinancement autre que la Banque d'Algérie (BA), il cherchera ainsi à mobiliser le CMT sur le marché financier. Pour avoir accès à cette mobilisation, l'obtention d'un accord préalable de la part de l'organisme mobilisateur est généralement nécessaire.

— Les crédits à moyen terme non mobilisables :

Les CMT qui ne remplissent pas les conditions établies par le conseil, ne peuvent faire l'objet de réescompte auprès de la BA. Donc, dans cette forme de crédit, les fonds employés seront uniquement assurés par la trésorerie de la banque, ce qui va engendrer des frais financiers (intérêts débiteurs) plus importants que pour un CMT réescomptable.

III-1-2- Les crédits à long terme (CLT) :

Les crédits à long terme sont destinés à financer des immobilisations lourdes telles que les bâtiments, usines et matériels lourds. Ce sont des concours d'une durée allant de sept (07) ans à vingt 20 ans, avec une période de différé de deux (02) ans à cinq (05) ans.

Etant donné que les banques ne disposent, en général, que des ressources à court terme, l'octroi des crédits à long terme à partir de ces ressources peut mettre en péril leur équilibre financier. C'est pourquoi les banques se montrent réticentes à l'égard de ces crédits ?.

Généralement, ce type de crédit est distribué par des institutions spécialisées. En Algérie, ce modèle de financement est pratiqué par la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (la C.N.E.P / banque) et la Banque Algérienne de Développement (la B.A.D). La première spécialisée dans le drainage de l'épargne publique et la seconde disposant de ressources à long terme (emprunts obligataires).

III-2-Le crédit-bail ou Leasing :

III-2-1-Définition du crédit-bail :

Afin de mieux appréhender la notion de crédit-bail nous avons retenu la définition suivante : « *Sous l'angle économique, le crédit-bail est une opération financière qui permet à une entreprise d'améliorer sa productivité par l'acquisition de nouveaux moyens de production (biens d'équipement, matériel-outillage, fonds de commerce, immeuble...), sans épuiser sa trésorerie ni accroître son degré d'endettement* »¹⁰.

De cette définition on retient que par une opération de crédit-bail une banque ou un établissement financier spécialisé achète un bien meuble ou immeuble et le loue à un crédit-preneur qui aura la possibilité de racheter le bien à un terme fixé par le contrat pour une valeur résiduelle très faible.

Le crédit- bail peut aussi être défini comme étant : « *...une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin du contrat* »¹¹.

En d'autres termes, le crédit-bail (leasing) est une technique de financement par laquelle une banque ou une société financière (crédit bailleur) acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise (locataire ou crédit preneur) avec la possibilité pour

¹⁰D'HOIR-LAUPRETRE C : « droit du crédit », édition ellipses, paris, 2000, p80.

¹¹ LUC BERNET- ROLLANDE :« principe des techniques bancaires »,20^{ème} édition, paris, 1989, p90.

celle-ci de racheter le bien en fin de contrat pour sa valeur résiduelle. L'entreprise peut aussi restituer le bien ou renouveler le contrat sous de nouvelles conditions. Le crédit-bail peut être mobilier ou immobilier.

III-2-2-Les formes du crédit-bail : il existe deux formes de leasing selon que le bien à financer est mobilier ou immobilier. Nous pouvons, donc, distinguer entre le crédit-bail mobilier et le crédit-bail immobilier.

- **Le crédit-bail mobilier :** qui porte sur des biens d'équipement sans s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Ils ont une durée qui varie de trois (03) à cinq (05) ans selon la durée de vie économique du bien financé.
- **Le crédit-bail immobilier :** « *Le crédit-bail immobilier consiste en une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel, acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en demeure propriétaire* »¹².

Compte tenu de la nature des investissements, ils se caractérisent par des durées plus longues (entre 15 et 20 ans) et des coûts plus élevés.

III-2-3-Les Avantages du crédit-bail :

- Pour l'établissement de crédit :

- Demeurer propriétaire du bien loué jusqu'à la réalisation d'une vente éventuelle ;
- Percevoir une rémunération incluse dans l'annuité payée par le locataire à titre de loyer.

- Pour le locataire :

- Avantage fiscal : les loyers payés sont considérés comme des charges et viennent ainsi en diminution du résultat et automatiquement de l'impôt sur le bénéfice.
- Renouvellement de l'équipement de production sans autofinancement;
- Jouir de la garantie d'utilisation du bien au moins pour la durée d'irrévocabilité.
- Acquérir à la fin de la période le bien loué à un prix équivalent à la valeur résiduelle assez faible compte tenu des loyers perçus.

III-2-4-Les inconvénients du crédit-bail :

¹²BOUYAKOUB F :« l'entreprise et le financement bancaire », édition casbah, Alger, 2000, p101.

-Pour le banquier :

- Dans le cas où le locataire serait défaillant, la revente du bien loué ne lui assurera pas forcément une couverture totale de la perte subie ;
- Les biens loués peuvent être difficiles à récupérer, surtout s'ils ont été détériorés ;
- Risque d'obsolescence. Ce cas est surtout fréquent dans le cas de biens informatiques.

- Pour l'entreprise

- Le coût du crédit-bail est souvent très élevé ;
- Ce type de financement est réservé aux biens standard ;
- Les biens financés ne peuvent pas être donnés en garantie.

III-3- les crédits spécifiques :

Les crédits spéciaux sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer des activités soutenues par des concours publics.

Ce sont les crédits d'investissements que la B.N.A a mis en place et qui rentrent dans sa politique de croissance et de concurrence.

Parmi les crédits que développe la B.N.A nous citerons :

→ Les crédits de financement de l'emploi de jeunes, soutenus par les Agences Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (A.N.S.E.J) ;

→ Les crédits aux anciens Moudjahiddines et enfants de Chouhadaa ;

→ Les micro- crédits appuyés par l'Agence Nationale de Gestion du Micro- crédit (A.N.G.E.M) ;

→ Le crédit de soutien à la création d'emplois par les chômeurs promoteurs ages de trente (30) à cinquante (50) ans ;

→ Les crédits de financement de l'immobilier des particuliers.

III-3-1-- les crédits de soutien a l'emploi de jeunes :

Dans le but d'éradiquer le fléau du chômage qui frappe de plein fouet une grande partie de la population algérienne, les pouvoirs publics en collaboration avec le secteur bancaire ont institué un système de financement nommé « crédit à l'emploi des jeunes ».

Le crédit à l'emploi de jeunes a pour objet le financement de création de micro-entreprises par les jeunes investisseurs désirant s'intégrer dans la vie économique. Il permet à ces jeunes promoteurs d'investir dans le domaine de la micro- entreprises et contribuer, ainsi, à la création de richesse et à la réduction du chômage.

Chapitre I : Définitions des investissements et du crédit d'investissement

Ce crédit fait bénéficier aux jeunes entrepreneurs inscrits à l'A.N.S.E.J d'une structure de financement préférentielle censée leur offrir les conditions financières les plus favorables pour réussir et faire prospérer leurs affaires. En effet, ils bénéficient, non seulement du prêt non rémunéré de l'A.N.S.E.J mais aussi d'une bonification du taux d'intérêt bancaire et d'avantages fiscaux et parafiscaux.

Le crédit A.N.S.E.J est un concours à moyen terme destiné à financer, à hauteur de 70% maximum, l'acquisition d'équipements et/ou la réalisation de projets agréés dans le cadre du programme de l'emploi de jeunes.

La durée de remboursement de ce crédit est de cinq ans dont un différé de paiement égal à une année.

Tableau N°02 : tableaux représentatif des différents schémas de financement d'un crédit à l'emploi de jeunes.

Montant du Projet Source de financement	Inférieur ou égal à un million de D.A	Entre 1 et 2 millions de D.A	Entre 2 et 3 millions de D.A	Entre 3 et 4 millions de D.A
Apport personnel	5%	10%	15%	20%
Aide maximale de l'ANSEJ	25%	20%	15%	15%
C.M.T maximum	70%	70%	70%	65%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : document interne de la BNA.

III-3-2- les crédits aux anciens moudjahiddines et enfants de chouhadas :

En application des dispositions du décret exécutif N°96-201 du 02 juin 1996, les crédits bancaires contractés par les Moudjahiddines et enfants de chouhadas, destinés à la réalisation d'investissements ou d'extensions individuels ou collectifs, bénéficient d'une bonification du taux d'intérêt de 50% en contrepartie d'une mobilisation d'un apport personnel sous forme de fonds propres en numéraire ou en nature.

Le décret cité supra, précise que les bénéficiaires de cette disposition sont :

- Les Moudjahiddines membres de l'Armée de Libération Nationale (A.L.N).
- Les Moudjahiddines membres de l'Organisation Civile du Front de Libération Nationale (l'O.C.F.L.N) ayant la qualité de Fidai, Mousse bel détenu ou permanent.

III-3-3- les micro- crédits :

Le micro-crédit est une aide financière provisoire accordée à des catégories de citoyens confondues (chômeurs et salariés) qui rembourseront avec les revenus générés par l'activité, objet du financement.

La micro- finance (souvent confondue avec les crédits A.N.S.E.J) est destinée à la création d'activités, y compris à domicile, par l'acquisition de petits matériels, de fonds de roulement de démarrage et, aussi, de matières premières.

III-3-4-le crédit de soutien a la création d'emplois par les chômeurs promoteurs âges de trente cinq a cinquante ans :

Le dispositif de soutien à la création d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans, est instauré conformément :

- ⇒ au décret présidentiel N°04 -01 du 30 décembre 2003 ;
- ⇒ aux décrets exécutifs N°04 -01, 04 -02 et 04 -03 du 03 janvier 2004 ;
- ⇒ ainsi qu'à la convention signée entre la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques (FCMG) des crédits chômeurs promoteurs et la Banque Nationale d'Algérie (BNA).

C'est dans le cadre de la politique de croissance développée par l'Etat qu'il a été convenu de la mise en place d'un nouveau dispositif sous forme de crédits d'investissement spécifiques accordés aux chômeurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans sachant exercer un métier mais qui ne disposent pas de fonds nécessaires pour lancer une activité. Il est à préciser que cette nouvelle formule n'a toujours pas été exploitée au niveau du siège d'accueil.

Il s'agit d'un CMT dont la durée peut s'étaler à sept (07) années et dont la période de différé ne saurait dépassée deux (02) années. Le montant de ce crédit est fixé à cinq (05) millions de dinars au maximum et les chômeurs l'obtenant, bénéficient du prêt non rémunéré de la CNAC et de la bonification du taux d'intérêt.

III-3-5-- le crédit immobilier aux particuliers :

Récemment développé par la Banque Nationale d'Algérie, le crédit immobilier est un crédit à long terme accordé aux particuliers pour financer aussi bien l'acquisition d'un logement neuf que la construction d'une maison individuelle. Ce point sera développé infra.

Les crédits spécifiques sont des crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer des activités soutenues par des pouvoirs publics. Parmi ses crédits spécifiques, nous citerons : les crédits à

l'emploi des jeunes, les crédits d'encouragement des chômeurs promoteurs et les crédits aux anciens moudjahidines et enfants de chouhadas.

IV-les objectifs d'un crédit d'investissement

Il existe plusieurs objectifs qui sont comme suit :

IV-1- la production : le développement de l'activité de production et sa modernisation dépendent en grande partie, de l'importance de l'innovation concernant les équipements ou leur renouvellement. Le recours au crédit permet donc aux chefs d'entreprise d'acheter les outils de production adaptée.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la banque commerciale est une entreprise régie par les règles de la commercialisation, qui achète, transforme et vend. Elle utilise de l'argent comme matière première qu'elle transforme en produits, appelés crédit. Ces produits sont écoulés auprès de sa clientèle à un prix lui permettant de réaliser un gain.

IV-2- le développement : en tant que cellule vitale économique, la banque au même titre que toute entreprise, se doit de réaliser un profit. Au-delà, de la couverture des besoins de fonctionnement quotidien, cette rentabilité des fonds bancaires est une nécessité pour assurer son développement.

Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ne se manifestent pas, uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération, ils s'étendent directement à d'autres agents.

IV-3- la relance du circuit financier : les banques, en octroyant du crédit créent des flux monétaires ; elles utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôt pour consentir des crédits à leurs clients sans que cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts¹³.

Conclusion

Dans ce chapitre nous avons présenté certaines notions ; à savoir les investissements en énumérant les différentes typologies, rôles...etc. Nous avons aussi donné un aperçu sur le crédit d'investissement octroyé pour financer d'importants achats, se rattachant aux actifs

¹³ D'HOIR-LAUPRETRE C : « droit du crédit », édition ellipses, paris, 2000,p83.

Chapitre I : Définitions des investissements et du crédit d'investissement

immobilisés. Les différents types de crédit d'investissement, ses caractéristiques et ses objectifs sont également détaillés afin de mieux saisir, par la suite, notre cas pratique.

L'introduction de toutes ces notions et les développements théoriques que nous avons effectué, jusqu'au là, tranchent en faveur du constat que toutes les entreprises quel que soit leur nature font appel aux banques pour assurer leurs fonctionnement et croissance.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

Introduction :

La question de financement des investissements est au centre de la thématique de développement des entreprises, à cause des contraintes financières suscitées par l'investissement. Pour que l'entreprise puisse poursuivre son fonctionnement, elle a besoin de plusieurs alternatives de financement. Pour cela, on distingue trois sources fondamentales de financement qui sont : l'autofinancement, le financement par le marché financier enfin le financement par un crédit bancaire.

L'entreprise privilégie des outils d'aide à la décision d'investissement adaptés pour intégrer les nombreuses dimensions d'un projet. La problématique de l'investissement n'est pas la même pour des projets de taille importante ou plus petite car l'engagement de l'entreprise n'est pas identique quand les projets sont de taille modeste. Pour faire ses choix, l'entreprise dispose de critères reposant principalement sur des techniques actuarielles lui permettant de détecter le ou les projets envisageables. Ces critères sont la VAN, le délai de récupération, l'indice de profitabilité, taux de rentabilité interne.

Dans ce chapitre, nous présenterons les modes de financements dans la première section et les paramètres de choix d'investissement dans la seconde section. Nous avons commencé par les modes de financement, dans notre approche de présentation, parce que les choix d'investissements ne peuvent se faire indépendamment de ces modes.

Section 1 : les modes de financement des investissements.

Une entreprise peut financer ses investissements par ses propres moyens à travers l'autofinancement généré de son activité sous forme de bénéfices non distribués et d'amortissements. Cette première forme de financement a l'avantage de rendre l'entreprise indépendante des tiers, mais a toutefois l'inconvénient majeur de limiter les possibilités d'investissement des entreprises. Une première solution consiste alors à faire recours à des ressources externes directes qu'elles trouvent sur le marché financier, à travers l'émission d'obligation et d'actions. Elles ont aussi comme solution alternative le financement externe indirect par le recours aux services d'un intermédiaire financier ; la banque assure à cet effet, un rôle très important dans l'économie nationale à travers les nombreuses fonctions qu'elle remplit, en venant notamment en aide aux entreprises pour la réalisation de leurs projets d'investissements. Ainsi, la banque se voit obligée de mettre en place certaines conditions pour observer une capacité de remboursement ainsi de mettre certaines conditions pour l'octroi du crédit aux entreprises et d'être prudente dans la sélection de ses débiteurs pour assurer la finalité de ses opérations de crédit.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

I-L'autofinancement :

Parmi les différentes sources de financements utilisées par des entreprises, on constate l'autofinancement comme premier canal adopté.

I-1-Définition de l'autofinancement

« L'autofinancement correspond aux ressources secrétées par l'entreprise, et que celle-ci conserve pour assurer son financement interne. Il est constitué par la partie de la CAF investi dans l'entreprise »¹.

I- 2 l'importance de l'autofinancement

L'autofinancement consiste pour l'entreprise à compter essentiellement sur ses ressources afin de financer ses activités ultérieures dont son réside dans :

- La Capacité d'autofinancement détermine également la capacité de remboursement des dettes financières.
- Il constitue un financement indépendant et stable.
- Il assure l'indépendance de l'entreprise avec des tiers.
- Il comporte la part de résultat qui se trouve maintenu et réinvestit dans l'activité de l'entreprise.
- Non seulement la caf permet le financement des investissements et /ou le remboursement des emprunts, mais elles accroît également le potentiel d'endettement.

Comme son nom l'indique la CAF détermine les possibilités d'autofinancement de l'entreprise. En effet :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{dividendes}$$

¹JEAN BARREAU, JACQUELINE DELAHAYE, FLORENCE DELAHAYE : « Gestion financière », édition DUNOD 13^{ème} édition, paris 2004, p140.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

1-3- les avantages et les inconvénients de l'autofinancement

- **Les avantages** : l'autofinancement peut procurer certains avantages :
 - Correspond à un surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement futur.
 - Assure l'indépendance financière de l'entreprise jusqu'à une certaine mesure.
 - Accroît la capacité de remboursement de l'entreprise en améliorant le ratio DLMT / CAF.
- **Les inconvénients** : cependant, malgré ces avantages, l'autofinancement comporte quelques inconvénients :
 - L'autofinancement est généralement insuffisant pour couvrir tous les besoins de fonds de l'entreprise.
 - Tout d'abord, il peut ne pas être suffisant : d'où le risque de retarder l'essor de l'entreprise.
 - Ensuite, il peut nuire à la rentabilité et entraîner l'entreprise à recourir ultérieurement au financement externe.

1-4- le calcul de l'autofinancement

La capacité d'autofinancement se calcule sur la base résultat net.

$$\text{CAF} = \text{Résultat net} + \text{dotations aux amortissements et provisions}$$

Le calcul de la CAF à partir du résultat de l'exercice :

$$\text{CAF} = \text{résultat net} + \text{charges non décaissées} - \text{produit non encaissables} - \text{les produits de cessions}$$

II- le financement par le marché financier :

II-1- Définition

Le marché financier au sens large est celui sur lequel se confrontent les offres et les demandes de capitaux à long terme. Selon l'expression de **M. Depallens** « il constitue un marché de capitaux de longue durée qui représente l'ensemble des offres et des demandes de capitaux pour des souscription au capital social des entreprises et des placements à long terme »².

² G.DEPALLENS et J-P. JOBAD , Gestion financière de l'entreprise, Sirey, 1996P239.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

Le marché financier exerce deux fonctions essentielles :

- Il constitue tout d'abord un système d'intermédiation en recueillant des ressources contre l'émission de titres financiers à long terme. On parle alors de marché primaire, qui correspond à la première mise en circulation des valeurs mobilières.
- Il permet ensuite la négociation des titres et leur liquidité. Il s'agit alors d'un marché secondaire faisant directement référence à la bourse.

II-2- typologie de financement des investissements par le marché financier

Les besoins de financement pour une entreprise peuvent être satisfaits par le marché financier de différentes manières, soit par augmentation de capital, ou par le recours à l'emprunt.

II-2-1- l'augmentation de capital

Selon CONSO P, HEMICI F « *L'augmentation de capital est une opération de financement externe car l'entreprise fait appel à des associés qui sont des tiers sur le plan juridique. Elle est en outre, une opération de fonds propre du moment où celle-ci n'entraîne pas d'engagement de remboursement suivant un échéancier* »³

Il y a trois modalités de ce type de financement :

a)-L'augmentation de capital en numéraire et le droit préférentiel de souscription :

Cette modalité d'augmentation de capital permet à la société de collecter de nouvelles ressources. elle émet donc de nouvelles actions, à un prix généralement supérieur à la valeur nominale du titre, c'est -à- dire avec une prime d'émission. toutefois, afin de garantir l'égalité de tous les actionnaires, il faut leur permette de maintenir intégralement leur pourcentage de participation dans le capital de l'entreprise, aussi minime soit-il. Aussi, les anciens actionnaires bénéficient-ils d'un droit préférentiel de souscription à l'augmentation de capital. Ce droit, séparé de l'action qui le supporte, est négociable sur le marché.

b)-L'augmentation de capital par incorporation de réserves et le droit d'attribution :

Cette opération n'apporte pas d'argent frais à l'entreprise. Elle consiste seulement à incorporer une fraction des réserves accumulées au capital, afin, par exemple , de

³ CONSO P , HEMICI F : « gestion financière de l'entreprise. Edition DUNOD », 9^{ème} édition, paris, 1999,P415.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

maintenir ou d'atteindre un ratio déterminé capital/ total du bilan. Elle s'accompagne soit d'une augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit d'une distribution d'actions gratuites.

La création d'actions nouvelles :

L'augmentation de capital par incorporation de réserves s'accompagne de la création et de la distribution d'action gratuite. Cette attribution entraîne les mêmes conséquences qu'une émission en numéraire : l'augmentation du nombre d'action se traduit par une dilution de la richesse des actionnaires. Afin de compenser cette dilution et de préserver leurs droits, il convient de calculer un droit appelé « droit d'attribution » dont les caractéristiques générales sont assez identiques à celles du droit de souscription.

c)-Augmentation de capital en .numéraire et incorporation de réserves :

Une augmentation de capital peut enfin combiner les deux modalités précédentes, les porteurs d'actions se voyant offrir à la fois un droit de souscription et un droit d'attribution.

II-2-2-Le financement par l'endettement :

Le financement par l'emprunt est le complément classique du financement par capitaux propre :

a)- le financement par emprunt obligataire :

« L'emprunt-obligataire est un emprunt de montant élevé, divisé en fraction égales appelées obligations proposées au public par l'intermédiaire du système bancaire »⁴.

Le financement par l'emprunt obligataire se fait par appel public à l'épargne. Ainsi, l'obligataire est un titre du créance, au porteur ou nominatif, dématérialisé, qui se caractérise par :

Une valeur nominale : valeur sur laquelle est calculé l'intérêt ;

Un prix d'émission : prix auquel l'obligation devra payer le titre ;

Un prix de remboursement : somme qui sera remboursée à l'obligataire ;

Taux d'intérêt nominal : il est généralement fixe et permet de déterminer le montant des coupons annuels versés au obligataires ;

⁴ Jean barreau, Jacqueline Delahaye, Florence Delahaye, « gestion financière », Dunod, paris, 2004, 13^{ème} édition, P379.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

Les emprunts obligataires sont un moyen de financement extérieur réservé aux sociétés anonymes sur le marché financier. Il existe beaucoup de participantes, à taux révisable... le taux d'intérêt qui les gouverne est le taux actuariel brut, défini comme le taux de rendement annuel avant prélèvement fiscal ou retenue à la source, calculé au jour de l'émission sur la durée totale de l'emprunt, en actualisant tous les produit versés sous forme d'intérêts et de remboursements ,A l'échéance de l'emprunt, les prêteurs se voient rembourser le capital égal à la valeur de l'obligation acquise. Si une entreprise ne peut aller directement sur le marché obligataire, elle se tournera alors vers un organisme prêteur unique

b) Le financement par l'emprunt bancaire indivis :

Dans ce type de financement, l'entreprise a pour seul interlocuteur la banque prêteuse. S'il s'agit de crédit à long ou moyen terme, les modalités de remboursements sont les suivantes :

Remboursement par amortissement constants : consiste à amortir d'un même montant jusqu'à écoulement de la dette :

Amortissement(m)= dette/ durée.

Remboursement par annuité constante : consiste à rembourser annuellement la même annuité en versant une partie de la dette et partie des intérêts.

Annuité(a)= dette. $i/i - (1-i)^{-n}$

Remboursement in fine: il s'agit de commercer par rembourser uniquement les intérêt puis s'acquitter de la dette à l'échéance.

Les modalités de ce type d'emprunt sont les mêmes pour les emprunts obligataires, mais le taux d'intérêt versé par l'entreprise est généralement plus élevé que dans le cadre du marché financier car l'entreprise paye l'intermédiaire financier qui prend le risque de lui accorder un crédit. Ces emprunts peuvent être accordés pour une période allant de moins 7 ans (emprunt à moyen terme), à plus de 15 ans (emprunt à long terme),

III-le financement des investissements par la banque:

Le financement des investissements se fait en effet le plus souvent en ayant recours aux crédits bancaires, conjointement bien sur à l'autofinancement, à l'appel au marché financier, ainsi que dans certains cas, aux aides publiques.

III-1- définition de crédit bancaire :

Définition1 « on entend par crédit l'opération par laquelle un prêteur (le créancier), remet immédiatement un bien ou de la monnaie un emprunteur (le débiteur) contre

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

l'engagement de ce bien ou le remboursement de cette somme prêtée, avec généralement un intérêt à payer »⁵

-Définition juridique :

« constitue une opération de crédit tout acte par lequel une personne agissant a titre onéreux met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement (par signature, tel l'aval ou le cautionnement) ou une garantie »⁶.

Une approche juridique met en avant deux composantes indissociables de la notion de crédit :

- Un rapport d'obligation (le bénéficiaire doit rembourser les fonds qui lui ont été prêtés à un terme convenu).
- Un acte juridique (la plupart du temps, l'acte juridique qui sert de base est le contrat)⁷.

III-2--Les caractéristiques de crédit bancaire :

La confiance, la durée, le risque et la rémunération sont autant d'éléments qui caractérisent le crédit.

a) La confiance :

Le droit du crédit est celui de la confiance. Il a pour objet les institutions qui permettent au créancier de faire confiance au débiteur, parce qu'elles lui donnent l'assurance qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une appréciation des besoins.

b) la durée :

il n'y a pas de crédit s'il n'y a pas une certaine certaine durée. on parle de crédit à court terme lorsque la durée est inférieure à un an, de crédit à moyenne terme lorsqu'elle est comprise entre 1 et 7 ans et de crédit à long terme, lorsque la durée est supérieure à 7 ans.

c) Le risque :

la confiance n'a de sens que dans une situation de risque potentiel. Les risques pour le banquier sont les suivants :

- le risque d'insolvabilité du débiteur.
- Le risque d'immobilisation des fonds avancés.
- Les risques spécifiques liés à la gestion de la banque (taux, liquidité, etc).

⁵DIALES C, RIVAUD JL, BIALIS M, JEURIOW R : « dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains », édition Foucher, paris, 1996, p147

⁶ Le crédit au sein de l'article 3 de la loi bancaire n° 84-46 du 24 janvier 1984.

⁷ CAUDMINE C, MONTIER J : « Banque et marché financier ». ECONOMICA, paris , 1999, P102.

d) Rémunération et les conditions financières du crédit :

A eux seuls, les risques encourus par le banquier pourraient justifier la rémunération des crédits, mais ce ne sont pas les seuls éléments à prendre en considération. En premier lieu, les banques sont amenées à rémunérer les ressources qu'elles obtiennent. En suite, les banques ont à faire face à des frais importants : personnel, amortissements des immeubles, entretien des installations, etc. elles doivent, enfin, constituer des réserves et des provisions afin de pallier les défaillances possibles de leurs débiteurs. Ces différentes considérations expliquent et justifient le prélèvement par les banques de commissions qui rentrent en compte dans le calcul du coût d'un crédit.

III-3-le rôle du crédit bancaire

Le crédit bancaire joue un rôle considérable dans les économies modernes : il facilite les échanges, stimule la production, amplifie le développement et enfin, joue un rôle comme instrument de création de monnaie.

- **Il permet les échanges :**

Le recours au crédit permet une anticipation de recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises .

- **Il stimule la production**

Le recours au crédit permet donc au chef d'entreprise d'acheter les outils de production adaptés et d'accroître la qualité ou la quantité de sa production.

- **Il amplifie le développement :**

Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération : ils s'étendent indirectement à autre agent.

- **Le crédit, instrument de création de monnaie :**

Les banques, en octroyant du crédit, créent des flux monétaires, elles utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôts pour consentir des crédits à leurs clients, sans que pour autant cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leur dépôts.

Si, par exemple, une personne physique ou morale dispose d'un dépôt à vue dans une banque et que celle-ci en prête une part à un tiers, le processus de création monétaire s'établit. Les

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

crédits consentis par les banques sont, lors de leur réalisation, portés sur le compte de dépôts des bénéficiaires.

IV-Relation banque entreprise et besoin de financement :

Le recours aux crédits bancaire constitue l'un des moyens dont dispose l'entreprise pour couvrir ses besoins de financement. Ainsi, la banque propose aux entreprises une panoplie de crédits qui répondent parfaitement aux différents besoins du financement qu'elles manifestent⁸.

IV-1- Les besoins de financement de l'entreprise :

Quotidiennement, l'entreprise a besoin des capitaux durables pour sa création, ils lui permettront d'acquérir les bâtiments, les terrains, les équipements et les outillages nécessaires à son activité.

Les capitaux requis pour ces acquisitions sont si importants, que le plus souvent, les apports des actionnaires de l'entreprise sont insuffisants pour y faire face. Ainsi, généralement l'entreprise est obligée de faire recours à l'emprunt pour achever sa création.

IV-2- Le financement des investissements :

Après quelques années d'activités, l'entreprise aura besoin des capitaux durables pour renouveler ses moyens de productions. il s'agit des achats de capital technique ou ensemble des biens matériels qui sont utilisés dans la production. Ce capital technique comprend le capital fixe (équipement et outillage) et la consommation intermédiaire, c'est-à-dire les stocks de matières premières et produits semi finis nécessaires à la production.

- ❖ **Le capital fixe :** Le capital fixe est celui qui intervient dans plusieurs cycles de production sans transformation de sa structure technique, par exemple : une machine.
- ❖ **Le stock :** Le stock est la seconde partie des investissements des entreprises. Le stock veut dire le capital qui n'intervient qu'une seule fois dans le cycle de production, par exemple la matière première.

Les besoins de financement liés aux stocks dépendant de la longueur du cycle de fabrication, des échéances, des ventes et également de la conjoncture économique générale qui accélère ou ralentit la rotation des stocks. Ainsi s'explique la nature de la relation entre l'entreprise et la banque, pour assurer le financement de ses investissements qu'elle remboursera sur les bénéfices annuels générés.

⁸ G.DEPALLENS et J-P , JOBAD, « Gestion financière de l'entreprise », Sirey ,1996 P130.

IV-3- Le financement d'exploitation courante

Les entreprises doivent payer immédiatement certaines dépenses courantes, alors que les recettes d'exploitation ne rentreront dans la caisse de l'entreprise qu'une fois les produits fabriqués seront vendus sur le marché, et souvent même beaucoup plus tard, du fait des délais de paiement accordés aux acheteurs :

- les entreprises doivent d'abord payer immédiatement les charges d'exploitation. Celles-ci comprennent en premier lieu, les dépenses de production proprement dites, les salaires et charges sociales annexes, les frais financiers, les frais généraux, les impôts ; en second lieu, les coûts de distribution, dépenses de marketing et de publicité.
- A ces charges s'ajoutent les crédits fournisseurs. Il est en effet courant d'accorder à ses clients, grossistes ou détaillants, des délais de paiement de 90 jours. Il s'agit d'un véritable crédit consenti par le vendeur au client qui lui remet un titre de créance appelé « effet de commerce » en charge.

Ces crédits commerciaux accroissent les délais de rentrée des recettes, et en conséquence, augmentent le besoin de financement de l'entreprise qui cherche alors à mobiliser ses créances commerciales contre de l'argent frais, notamment auprès des banques. Ainsi s'explique la nature de la relation entre banque et entreprise pour assurer le financement de son fonctionnement qu'elle remboursera par l'encaissement de ses recettes à venir.

IV-4- Les financements de l'entreprise par la banque :

Pour satisfaire les différents besoins en capitaux des entreprises soit pour sa création et son développement, soit pour assurer ses échéances d'exploitation, la banque propose des financements spécifiques à chaque nature de besoin.

IV-4-1- le financement des équipements et des investissements de l'entreprise :

Les ressources durables que la banque met à la disposition de l'entreprise par biais des techniques de financement à moyen et à long terme, permettront à celle-ci d'acquérir des moyens de production qui seront une source de bénéfice pour l'entreprise. Les bénéfices générés assureront ainsi le remboursement des capitaux prêtés par la banque.

La durée de financement sera fonction de l'importance de l'investissement projeté, et aussi et surtout de la rentabilité de l'entreprise. Une entreprise défailante parexemple ne pourra par être à la hauteur d'honorer ses engagements vis-à-vis de la banque.

IV-6- Pour le financement des besoins d'exploitation des entreprises :

Les financements mis en place par les banques sont seulement destinés à compléter des déséquilibres de trésorerie provenant des décalages entre les ressources et les dépenses de l'entreprise. Ce financement sera à court terme de quelques jours à quelques mois.

Le banquier ainsi met en place différentes formes de crédits qui permettent selon le cas à l'entreprise d'anticiper les recettes, de retarder les dépenses ou globalement de financer un besoin de trésorerie.

La relation banque entreprise est exprimée par le besoin de l'entreprise à se refinancer auprès des banques pour assurer son activité, et par l'aptitude de la banque de répondre et d'adapter ses crédits aux différents besoins de l'entreprise. Cette activité constitue l'essentiel de sa marge bancaire.

Le renforcement de cette relation passe par le développement des techniques bancaires en matière de diversification des produits bancaires pour répondre aux exigences des entreprises.

Section 2 : Le choix des investissements.

I-notion de choix d'investissement

Le choix d'investissement est un des domaines de la finance. Dans la finance d'entreprise, il consiste à identifier les investissements les plus rentables, c'est-à-dire le plus souvent à choisir entre des investissements alternatifs (machine-outil A ou machine-outil B). Mais plus globalement, par exemple en finance de marché, le choix d'investissement consiste à évaluer des actifs pour décider de l'allocation des ressources voir évaluation du prix d'une action, évaluation d'obligation⁹.

II- Principe du choix d'investissement

Les investissements correspondent avant tout à des choix économiques : (projets de développement ou de rationalisation d'activités existantes, lancement de nouvelles activités...) comme il existe généralement plusieurs solutions pour lancer de tels projets, se pose la question du choix des moyens, donc du type d'investissements appropriés.

Ces investissements doivent du point de vue financier créer de la valeur, c'est-à-dire rapporter un taux de rentabilité supérieur au coût d'opportunité du capital. Un investissement qui crée de la valeur enrichira les financeurs (actionnaires, banque), un investissement qui détruit de la valeur les appauvrira, ceci est immuable.

⁹ FRANK BANCEL-ALBAN RICHARD, « les choix d'investissements », éd ECONOMICA, paris, 1995, p38

III-Démarche de choix d'investissement

En règle générale, on procède de la manière suivante ;

- identification de l'investissement ;
- détermination des flux spécifiques à l'investissement ;
- coût d'investissement, en incluant toutes les dépenses liées ;
- flux de trésorerie qui seront dégagés par cet investissement ;
- durée de vie de l'investissement ;
- flux de fin de vie, correspondant aux recettes, ou dépenses, arrivant à la fin de l'utilisation de l'investissement (frais de démantèlement, cession,...) ;

utilisation de critères de choix d'investissement :

- Valeur actuelle nette(VAN) ;
PAY-BACK (Délai de récupération) ;
- Taux Interne de rendement (TIR) ou Taux de rentabilité interne (TRI) ;
- Indice de profitabilité ;

- Analyse de sensibilité des résultats à différents scénarios.

- Prise de décision.

IV-Critères financiers de choix des projets d'investissement

IV-1-Le choix d'investissement en avenir certain.

Les critères de choix permettent de comparer et de classer les différents projets en étude, ensuite sélectionner le ou les projet(s) jugé (s) acceptable (s). Ces critères peuvent être classés en deux groupes capital investi (ou PAY BACK période) et les critères financiers fondés sur l'actualisation : la valeur actuelle nette (ou net présent value) ; le taux interne de rentabilité ; l'indice de profitabilité.

Rappel de la notion d'actualisation :

Une somme disponible dans le présent est préférable à la même somme disponible au terme d'une certaine période, car l'immobilisation de cette somme prive l'investisseur de la possibilité de l'affecter à un emploi rémunéré, par conséquent il subit un coût d'opportunité, en outre, il subit une dépréciation monétaire. Mettre le remboursement des sommes utilisées pour la réalisation du projet, temps(t) actualisé au taux (a) dégagé par le projet couvre la dépense initiale.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

IV-1-1- la valeur actuelle nette (VAN)

Ce critère a pour objet la détermination du résultat obtenu sur une opération d'investissement. Ce résultat est égal à :

$$VAN = \sum CFa - I_0$$

La VAN correspond à l'excédent du cumul des flux de trésorerie d'exploitation. Ces derniers actualisés par rapport au capital investi I_0 , c'est le surplus monétaire dégagé par le projet après avoir récupéré les parts du capital investi initialement. Ainsi, pour le calcul de la VAN, il y a lieu de choisir un taux d'actualisation et d'actualiser les flux d'investissements et les flux d'exploitation, puis faire la différence, le taux utilisé pour le calcul de la VAN (taux d'actualisation) est parfois qualifié de subjectif, ne dépendant que de la seule appréciation de l'entreprise.

Dans le cas où elle serait négative, le projet en question sera rejeté systématiquement ; cet indicateur peut être donc, un critère de rejet, mais aussi un critère de sélection, sélection, entre des investissements ayant des mises de fonds identiques. Nous pouvons, ainsi, avancer les interprétations suivantes :

- $VAN > 0 \leftrightarrow$ le projet permettra de récupérer le montant de l'investissement, de payer le coût des ressources et d'enrichir l'entreprise d'un montant égal à la VAN, il est donc rentable.
- $VAN < 0 \leftrightarrow$ les flux générés durant la période d'exploitation ne permettent même pas de récupérer les capitaux engagés, projet non rentable à rejeter.
- $VAN = 0 \leftrightarrow$ les flux générés durant la période d'exploitation permettront juste de récupérer le montant de l'investissement sans enrichir l'entreprise.
- En résumé, la VAN prend en en considération le coût des ressources et celui de tous les flux. Néanmoins, elle ne peut jouer le rôle de critère de sélection que si les projets à comparer ont des coûts d'investissements égaux et des durées de vie identiques à cause du taux d'actualisation, la VAN comporte une certaine subjectivité (en raison du taux de rémunération des actionnaires qui est subjectif et non pas fixe)¹⁰.

En effet, le calcul de la VAN se fait à travers le taux d'actualisation qu'elle considère comme étant fixe sur la durée de vie du projet, ce qui est une approximation.

¹⁰ ELIE COHEN : « Gestion financement de l'entreprise et développement financier ».éd, 1991 p182.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

a) Les avantages de la VAN :

- La VAN tient compte du coût des ressources (actualisation) ;
- Elle tient compte de tous les flux qui interviennent durant toute la vie de l'investissement.
- L'adoption du projet ayant une VAN positive augmentant la richesse de l'entreprise va dans le sens de l'objectif de maximisation de la valeur des actions.

b) Les inconvénients de la VAN :

- La VAN ne permet pas de comparer les projets dont le coût d'investissement est différent ; Elle considère le taux d'actualisation fixe sur toute la durée de vie du projet, ce qui est une approximation ;
- Elle comporte une certaine subjectivité, laquelle est due au taux d'actualisation ; le choix de ce dernier est lié à la rémunération que les actionnaires veulent tirer de l'affaire.

IV-1-2- L'indice de profitabilité (IP)

L'IP est un critère qui vient pallier l'une des insuffisances de la VAN ; à savoir la non possibilité d'utilisation de celle-ci comme critère de sélection entre deux (02) projets ayant des mises de fonds différentes.

L'IP permet donc de comparer deux (02) projets dont la mise de fonds initiale est différente. En termes simples, l'IP est le rendement d'une unité monétaire investie.

$$\mathbf{IP = \frac{VAN+I_0}{I_0}}$$

a) Les avantages de l'indice de profitabilité (IP)

- L'IP est un critère de sélection entre deux (02) ou plusieurs projets qui ont des coûts d'investissements, différents : plusieurs projets concurrents, on retiendra celui qui affiche l'IP le plus important ;
- Il est critère de rejet : tout projet ayant un IP inférieur à un (01) est automatiquement rejeté ;
- Il tient compte du coût des ressources ;
- Il tient compte de l'ensemble des flux.

b) Les inconvénients de l'indice de profitabilité (IP) :

L'IP ne résout pas réellement le problème de différence de taille. En effet, dans le cas où le projet de plus petite taille (qui avait au départ la VAN la plus faible) obtient le meilleur

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

IP, le choix suppose que l'on soit capable de réinvestir la différence d'investissement et que celle-ci rapportera une rentabilité supérieure à la différence des VAN

IV-1-3-Le délai de récupération (DR)

Le délai de récupération appelé également « Délai de recouvrement du capital investi » ou « Durée d'amortissement d'un investissement » est égal à la durée nécessaire au flux d'exploitation pour récupérer le montant de l'investissement¹¹. Il est calculé sans recours à l'actualisation de la manière suivante :

a-Si les flux d'exploitation sont identiques :

$$DR = I_0 / F$$

I₀ : représente la dépense d'investissement réalisée à l'instant 0 (l'investissement initial).

F : représente le flux net de liquidité périodique constant généré par l'exploitation de l'investissement chaque année.

a) L'interprétation du DR :

Le délai de récupération du capital investi est en même temps :

- Un critère de sélection : il permet de choisir entre deux projets concurrents.
- Un critère de rejet : il permet de rejeter tout projet qui se situerait au-delà d'une durée préalablement arrêtée par l'entreprise.

b) les avantages du DR :

- La rapidité de calcul est le meilleur avantage que présente le critère du récupération ;
- Le DR permet de : choisir entre deux projets concurrents dont les durées de vie sont égales ; rejeter tout projet qui se situerait au-delà d'une durée arrêtée au préalable par l'entreprise.

Ce critère est généralement apprécié :

- Quand l'entreprise manque de liquidité. Il sera de ce fait un important critère pour les entreprises qui se trouvent en situation de rationnement des capitaux par exemple les PME.
- Quand les actionnaires souhaitent récupérer rapidement leur fonds

¹¹ ELIE COHEN : « Gestion financement de l'entreprise et développement financier ».éd, 1991 p 258.

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

- Quand l'avenir présente des risques et qu'il serait prudent de récupérer au plus tôt le capital investi. Si le risque est considéré comme un aléa lié au temps, le projet récupérant le plus vite sera considéré comme le moins risqué.

c) les inconvénients du DR :

Le DR est critère qui détermine la rapidité de récupération des fonds investis. C'est un critère beaucoup plus de liquidité que de rentabilité. Ce délai de récupération présente les inconvénients suivants :

- Il ignore tous les flux ultérieurs à la récupération des fonds investis ;
- Il ne tient pas compte du coût des ressources (les flux n'étant pas actualisés) ;
- Il ne permet la comparaison qu'entre des projets qui ont des durées de vie égales.

IV-1-4-Le délai de récupération actualisé (DRA) :

Le DRA est le temps mis par les flux de trésorerie actualisés pour récupérer le montant des fonds investis.

$$I_0 = \sum F_T / (1+i)^t$$

N : DRA

F : flux de trésorerie

i : Taux d'actualisation

T : Année.

I0 : investissement initiale.

a) les avantages du DRA :

La prise en compte du coût des ressources rend ce critère plus crédible.

b) les inconvénients du DRA :

- Comme le DR, le DRA, ignore les flux postérieurs à la récupération des fonds investissement ;
- Il ne permet pas la comparaison qu'entre des projets ayant des durées de vie égales ;

NB : Dans l'analyse de la rentabilité, le délai de récupération (DR ou DRA) doit être considéré comme critère secondaire du fait qu'il est beaucoup plus un critère de liquidité qu'un critère de rentabilité.

IV-1-5-- Le taux de rentabilité interne (TRI) :

Le taux de rentabilité interne est le taux d'actualisation pour lequel il y a équivalence entre le capital investi actualisé (dépenses) et le cumul des flux de trésorerie actualisés

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

(recettes). Il représente le taux d'actualisation qui annule la VAN ; donc peut être défini comme le coût maximal des capitaux que peut supporter le projet¹².

$$VAN = -I_0 + \sum \frac{CFT}{(1+TRI)^t} = 0$$

a) Les avantages du TRI :

Le taux de rentabilité interne donne la rentabilité du projet en fonction de ses données intrinsèques. Il donne à ce titre la possibilité de classer plusieurs projets concurrents et de pouvoir opter pour l'un d'eux. C'est donc un critère technique qui ne prend en compte que les données propres à l'investissement ; il n'admet aucun élément exogène.

b) L'appréciation du TRI :

Pour apprécier le TRI, on peut se référer à trois (03) repères classés par ordre d'importance :

- **Le taux d'actualisation** : le minimum pour un TRI, c'est d'être supérieur au taux d'actualisation pour pouvoir disposer d'une VAN positive ;
- **Le coût des capitaux** : le TRI doit aussi être supérieur au coût de l'argent pour espérer avoir des gains appréciables ;
- **L'objectif de l'entreprise** : l'entreprise peut avoir dans sa stratégie de ne pas investir dans des projets dont le TRI est inférieur à un seuil fixé au préalable.

c) Intérêt du taux de rentabilité interne

Le taux de rendement interne donne la rentabilité du projet en fonction de ses données intrinsèques. Il donne à ce titre la possibilité de classer plusieurs projets concurrents et de pouvoir opter pour l'un d'eux.

d) Pour apprécier le TRI en se référant :

En matière de repères, on peut en définir trois classés par ordre d'importance :

- **Le taux d'actualisation** : le minimum pour un TRI, c'est d'être supérieur au taux d'actualisation pour pouvoir disposer d'une VAN positive. L'importance de cette VAN doit être appréciée par les actionnaires qui peuvent l'estimer faible ou acceptable ou à contraire très intéressante.

TRI Taux d'actualisation VAN > 0 projet rentable.

¹² Jacques teulié patrick topsacalian : « finance d'entreprise », 4^{ème} éd, librairie Vuibert, 2005, P193.

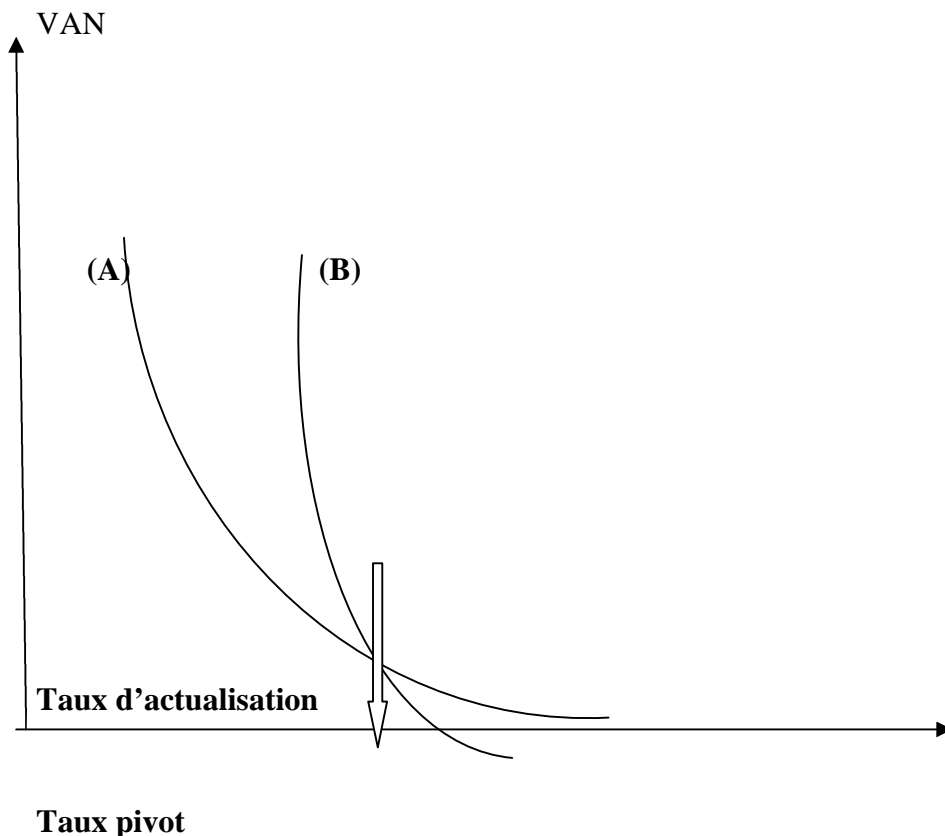
Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

- **Le coût des capitaux** : le TRI doit aussi être supérieur au coût de l'argent pour espérer avoir des gains appréciables.
- **Un objectif de l'entreprise** : l'entreprise peut en effet décider selon sa stratégie de ne pas investir dans des projets dont le taux de rentabilité serait par exemple inférieur à 16 %.

e)-la comparaison entre le TRI et la VAN :

Lorsque l'on teste des investissements à l'aide de la VAN et du TRI, les réponses (acceptation ou rejet et hiérarchie des projets) doivent, en général, être les mêmes. En effet, le taux d'actualisation de la VAN sert de taux de rendement requis et donc de seuil de rejet dans la méthode du TRI.

Figure N°2 : représentation de la comparaison entre le TRI et la VAN.



Source : Analyse financière : concepts et méthodes, édition DUNOD, page 182.

Première situation :

Taux d'actualisation taux de pivot (ou taux d'indifférence).

- **Selon la VAN** : la VAN du projet (A) > la VAN du projet (B) ; donc le projet (A) est plus rentable que le projet (B).

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

- **Selon le TRI** : le TRI du projet (A) > TRI du projet (B) ; donc le projet (A) est plus rentable que le projet (B).

On remarque que dans ce cas les deux (02) critères se rejoignent (sont d'accord).

Deuxième situation :

Taux d'actualisation < taux pivot.

- **Selon la VAN** : la VAN du projet (B) > la VAN du projet (A) ; donc le projet (B) est plus rentable que le projet (A).
- **Selon le TRI** : le TRI du projet (A) > TRI du projet (B) ; donc le projet (A) est plus rentable que le projet (B).

On remarque que dans cette deuxième situation les deux (02) critères ne sont pas d'accord. Pour trancher sur la question, il faut procéder au calcul d'un troisième critère (DRA ou IP).

Remarque : Certains analyses ont tendance à privilégier les réponses données par la VAN, même si le Taux d'actualisation peut être frappé de quelque subjectivité par rapport au TRI, lequel dispense du choix d'un taux d'actualisation.

IV-2-les choix d'investissement en avenir incertain

La problématique d'évaluation des projets dans une économie incertaine, consiste à montrer que la décision d'investissement, recouvre de nombreuses dimensions difficiles à appréhender car un investissement est un pari sur l'avenir. Dès lors qu'il existe des aléas sur les cash-flows futurs, le risque attaché à un projet devient un élément majeur de la décision d'investissement. Dans cette partie décrivent comment caractériser, identifier et mesurer le risque, suivant présentent le mécanisme de la diversification et développent le modèle du MEDAF destiné à évaluer le risque spécifique attaché à un projet.

IV-2-1-Justification de l'aversion pour le risque :

Le risque est un facteur essentiel est modèles de décision d'investissement en gestion et en finance à côté du rendement, d'où l'intérêt d'une justification du concept d'aversion au risque.

IV-2-2-Définition de la prime du risque :

Une situation du risque est définie par la connaissance en probabilité de tous les états futurs, par opposition à une situation d'incertitude. Dans le cas des investissements, à chaque état P_{jt} . L'espérance mathématique de la VAN d'un investissement ponctuel d'horizon T réalisé en $t=0$, est alors au taux d'actualisation à :

$$E(VAN) = -I_0 + \sum_{t=1}^T \frac{E(CF)}{(1+a)^t}$$

Avec $\sum(CF)=\sum PJ CF_j$.

Une version du risque se traduit par une relation non linéaire entre la fortune d'un agent (W) et l'utilité qu'il en retire (U).

Il lui correspond en fait, un niveau de fortune qualifié d'équivalent certain (EC), qui est définie par la relation suivant :

$$EC=U^{-1}(E(U(W_0+X)))$$

On déduit la prime de risque maximale.

$$\Pi(W_0, X)=W_0+E(X)-U^{-1}(E(U(W_0+X)))$$

Avec une fonction d'utilité concave, un tel prime est positive ce qui explique les multiples décisions des agents, souvent coûteuses, engagées pour réduire leur risque. Tant que le coût de la réduction des risques $<$ a la prime correspondante \geq des gains d'utilité pour l'agent.

IV-3- Analyse de la prime de risque :

Pour une entreprise la fortune initiale est assimilable à l'importance des fonds. Les grandes entreprises acceptent des risques plus élevés que les petites entreprises sur leurs investissements. Et une croissance de l'écart type des résultats se traduisent par une prime de risque croissante.

Ces conséquences d'une fonction d'utilité concave sont à la base de l'analyse du risque dans la théorie financière et dans les méthodes de décision de l'investissement.

IV-4-la mesure du risque d'un projet :

La mesure du risque d'un projet constitue une étape majeure dans la décision d'investissement.

IV-4-1- la variance et l'écart – type :

La variance ($Var(CF)$) ou l'écart-type sont les mesure de la dispersion autour de l'espérance mathématique, ou la moyen (m), des cash-flows, qui se définition par la formule suivante :

$$Var(CF)=\sum PJ (CF_j-m)^2=\sum PJ CF_j^2-m^2$$

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

PJ : probabilité respective ;

M : moyenne (espérance mathématique) ;

CF : Cash-flow.

La variance correspond à la somme des écarts quadratiques par rapport à la moyenne, pondérés par les probabilités PJ des différents états.

IV-5-la prise en compte d'un risque

La prise en compte de l'incertitude peut se faire de deux manières : déterminer les cash-flows certains à partir des cash-flows espérés (méthodes des équivalents certains) ou intégrer une prime de risque de risque en majorant le taux d'actualisation¹³.

IV-5-1-La méthode de l'équivalent certain (EC).

Le calcul de la VAN selon la méthode de (EC).

$$\text{VAN} = -I_0 + \sum \text{EC}(\text{CF}) / (1+af)^t$$

I₀: investissement initial;

EC (Cft): équivalent certain.

Cette méthode est basée sur le traitement séparé du risque et du temps. Le passage à l'équivalent certain s'effectue à partir d'un coefficient d'ajustement inférieur à 1, réduisant l'espérance des résultats de la période.

EC(CF1) = at. E (Cft) ; à noter que at. dépend de l'espérance de gain et de l'aversion au risque.

La VAN devient alors : $\text{VAN} = -I_0 + \sum (\text{at. E}(\text{CF}) / (1+AF)^t)$

Plus le flux est éloigné, plus le coefficient d'ajustement est faible. À chaque période la formule $(1 - at.) E(\text{Cft})$ exprime la prime de risque que l'investisseur serait prêt à payer pour obtenir l'équivalent certain (EC).

¹³ FRANK BANCEL-ALBAN RICHARD, « les choix d'investissements », éd ECONOMICA, Paris, 1995, p40

Chapitre II les modes de financement et choix d'investissement

IV-5-2- la méthode du taux d'actualisation risqué

Le calcul de la VAN exige un taux d'actualisation risqué supérieur aux taux normal sans risque : selon la formule suivante : $VAN = - I_0 + \sum (E(Cf_t)/(1+Ar)^t)$

E(Cf_t): Cash-flow espère à l'instant t.

Ar: taux d'actualisation risqué;

I₀: investissement initial;

Ar =taux d'actualisation sans risqué + prime de risqué

La prime de risque change d'un projet autre, dans certain cas ou la durée de vie du projet est très courte, la prime de risque peut être très faible, et une prime de risque plus élevée pour des projets de longue vie. De manière simplifiée l'investissement peut établir la prime selon sa propre perception du risque.

IV-5-3-la comparaison les deux méthodes

Les deux méthodes conduisent à un même résultat si :

$$\sum (E(CF)/(1+Ar)^t) = (at. E(Cft)/(1+at.)^t)$$

C'est – à-dire que le coefficient d'ajustement:

$$at. = ((1+AF)^t / (1+Ar)^t)$$

La méthode du taux d'actuation risqué est utilisée, car elle pénalise plus fortement les Cash-flows les plus éloignés dans le temps. La méthode de l'équivalent certain, permet de ne pas biaiser les résultats et surtout de ne pas avantager les projets les plus courts aux détriments des projets les plus longs.

A noter que la méthode du taux d'actualisation risqué est plus utilisée par l'entreprise même si la méthode de l'équivalent certain est plus juste car elle étudie séparément le risque et le temps, mais elle est très difficile à mettre en œuvre que la méthode du taux d'actualisation risqué.

IV-6-Le mécanisme de la diversification

Cette notion permet de réduire le risque par la constitution d'un portefeuille dont le risque est inférieur à la somme des risques sur chacune des composantes. En générale, la diversification permet seulement de réduire le risque, et la mesure de réduction fait appel aux concepts de covariance et de coefficient de corrélation.

IV-7-Le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF)

Le MEDAF montre que seul le risque non diversifiable doit être rémunéré. Ce modèle reposait à l'origine sur un certain nombre d'hypothèses, dont certaines étaient peu vraisemblables, comme l'absence de coût de transaction et de fiscalité, la possibilité d'emprunter et de prêter des montants illimités, l'absence d'asymétries d'information... etc. des développements récents ont permis de les relaxer assez largement, donnant ainsi une grande robustesse au modèle¹⁴.

IV-8-Le coût de capital

L'entreprise afin de se financer prend des ressources auprès des actionnaires et des créanciers, elle s'endette également auprès de créanciers bancaires ou obligataires.

Conclusion.

La décision d'investissement est une décision fondamentale pour l'entreprise car c'est d'elle que dépend son adaptation à un environnement changeant, indispensable pour sa survie. Le choix d'investissement dans un avenir certain, sous-entend une situation où le décideur, en dépit d'une connaissance imparfaite de l'évolution économique à laquelle il se trouvera confronté d'ici un horizon donné fonde sa décision sur les valeurs les plus probables des divers paramètres du projet d'investissement.

¹⁴ FRANK BANCEL-ALBAN RICHARD, « les choix d'investissements »,éd ECONOMICA, paris,1995,p45.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Introduction :

L'investissement est la part de richesse destinée à accroître la production, par l'accroissement ou le renouvellement des capacités de production ; et en particulier l'investissement est l'emploi de capitaux en vue d'en tirer un profit ultérieur, étaler dans le temps et éventuellement durable.

D'autre part, l'investissement est une opération à caractéristiques variées et complexes ce qui nous oblige à faire une étude très minutieuse avant tout financement ou prise de risque, cette étude se basera sur un dossier de crédit composé de différents documents, fournis par le client de la banque, elle portera sur deux aspects du projet, sa viabilité puis sa rentabilité.

Section 01 : Etude et analyse d'un dossier de crédit d'investissement.

I-Constitution d'un dossier de crédit :

Tout demandeur d'un crédit d'investissement doit constituer un dossier qui comporte tous les documents que le banquier juge utiles. Ces documents peuvent être juridiques, administratifs, comptables et financiers ou économiques.

La liste des documents présentés ci-après n'est pas exhaustive, elle peut varier selon la nature de l'investissement et l'ancienneté de la relation banque-client.

I-1-les documents administratifs et juridiques :

- Demande de crédit d'investissement elle doit être signée par le client ou la personne habilitée à engager l'entreprise en matière de crédit. Elle doit préciser la nature des crédits sollicités, leur montant et leurs objets ainsi que les garanties proposées.
- Copie du registre de commerce et des statuts de l'entreprise .
- Acte de propriété ou de location du local d'activité ou du terrain d'assiette du projet pour une période au moins équivalente à la période de remboursement du crédit ;
- Une copie de la décision d'octroi des avantages délivrés par l'A.N.D.I , faisant ressortir notamment le coût global du projet et le niveau des fonds propres prévus ;
- Copie conforme des statuts pour les personnes morales.
- La situation financière envisagée ;
- Les bilans prévisionnels et comptes annexes couvrant une période de 2 à 7 ans après la mise en exploitation du projet ;
- Le plan de financement du projet et le business plan de l'entreprise étalés sur la période de réalisation du ou des projets envisagés ;
- Copie des statuts et de l'inscription au registre de commerce pour les nouveaux projets ou création de société.

I-2-Les documents économiques et financiers :

Une étude technico-économique devant faire ressortir notamment :

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

- Le planning de réalisation physique et valorisé du projet ;
- L'analyse du marché ;
- Les emplois créés ;
- Copie du titre de propriété ou tout autre document justificatif du terrain d'assiette s'il s'agit d'un projet neuf ;
- L'évaluation financière des biens et terrains (factures d'acquisition, contrat bail et (ou expertise) ;
- Les devis estimatifs et quantitatifs des constructions envisagées et factures proforma des équipements, matériels, etc.

I-3- les documents comptables et fiscaux :

- Bilans et tableaux de comptes de résultat prévisionnels sur tris 03 ans minimum, et pouvant aller jusqu'à la fin de la durée de vie de l'investissement ;
- Les bilans et TCR des tris derniers exercices pour les entreprises en activité ;
- Plan de financement ;
- Extrait de rôle apuré ;
- Attestation de mise à jour ou de non affiliation C.N.A.S.
- Attestation de mise à jour ou de non affiliation C.A.S.N.O.S.

II-Etude de la viabilité de projet :

Après s'être assuré de conformité et l'authenticité des documents présentés par le client postulant et demandeur de crédit, le banquier s'attellera à analyser la viabilité du projet d'investissement. Cette analyse se fera à travers les étapes suivantes :

- ❖ L'analyse commerciale ;
- ❖ L'analyse du secteur d'activité ;
- ❖ L'analyse technique ;
- ❖ L'analyse des coûts.

II-1-présentation du promoteur et son activité :

➤ **Présentation de l'activité :**

Analyser les grands axes ayant trait à l'activité principale du promoteur et éventuelles les activités accessoires.

➤ **Présentation du ou des promoteurs :**

C'est une présentation succincte élaborée pour chaque promoteur qui reprend le nom et le prénom, l'âge, les diplômes et / ou expérience professionnelle et éventuellement le patrimoine personnel de chaque promoteur.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

II- 2-Etude du projet :

a)-Généralités : cette partie est consacrée à la présentation du projet, sa nature, ses caractéristiques, sa finalité et l'activité visée. D'autres éléments doivent être abordés tel que :

➤ **Le site d'implantation du projet :**

La connaissance de la situation géographique du projet est nécessaire pour s'assurer que la région est dotée d'infrastructures nécessaires (routes, électricité, eau, etc) facilitant ainsi l'acheminement des matières premières et des produits finis.

➤ **L'impact du projet :**

Le banquier doit s'intéresser aux impacts du projet :

Sur le plan économique d'une part :

- Substitution à l'importation ;
- Renforcement des exportations ;
- Création des postes d'emploi ;

Sur le plan environnemental d'autre part :

• Il faut vérifier si le projet a un effet négatif sur l'environnement et éventuellement si la réalisation du projet peut occasionner des désagréments au voisinage du lieu de son implantation.

b)- Etude du marché :

Une étude de marché peut être définie comme étant la collecte, l'enregistrement et l'analyse de tous les faits se rapportant aux transferts et à la vente de marchandises et de services. Ainsi, l'objectif visé par l'étude de marché est de prévoir le volume de marchandise ou de services pouvant être vendus sur le marché. Ce volume dépend en fait d'un certain nombre de paramètres tels que :

- La taille, la structure et l'évolution du marché (le marché est-il stable, en progression ou alors en régression) ;
- Le niveau de production et les prix de ventes espérés ;
- Le lieu d'implantation du marché visé (régional, national ou alors international) ;
- Les parts du marché détenues par l'entreprise et les parts qu'elle pourra détenir dans le futur ;
- Les politiques pratiquées par l'entreprise face aux évolutions survenues au niveau du marché...etc.

L'objectif visé par l'étude de marché est de prévoir l'évolution du chiffre d'affaires de l'entreprise, donc de sa part de marché (volume de marchandises ou de services pouvant être vendus sur le marché), en mesurant ses facteurs de force et de vulnérabilité.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

L'avenir de l'entreprise est la sanction du marché. L'étude de ce dernier portera sur :

- L'analyse de la demande passée et présente ;
- L'appréciation de la demande future ;
- L'appréciation de l'offre (passée, présente et future).

L'étude de marché est donc axée sur les possibilités de débouchés du produit ou du service. En effet, le banquier ne doit pas perdre de vue le fait qu'une production réalisée n'implique pas forcément une production vendue.

L'analyse du marché est un ensemble de méthodes dont l'objectif est de prévoir le volume de marchandises ou de services pouvant être écoulés par l'entreprise sur le marché auquel la production sera destinée. Cette analyse concernera la demande et l'offre passées, présentes et futures.

➤ L'analyse de l'**offre** et de la **demande passées et présente** recherche les informations qualitatives (telles que la perception et le comportement des consommateurs, la qualité du produit, l'attitude de la concurrence, le mode de distribution adopté, ...) et quantitatives, chiffrables (s'étalant sur les quantités, les prix et la répartition du secteur privé et public ainsi que le local et l'international). Pour analyser ces deux volets (qualitatif et quantitatif) le banquier procède à une collecte d'informations relatives au marché à étudier. Pour ce faire, il dispose de quelques sources d'informations crédibles telles que l'Office National des Statistiques (O.N.S), les douanes, les enquêtes, sondages et interviews,...

➤ L'analyse de la demande future tient compte de l'évolution de la technicité et des concurrents ainsi que des besoins et exigences de la clientèle. Elle peut s'apprécier à travers plusieurs méthodes, toutefois nous ne citerons que les plus usitées en Algérie, à savoir :

- La méthode des coefficients techniques : qui convient lorsque le projet concerne des biens intermédiaires¹.
- Les comparaisons internationales : il y a recours à cette méthode lorsque il n'existe pratiquement aucune autre moyen information, et ce en s'appuyant sur l'évolution de demandes exprimées sur un marché analogue de pays comparables du point de vue socio- économique.

➤ Quant à l'offre future, son appréciation peut être résumée par la règle suivante : « C'est l'offre actuelle à laquelle est rattachée les éléments susceptibles d'influer sur cette dernière ».

Offre future = offre actuelle ± informations susceptibles d'influer sur elle

¹ Les biens intermédiaires : sont les biens intégrés dans le processus de production pour aboutir au produit tels que le ciment, le bois,...

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

c)- étude commerciale :

l'analyse commerciale porte sur les quatres **P de MC Carthy**² :

➤ **Product (le produit) :**

en matière de produit, l'évaluateur doit s'intéresser à sa gamme, à sa qualité, à ses particularités, aux produits de substitution ainsi de le situer dans son cycle de vie.

➤ **Price (le prix) :**

L'évaluateur doit s'intéresser au prix pratiqués par la concurrence, et aux éventuelles contraintes réglementaires et de distribution ;

➤ **Place (la distribution) :**

On doit penser au mode de distribution, au réseau de distribution de l'entreprise et aux services après vente ;

➤ **Promotion (la communication) :**

Voir la politique de l'entreprise en matière de communication, le type des supports publicitaires utilisés pour faire connaître le produit et comparer leur cout par rapport à ceux de la concurrence.

d)- Etude technique :

cette étude porte sur :

➤ **Le processus de production :**

il faut s'interroger sur l'outil le mieux adapté à la fabrication et qui répond aux spécificités du produit envisagé. Il peut bien y avoir plusieurs procédés technique pour atteindre les résultats voulus, toutefois la réussite dans le choix du procédé réduira le prix de revient et améliorera ainsi la compétitivité du produit sur le marché.

Les caractéristiques des moyennes de production :

Il faut s'assurer que le procédé de fabrication choisi est l'outil optimal pour atteindre le niveau de production attendu. Les conditions ultérieures de fonctionnement doivent faire l'objet d'une analyse aussi précise que possible afin d'assurer une souplesse de fonctionnement.

➤ **Les besoins de l'entreprise :**

Après avoir opté pour un processus de fabrication et défit les caractéristiques des moyens de production, on procédé à la détermination des besoins de l'entreprise pendant la période de réalisation(construction, équipement,...) et après l'entrée en exploitation (matièrepremière, fournitures diverses,..).

➤ **L'implantation de l'unité de production :**

La location du projet doit être choisie de manière à assurer une meilleure exploitation. Il ne faut pas s'éloigner ni des fournisseurs (source d'approvisionnement) afin de minimiser les couts de revient et de limiter le risque de rupture de stock ni des clients pour réduire les couts de distribution. Cela donne à l'entreprise une marge de manœuvre lui permettant de pratiquer des prix concurrentiels.

²Les quatre (04) P de Mc Carthy font partie d'un concept développé dans sa thèse de doctorat de 3^{ème} cycle de l'Université du Minnesota, définissant les forces de la stratégie commerciale à adopter par l'entreprise moderne.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

➤ **Le planning de réalisation :**

L'étude technico-économique comporte un calendrier de réalisation du projet qui fait ressortir la date de lancement des travaux, la date d'acquisition des matériels, la date du début de montage, la durée de la période des essais et la date d'entrée en production.

➤ **Analyse des coûts du projet :**

L'analyse des coûts consiste à vérifier la validité de tous les coûts qui concernent le projet, qu'il s'agisse de ceux liés à l'investissement ou ceux de l'exploitation. Elles doivent être fiables et exhaustives.

III-Etude de la rentabilité du projet :

La rentabilité de l'entreprise correspond à sa capacité à générer, par son exploitation, des résultats et des bénéfices. Elle se calcule à partir du compte de résultat et des soldes intermédiaires de gestion. Ces derniers, extraits du compte de résultat, sont des indicateurs essentiels de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise.

IV –Etude financière du projet :

Le banquier, dans sa démarche pour l'étude d'une demande de crédit d'investissement d'abord appelle à la collecte d'information concernant le client. Pour ce faire, il exigera, de ce dernier, la présentation des documents comptables tels que les bilans et les TCR. Ces documents exigés aideront le banquier à apprécier la solvabilité et l'honorabilité du client.

Mais, pour que l'information soit efficace, le banquier doit avoir un excellent esprit critique ; il est donc tenu de réaliser un diagnostic économique et financier pour chaque entreprise sollicitant un crédit. Ceci va lui permettre de traduire la réalité des valeurs comptables de l'entreprise et d'interpréter l'évolution de certains phénomènes.

En effet, la tâche du banquier se traduit par l'ensemble des retraitements et reclassements que subissent les documents comptables et par le calcul de certains ratios jugés nécessaires pour la prise de décision.

Un point fondamental ne doit pas échapper au banquier : une bonne situation passée et présente ne garantissant en rien la santé financière de l'entreprise à l'avenir. De ce fait, le chargé de l'analyse mènera son étude aussi bien sur ce que l'entreprise a réalisé que sur ce qu'elle compte réaliser dans le futur.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

IV-1-Analyse des documents comptables :

Cette analyse porte sur :

IV-1-1- Le bilan comptable :

Le bilan comptable est le document qui reflète la situation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée, il nous renseigne sur l'ensemble de ses biens et de ses créances (actif) ainsi que sur la provenance des capitaux ayant servi à financer l'actif (passif).

a- Le passif :

Le passif indique l'origine des ressources de l'entreprise.

Le Plan Comptable Nationale classe ces ressources par ordre d'exigibilité croissante. Mais elles peuvent être classées selon plusieurs autres critères. Ainsi selon l'origine des ressources, on peut distinguer entre les ressources internes et les ressources externes.

- **Ressources externes :**

Il s'agit de toutes les ressources apportées à l'entreprise par les associés, les banques, les fournisseurs, etc. Elles sont constituées du fonds social et de toutes les dettes.

- **Ressources internes :**

Il s'agit des ressources nées de l'activité propre de l'entreprise. Elles sont constituées du bénéfice non distribué et des dotations aux amortissements et aux provisions.

b- L'actif :

L'actif décrit l'emploi qui est fait des fonds de l'entreprise.

Les postes de l'actif sont classés par ordre de liquidité croissante.

Les postes de l'actif peuvent être scindés en deux catégories :

- **Les emplois acycliques (fixes, non circulants)**

Ce sont les biens dont la durée de vie est supérieure à la durée d'un cycle de production. Ils ne disparaissent pas au bout d'un exercice comptable (un an). Ce sont des biens durables.

- **Les emplois cycliques**

Ce sont les biens qui font constamment l'objet de transformation justifiée par l'activité même de l'entreprise.

La vitesse de leur rotation dépend de la nature de l'entreprise.

Le bilan comptable normalisé est un support privilégié pour l'analyste financier désirant dresser un diagnostic financier de l'entreprise. Toutefois, les normes et règles auxquelles il est astreint lui donnent une représentation qui ne reflète pas clairement la réalité économique de l'entreprise.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

La solution sera alors de retraiter méthodiquement le bilan comptable en fonction des objectifs du banquier, à savoir connaître le niveau de liquidité et de solvabilité de l'entreprise. Ce retraitement implique la prise en compte de certains éléments ignorés par le bilan, le retranchement d'autres éléments susceptibles de fausser l'image de l'entreprise, et le reclassement des valeurs corrigées figurant au bilan dans une optique répondant aux exigences de l'analyse. Le résultat de toutes ces opérations donnera naissance au *bilan financier*.

IV-1-2- le bilan financier :

Le bilan financier est un bilan comptable retraité par la banque qui travaille dans un souci liquidatif (optique liquidative).

Il se présente comme suit :

- **L'actif** : il se subdivise en deux parties : une partie regroupant l'actif à plus d'un (01) an (actif immobilisé), et une partie regroupant l'actif à moins d'un (01) an (actif circulant) ;
- **Le passif** : il comporte également deux parties distinctes : le passif à plus d'un (01) an (capitaux permanents) et le passif à moins d'un (01) an (dettes à court terme).

IV-1-2-1-Passage du bilan comptable au bilan financier :

Le passage du bilan comptable au bilan financier nécessite plusieurs redressements :

- ◇ Retraitement des non-valeurs ;
- ◇ Réintégration des éléments hors-bilan ;
- ◇ Réévaluation de certains postes du bilan ;
- ◇ Reclassement et finalisation du bilan financier.

A- Retraitement des non valeurs :

A l'actif, figure des postes dont la valeur vénale est inexistante. La présence de ces postes s'explique par des raisons de techniques comptables (prudence, indépendance des exercices, etc.), mais leur nature conduit à les assimiler à des non-valeurs ou actifs fictifs.

Ces postes sont constitués par :

- ◇ Les frais préliminaires ;
- ◇ Les frais comptabilisés d'avance ;
- ◇ Les primes de remboursement des obligations ;
- ◇ Le capital souscrit non appelé ;
- ◇ Les dépenses en attente d'imputation.

B -Réintégration des éléments hors bilan :

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Les éléments hors bilan ne figurent pas dans le bilan comptable de l'entreprise puisque juridiquement ces éléments ne font pas partie de son patrimoine. Il s'agit essentiellement des effets escomptés non échus et des immobilisations acquises en crédit bail.

Etant donné que le bilan financier tient compte des seuls éléments ayant une valeur réelle en cas de liquidation de l'entreprise, il convient alors de réintégrer ces éléments qui sont, notamment, les effets escomptés non échus et les immobilisations acquises par crédit bail.

a) Les effets escomptés non échus (EENE) :

Ce sont les effets escomptés par l'entreprise auprès d'une banque avant la date d'échéance afin de faire face à un besoin de liquidité.

Cependant, l'entreprise reste solidairement responsable du défaut de paiement jusqu'à l'échéance de leur règlement. C'est pour cela qu'ils sont considérés comme étant des avances bancaires lors de leur réintégration.

Il convient donc de les réintégrer comme suit :

- A l'actif : on les place, comme les effets à recouvrer, dans la rubrique « valeurs réalisables ».
- Au passif : ils seront logés dans la rubrique « dettes financières » dans les ressources à mois d'un an.

b) Les immobilisations acquises par crédit bail :

Les équipements financés par crédit-bail ne font pas partie du patrimoine de l'entreprise. Cependant, ils contribuent à la réalisation de l'objet de l'entreprise. Donc, ils doivent être assimilés à des immobilisations en dehors de toute référence juridique.

Ils sont assimilés à des immobilisations financées par un emprunt à long et moyen terme. Leur réintégration se fait comme suit :

- ◆ A l'actif : augmentation des immobilisations nettes de la différence (immobilisations brutes – amortissements) ;
- ◆ Au passif : augmentation des DLMT du même montant (valeur nette).

C- Réévaluation de certains postes du bilan :

Les réévaluations ont pour objet de limiter au maximum les distorsions pouvant exister entre la valeur comptable de certains postes de l'actif et de leur valeur réelle. Le banquier, dans une optique liquidative, devra s'intéresser à la valeur réelle des éléments d'actif. Il doit tenir compte des plus ou moins-values subies par les postes du bilan car elles affectent directement la réalité du patrimoine de l'entreprise. On prend, par exemple les terrains enregistrés à un coût d'acquisition relativement faible, alors que leur valeur probable sur le marché foncier fortement demandeur est très élevée.

Il est à noter que toute plus-value (ou moins-value) constatée et déclarée par l'entreprise peut donner lieu à la naissance d'une dette (ou d'une créance) fiscale latente.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Les réévaluations déclarées par l'entreprise seront répercutées sur le bilan financier comme suit :

- **A l'actif** : Augmentation de la valeur comptable nette du montant de la plus-value, ou diminution de la valeur comptable des éléments affectés par une moins-value, avec une éventuelle augmentation des créances fiscales latentes ;
- **Au passif** : Augmentation de la situation nette comptable du montant de la plus-value, diminuée des dettes fiscales latentes qui figurent dans le poste « dettes ». Sinon, dans le cas d'une moins-value, on constate une diminution de la situation nette pour le montant de la moins-value.

D)- Reclassement et finalisation du bilan financier :

L'actif du bilan financier est classé par ordre de liquidité croissante tandis que les éléments du passif sont classés par ordre d'exigibilité croissante.

Ce souci de classement est motivé par le principe de financement des emplois d'une certaine durée par des ressources de durée équivalente, afin de faire ressortir un « équilibre financier » entre les emplois et ressources à même échéances.

C'est pour cela que l'on doit procéder à un reclassement répondant aux objectifs visés ci-dessus.

a)- Reclassement de l'actif :

L'actif sera scindé en deux (02) grandes masses :

1- L'actif immobilisé : appelé encore *actif à plus d'un an* qui sera subdivisé en deux (02) rubriques :

⇒ **Les valeurs immobilisées nettes (V.I.N)** : Ce poste regroupe les immobilisations corrigées (diminuées du montant des non-valeurs et éventuellement réévaluées);

⇒ **Les autres valeurs immobilisées (A.V.I)** : Ce poste comprend le stock outil (de sécurité), les clients douteux, les créances d'investissement, les cautionnements versés, les titres de participation,...etc.

2- L'actif circulant : appelé *actif à moins d'un an*, celui-ci est réparti en trois (03) rubriques :

⇒ **Les valeurs d'exploitations (V.E)** : Ce poste comporte tous les stocks diminués du montant des stock-outils ;

⇒ **Les valeurs réalisables (V.R)** :elles regroupent plusieurs postes :

Les immobilisations à moins d'un an :

Les créances sur clients ;

Les titres de placement ;

La TVA déductible ;

Les avances d'exploitation.

.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Dans cette rubrique, on distingue deux sous-rubriques :

-Valeurs réalisables d'exploitation : Cette sous rubrique regroupe les postes ayant un lien direct avec l'exploitation notamment les créances sur la clientèle, les effets escomptés non échus, les effets à recouvrer et des prêts remboursables à moins d'un an après retranchement d'éventuels actifs sans valeur.

-Les valeurs réalisables hors exploitation : celle-ci renferme tous les autres éléments qui ne rentrent pas directement dans l'activité primaire de l'entreprise. Il s'agit, généralement, des taxes récupérables, des titres de placement...etc.

-Les valeurs disponibles (VD) : cette rubrique comporte les éléments immédiatement transformables en liquidité. Il s'agit des disponibilités (caisse, banque et C.C.P) et les valeurs mobilières de placement cotées en bourse.

b)- Le passif du bilan financier : il fait apparaître deux rubriques :

- Les capitaux permanents ;
- Les dettes à court terme (DCT).

➤ **Les capitaux permanents** : Ils sont composés des fonds propres(capitaux propre) et des dettes à long et moyen termes (DLMT).

• **Les capitaux propres** : Ceux-ci incluent le capital social, les réserves, le report à nouveau, les provisions à caractère de réserves, les produits d'écart de réévaluation et de subvention d'investissement (diminution faite des impôts), le résultat en instance d'affectation, les provisions pour pertes et charges, le résultat de l'exercice non distribué...etc. Ces éléments sont diminués des actifs sans valeurs.

• **Les dettes à long et moyen terme (D.L.M.T)** : Celles-ci sont des dettes contractées dont la durée de remboursement excède une année. Elles comportent les crédits d'investissement et les emprunts bancaires sauf la part remboursable à moins d'un an , les immobilisations acquises en crédit bail, les dettes fournisseur à plus d'un an, les impôts payables sur les produits d'écart de réévaluation et de subventions d'investissement constatables à plus d'un (01) an, les provisions pour pertes et charges justifiées à plus d'un an et le compte courant des associés bloqué par une LCAC³.

➤ **Les dettes à court terme (D.C.T)** : Ces dettes seront réparties en trois rubriques à savoir :

⇒ **Les dettes d'exploitation** : cette rubrique comporte le poste fournisseur, les acomptes et avances reçus des clients et les effets à payer.

⇒ **Les dettes hors exploitation (autres dettes)** : cette rubrique comporte les emprunts à moins d'un an, le compte courant des associés non bloqué par une LCAC, les détentions pour compte, les impôts sur subventions et écart de réévaluation (à moins d'un an), le compte créditeur de l'actif, la part des DLMT remboursables à

³LCAC : lettre de cession d'antériorité de créances.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

moins d'un an, les provisions pour pertes et charges justifiées à moins d'une année ...etc.

⇒ **Les dettes financières** : Cette rubrique comprend les concours bancaires courants, les effets escomptés non échus (EENE) et les soldes débiteurs auprès des banques (découverts, facilités de caisse...etc.).

Tableaux N°03 : le bilan financier.

Visualisation du bilan financier			
ACTIF		PASSIF	
Actif à plus d'un an	Valeurs immobilisées nettes	Capitaux permanents	Capitaux propres
	Autres valeurs immobilisées		Dettes à long et moyen terme
Actif à moins d'un an	Valeurs d'exploitation		Dettes à court terme
	Valeurs réalisables	Dettes à CT hors exploitation	
	Valeurs disponibles	Dettes financières	

Source : Jean Pierre Lahille : analyse financière. Paris, Dalloz édition, 2001, P140

VI-1-3-Le tableau des comptes de résultats (TCR) :

Si le bilan donne une image statique de la situation de l'entreprise, le tableau des comptes de résultats permet un examen dynamique. Il retrace l'historique de l'activité de l'entreprise au cours d'un exercice comptable (une année). Il regroupe toutes les charges et tous les produits de l'année.

Le T.C.R. permet de juger la rentabilité de l'entreprise dans son ensemble à travers le résultat net, or le même résultat peut être obtenu de diverses méthodes. Donc, pour pouvoir expliquer le résultat et entrer beaucoup plus dans les détails, il faut le décomposer en phases progressives appelées soldes intermédiaires de gestion.

IV-1-3-1- Les soldes intermédiaire de gestion SIG :

Il est recommandé de commencer l'analyse de l'activité de l'entreprise par l'appréciation des soldes intermédiaires de gestion comme peut les présenter comme suit :

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

➤ **Le chiffre d'affaire :**

son étude permet de juger et d'expliquer les performances commerciales de l'entreprise. De manière globale, on s'intéressera à l'évolution du CA dans le temps, donnée par son taux de croissance.

CA = vente de marchandises + production vendue + prestation de service fournies

➤ **la marge commerciale :**

la marge commerciale ne concerne que les entreprises commerciales. Elle donne une information sur le profit brut que procure l'entreprise par ses seules activités commerciales.

Marge commerciale = Ventes de marchandise - achat de marchandise - variation du stock de marchandises (stock initial - stock final).

➤ **la production de l'exercice :**

ce solde ne concerne que les entreprises industrielles. Il permet d'évaluer le niveau d'activité de l'entreprise, comme elle permette de juger sa cohérence avec le chiffre d'affaire

La production de l'exercice = production vendue + production stockée + production de l'entreprise pour elle-même.

➤ **la valeur ajoutée (VA) :**

il s'agit de s'interroger sur la création de richesse apportée par l'entreprise dans le produit vendu et si sa valeur est suffisante pour rémunérer le facteur travail (frais de personnel - dotation aux amortissements), le facteur capital (frais financiers), les associés et l'entreprise elle-même (résultat net).

Valeur ajoutée = marge commerciale + production de l'exercice - consommations intermédiaires (en provenance de tiers).

➤ **L'excédent brut d'exploitation (E.B.E) :**

L'EBE est un élément essentiel d'appréciation de la rentabilité de l'entreprise car il mesure son résultat économique avant incidence de sa politique d'investissement et de sa politique financière. Il permet d'apprécier la ressource fondamentale que l'entreprise tire de son cycle normal d'exploitation, c'est-à-dire sa performance au niveau industriel et commercial.

Excédent brut d'exploitation = valeur ajoutée + subvention d'exploitation - frais de personnel - impôts et taxes

➤ **Le résultat net :**

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Il indique ce qui reste à l'entreprise après déduction de toutes les charges de l'exercice. Il reflète la rentabilité générale de l'entreprise.

Comme il mesure la performance de l'entreprise après incidence des éléments extraordinaires et de l'impôt sur les bénéfices. Il s'agit de comprendre comment il s'est progressivement formé, si des produits financiers ou une plus-value de cession d'actif l'on conforté.

Résultat net= résultat courant avant impôts+ résultat hors exploitation-participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise- impôts sur les bénéfices(IFS).

➤ La capacité d'autofinancement(CAF) :

La CAF est une mesure de rentabilité qui permet d'appréhender les ressources internes secrétées au cours de l'exercices et qui resteront à la disposition de l'entreprise pour rembourser les emprunts, autofinancer son développement et rémunérer les apporteurs de fonds .

La capacité d'autofinancement= résultat net + dotation aux amortissements et aux provisions+dotations exceptionnelles+valeurs résiduelles sur l'investissement cédés-reprise sur provisions-reprise sur écart de réévaluation

Toutefois, seule la partie non distribuée sous forme de dividendes aux actionnaires restera réellement à la disposition de l'entreprise pour être réinvestie. Cette partie de la CAF correspond à l'autofinancement.

Autofinancement= CAF- Dividendes.

IV-1-4-l'équilibre financière à travers les indicateur de solvabilité financiers :

L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise est menée à l'aide de trois grandeurs financières à savoir :le fonds de roulement(FR), le besoin en fond de roulement(BFR), la trésorerie(TR).

➤ Le fond de roulement :

Le fond de roulement est l'excédent des capitaux permanents sur l'actif immobilisé. En d'autres terme, « *c'est la part des fonds permanents affecté au financement du cycle d'exploitation après le financement de ses emplois stables⁴* ».

Il représente une marge de sécurité financière dont dispose une entreprise. Cette marge évite à l'entreprise tout financement externe au cas ou les ressources d'exploitation ne couvrent pas entièrement les besoins d'activité.

⁴ ROERT HOUDAYER : évaluation financière des projets , Ed Economico,2ème édition, 1999p74.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Il se calcul de deux façon :

1- Par le haut du bilan

$$\text{Fonds de roulement} = \text{capitaux permanents} - \text{actifs immobilisés} .$$

Capitaux permanents : capitaux propres et dettes à long et moyen terme(appelés également ressource stables).

Actifs immobilisés ou emplois stables.

2- Par le bas du bilan :

$$\text{Fonds de roulement} = \text{actif circulant} - \text{les dettes a court terme} .$$

A travers l'étude de FR quatre situations peuvent se présenter :

- Si le $FR > 0$: c'est une bonne chose pour l'entreprise car elle bénéficie d'une marge de sécurité supplémentaire. Toutefois, il faut s'assurer que cette augmentation n'est pas au détriment de son autonomie financière, autrement dit, en contractant de nouvelle dette à long et moyen terme.
- si $FR < 0$: dans ce cas, on parle d'insuffisance en fond de roulement. Cela veut dire que l'entreprise finance ses investissements avec des ressources à court terme et met ainsi en péril son équilibre financière.
- Si le $FR = 0$: cette situation peut résulter d'une stagnation de l'entreprise.

Il faut donc vérifier s'il s'agit bien pause temporairement des investissements ou d'un ralentissement durable de croissance.

➤ **Le besoin en fond de roulement :**

Le besoin en fond de roulement peut être définie comme « la partie des ressources durable qui concourt au financement de l'actif circulant »⁵.

Il est déterminé comme suit :

$$\text{BFR} = \text{actif circulant (hors disponibilité)} - \text{passif circulant} .$$

➤ **La trésorerie :**

La trésorerie (appelée parfois trésorerie nette) est la différence entre l'actif de trésorerie et le passif de trésorerie.

$$\text{Trésorerie} = \text{FR} - \text{BFR} .$$

- La trésorerie active au bilan est constituée :
 - Des valeurs mobilière de placement (transformables immédiatement en liquidités)

Des disponibles.

- La trésorerie passive se compose :
 - Des concours bancaires courants.
 - Des soldes créditeurs de banque ;
 - De l'encours d'escompte (hors bilan) ;

⁵ Jean BARREAU, Jacqueline DELAHAYE , Florence DELAHAYE, Gestion financière, Ed DUNOD paris,2004,13^{ème} édition, P152.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

La trésorerie est déterminée selon l'équation suivante :

$$\text{FR} - \text{BFR} = \text{trésorerie}$$

Ou encore :

$$\text{T} = \text{Disponible} - \text{trésorerie passive}$$

➤ Etude de la trésorerie :

La confrontation entre le FR, le BFR permet de dégager plusieurs situations d'équilibre :

◆ **FR > BFR > 0 ⇒ T > 0**

A priori il s'agit d'un équilibre sain dans la mesure où l'entreprise dispose de ressources suffisantes pour financer tous ses besoins et dégage un excédent de trésorerie.

Mais cet équilibre doit être structurel pour pouvoir être considéré comme sain

◆ **BFR > FR > 0 ⇒ T < 0**

Malgré le fonds de roulement positif, l'entreprise ne peut pas financer tous ses besoins en fonds de roulement.

La situation n'est guère dramatique à condition que les concours bancaires ne soient pas élevés et que les besoins ne soient pas structurels.

◆ **FR < 0 et BFR > 0 ⇒ T < 0**

Les découverts bancaires financent non seulement les besoins du cycle d'exploitation mais encore une partie des immobilisations (FRN < 0).

C'est une situation à très haut risque financier en raison de la dépendance de l'entreprise vis-à-vis des banques.

Il est impératif de réduire le BFR et augmenter le FRN.

◆ **FR > 0 et BFR < 0 ⇒ T > 0**

Dans ce cas, un important excédent de trésorerie est dégagé. Un tel équilibre est un manque à gagner pour l'entreprise. Il faut plutôt penser à fructifier cet argent.

◆ **FR < BFR < 0 ⇒ T > 0**

C'est une situation précaire : l'entreprise a perdu son contrôle puisque le financement de ses immobilisations est assuré par les clients et les fournisseurs.

◆ **FR < BFR < 0 ⇒ T < 0**

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Les ressources permanentes ne couvrent pas la totalité des immobilisations. Celles-ci sont couvertes en partie par les ressources en fonds de roulement (RFR) dégagées par l'entreprise, le solde étant financé par des découverts bancaires.

Cette situation est très risquée pour une entreprise industrielle. La dépendance extérieure est de plus en plus importante. Le FRN doit être reconstitué de toute urgence.

Pour les entreprises commerciales, la situation est moins grave. Il y a dépendance bancaire à court terme, il faut diminuer l'insuffisance en fonds de roulement.

IV-1-5-L'équilibre financière à travers les ratios :

Un ratio est le résultat d'un rapport entre deux grandeurs homogènes permettant d'aboutir, grâce à un raisonnement logique, à des conclusions sur l'objet analysé. Il existe un nombre fort important de ratios ; certains sont d'une utilité incontestable, d'autres le sont moins. Le banquier est libre de créer des ratios dans la mesure où le rapport pris par le banquier peut affiner l'analyse.

Les ratios s'appliquent à :

- Une même grandeur à deux dates différentes (évolution de la production par exemple) ;
- Deux paramètres financièrement liés (part du chiffre d'affaires alloué au personnel par exemple) ;
- Un sous-ensemble par rapport à une totalité (Part des capitaux propres dans le total bilan) ;

Un ratio pris isolément n'a souvent pas de signification en lui-même. Son utilité apparaît réellement dans les études évolutives ou comparatives. Les principaux avantages des ratios résident dans leur facilité de calcul et dans la concision des éléments d'analyse qui les composent. Cependant, le banquier devra utiliser ces ratios avec prudence car ceux-ci pourront de l'induire en erreur s'il les calcule sans un but précis (recherché à l'avance).

Les principaux ratios que nous aborderons sont :

- ◆ Les ratios de structure ;
- ◆ Les ratios d'activité ;
- ◆ Les ratios de rentabilité.

a) La structure financière :

L'analyse de la structure financière a pour objet de déterminer la situation de la solvabilité d'une entreprise et l'appréciation de son impact sur le niveau de sa rentabilité afin de préserver sa pérennité et les possibilités de développement (indépendance financière et capacité de croissance).

Cette analyse peut être effectuée sous trois volets :

- ◆ Le financement ;
- ◆ La liquidité ;
- ◆ La solvabilité.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Υ Ratios de financement :

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Total bilan}}$$

Au niveau du passif de l'entreprise, on remarque deux types de capitaux ; ceux qui appartiennent à l'entreprise elle-même et ceux des tiers. Il est clair que plus la part des capitaux appartenant à l'entreprise est réduite plus cela réduit aussi la liberté de mouvement de l'entreprise. L'autonomie financière se calcule en rapportant les capitaux propres au total bilan.

Ce ratio mesure l'importance des fonds propres nets par rapport au total des capitaux engagés dans l'affaire par l'ensemble des partenaires économiques.

Il doit s'établir, en moyenne, entre 33% et 66%. Toutefois, son minimum peut atteindre un taux de 20% en deçà duquel la situation est jugée fragile.

$$\text{Degré d'amortissement} = \frac{\text{Cumul des amortissements}}{\text{Immobilisations amortissables brutes}}$$

Ce ratio permet de mesurer le degré d'usure technique ou économique de l'outil de production et de savoir si l'entreprise assure un renouvellement régulier de ses moyens de production ou si, au contraire, elle laisse vieillir et donc périliter son potentiel d'efficacité.

$$\text{La capacité d'endettement} = \frac{\text{DLMT}}{\text{Fonds propres}}$$

Ce ratio nous renseigne sur le degré d'endettement à terme de l'entreprise, il mesure donc la capacité de l'entreprise à s'endetter à terme il ne doit pas être supérieur à 1.

$$\text{Ratios de fonds de roulement} = \frac{\text{Fonds de roulement}}{\text{Chiffre d'affaires (HT)}} \times 360$$

Ce ratio mesure la marge de sécurité financière dont dispose l'entreprise en nombre de jours de chiffre d'affaires.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

$$\text{Ratio de financement externe} = \frac{\text{Dettes à Long et Moyen Terme}}{\text{Actif Total}}$$

Ce ratio nous renseigne sur le niveau de couverture des emplois de l'entreprise par des ressources externes.

Y Ratios de liquidité :

Ces ratios rapportent tout ou partie des actifs circulants aux dettes à court terme.

➤

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{Actif circulant}}{\text{DCT}}$$

Ce ratio indique dans quelle mesure les actifs circulants permettent-ils d'assurer le remboursement des DCT. Il doit donc être supérieur à 1.

➤

$$\text{Ratio de liquidité réduite} = \frac{\text{Valeurs réalisables + valeurs disponibles}}{\text{DCT}}$$

Il indique la capacité de l'entreprise à payer ses DCT par son argent disponible et celui qu'elle attend de ses débiteurs.

$$\text{Ratio de liquidité immédiate} = \frac{\text{Valeurs disponibles}}{\text{DCT}}$$

Ce ratio exprime le degré de couverture des DCT par les valeurs immédiatement liquides. Il est généralement inférieur à 1. Si c'est l'inverse qui se produit, ça signifie qu'il y a un gel d'argent, signe de mauvaise gestion de trésorerie.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Y Ratios de solvabilité :

$$\text{Capacité de remboursement} = \frac{\text{DLMT}}{\text{Capacité d'autofinancement}}$$

Ce ratio montre si l'entreprise a des flux de trésorerie réels ou potentiels de trésorerie suffisants pour assurer à la bonne date le remboursement des emprunts durables dont elle a bénéficié. L'endettement ne doit pas excéder trois (03) voire quatre (04) années de capacité d'autofinancement afin de laisser à l'entreprise une certaine flexibilité pour faire face à d'autres emplois.

$$\text{Ratio de solvabilité} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Endettement total}}$$

Y Ratios d'exploitation

$$\text{Duré d'écoulement des stocks} = \frac{\text{Stock moyen} \times 360}{\text{Coût d'achat (hors taxe)}}$$

Ce ratio mesure la durée de stationnement des stocks dans l'entreprise, donc le nombre de fois qu'ils se renouvellent.

$$\text{Les délais accordés aux clients} = \frac{(\text{Clients} + \text{EAR} + \text{EENE}) \times 360}{\text{Chiffre d'affaires (TTC)}}$$

Ce ratio mesure le crédit commercial accordé par l'entreprise à l'ensemble de ses clients. Plus ce ratio est faible, plus la qualité de gestion de l'entreprise en matière de crédit client est jugée favorable.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

➤
$$\text{Les délais obtenus des fournisseurs} = \frac{(\text{Fournisseurs} + \text{EAP}) \times 360}{\text{Achats (TTC)}}$$

L'augmentation du ratio réduit les besoins en fonds de roulement. Par contre, elle peut signifier aussi la présence de difficultés de trésorerie.

Y Appréciation de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée est répartie entre tous les acteurs de l'entreprise. Afin de bien apprécier cette répartition, il serait utile pour le banquier de calculer un certain nombre de ratios.

$$\text{Rémunération du facteur travail} = \text{Charges du personnel} / \text{VA}$$

$$\text{Rémunération des banques} = \text{Charges financières} / \text{VA}$$

$$\text{Rémunération de l'Etat} = \text{Impôts et taxes} / \text{VA}$$

➤
$$\text{Taux de valeur ajoutée} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Production}}$$

Ce ratio mesure l'aptitude de l'entreprise à créer ou à accroître la valeur des biens ou services obtenus de tiers.

➤
$$\text{La productivité} = \frac{\text{VA ou CA (HT)}}{\text{Nombre de salariés}}$$

Ce ratio permet de mesurer l'efficacité des moyens humains utilisés.

c) Les ratios de rentabilité :

➤
$$\text{La rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat d'exploitation}}{\text{Actif total}}$$

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Ce ratio mesure la capacité de l'entreprise à rentabiliser les capitaux engagés par les associés et les prêteurs.

➤
$$\text{La rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat de l'exercice}}{\text{Fonds propres}}$$

Ce ratio détermine l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les capitaux engagés par les associés. Il permet aussi de savoir si les actionnaires ou associés ont fait un bon choix en plaçant leur argent dans l'entreprise.

➤
$$\text{La rentabilité de l'activité} = \frac{\text{CAF}}{\text{Chiffre d'affaires}}$$

Ce ratio mesure la rentabilité nette de l'affaire lui permettant de maintenir son potentiel de production et de l'accroître après paiement de toutes les charges.

Section 02 : risque et garantie du crédit d'investissement :

L'incertitude et le risque sont au cœur de l'activité bancaire. Il existe une grande liste de risque qu'une banque pourra rencontrer durant son existence, leur conséquence principale est de provoquer des pertes significatives pour l'établissement.

Analyser le risque, le prévenir si possible, détecter sa réalisation, se garantir sont des aspects permanents du métier de banquier, lequel prête l'agent d'autrui, opère avec des marges étroites et dispose de fonds propres très limités au regard de la masse des capitaux qu'il gère.

L'objectif de cette section de présenter les différents risques bancaires en premier lieu, en suite les garanties.

I- les risques du marché :

Avant même de dresser un panorama des risques bancaires, la définition du risque s'avère nécessaire :

« Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. cette baisse pouvant avoir des causes diverses (récession économique, hausse des taux d'intérêt, déficit de la balance commerciale, changement politique, conflits entre nations...) ».⁶

On distingue quatre(04) catégories de risque de marché correspondant aux actifs habituellement détenus par une banque, à savoir :

⁶ J BARREAU, J DELAHAYE, F DELAHAYE , « Gestion financière », DUNOD, paris 2004,Ed 13^{ème} ,P115.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

I-1-- le risque de liquidité :

Avant d'aborder le risque de liquidité, il est nécessaire de définir la liquidité bancaire. C'est la capacité d'une banque à faire face à ses obligations de trésorerie suivant leur échéance, elle également appelée « *liquidité de financement* ».

I-1-1- définition du risque de liquidité :

Il se définit comme un risque, à un moment donné, de ne pas pouvoir faire face au passif exigible avec l'actif réalisable et disponible. »⁷

Il est impossible de mesurer avec précision l'exposition à ce risque car les bilans bancaires ne décomposent pas les actifs et passif par échéance.

De ce fait, les analyses financières portent leurs attentions sur les points suivants :

Les emplois et ressources sont analysés selon leur liquidité et exigibilité réelle. Ainsi, les dépôts à vue sont souvent plus stables que les dépôts à termes et les dépôts interbancaires sont plus volatils que de la clientèle.

La qualité de la signature telle qu'appréciée par les marchés de capitaux, c'est-à-dire son aptitude à honorer ses échéances : la qualité de la signature dépend de plusieurs facteurs dont les plus importants sont actionnariat, son rating, et la perception que les marchés ont des risques auxquels elle est exposée.

I-2-Le risque de taux d'intérêt :

Il est défini comme « *le risque de perte liée à la variation adverse des taux d'intérêt. La taux de la ressource doit être suffisamment inférieur au taux du crédit pour permettre à la banque de se rémunérer* »⁸.

Les prêts et les dépôts peuvent avoir des échéances moyennes différentes. Générales, l'échéance moyenne des dépôts est inférieure à celle des prêts et des liquidités lorsque les taux d'intérêt varient, la marge bénéficiaire de la banque varie aussi puisque les renouvellements des taux sur son actif et sur son passif ne sont pas parfaitement synchronisés, donc sous l'effet d'une variation adverse des taux d'intérêt, détériore la situation patrimoniale de la banque, et pèse sur l'équilibre d'exploitation.

I-3-Le risque de change :

Les banques peuvent aussi être exposées à un risque dit ; risque de change dont la définition est la suivante :

« C'est le risque qui mène la banque à réaliser des pertes à cause des évolutions défavorables des taux de change. Il survient suite à une indexation de produits et charges sur des cours de change ou, lorsque les éléments d'actif et de passif sont libellés en devises. Il y a alors détérioration de la contre-valeur en monnaie locales des flux de recettes/ règlements libellés en devises étrangères. de même en est-il de la contre-valeur bilancielle en monnaie locale des éléments d'actif et de passif libellés dans une autre monnaie ».⁹

II-Les risques de crédit.

⁷GUY CAUDAMINE, JEAN MONTIER, « banque et marchés financiers », Ed ,ECONOMICA, 1998,P220.

⁸ GUY CADAMINE, JEAN MONTIER « Banque et marchés financiers », Ed, ECONOMICA,1998 ,P221.

⁹ PHILIPPE D'ARVISENT , « Pilotage bancaire »,Ed ESKA , Paris 1995, P39.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Le risque de crédit pour une banque est de très loin le plus important puisqu'il représente 75 à 80% des risques. Il occupe une place à part, d'une part parce qu'il est dépendant d'une relation initiale basée sur la confiance avec un client, d'autre part, parce qu'il représente la source principale de provisionnement des banques, c'est le risque que le débiteur ou emprunteur face défaut ou que sa situation économique se dégrade au point de dévaluer la création que l'établissement bancaire détient sur lui¹⁰.

II- 1- les principales catégories du risque de crédit :

les opérations de crédit comportent plusieurs formes de risque : les risques liés aux relations des banques avec les entreprises clientes et les particuliers et les risques inhérents à la politique commerciale des banques.

II-1-1- les risques liés aux relations banque/entreprises :

La relation entre la banque et ses clients peut dégénérer négativement dans les cas où le débiteur ne peut pas faire face à ses obligations dans les délais prévus ou lorsqu'il refuse ou ne peut effectuer le remboursement.

II-1-2- les risques résultants de la politique commerciale des banques :

Ce sont tous les risques liés à la concurrence bancaire et l'importance de la distribution des crédits par une banque.

- **Les risques liés à la concurrence bancaire :**

Ce sont des risques courus par la banque en ayant pour objectif de faire face à une concurrence qui offre de meilleures conditions de crédit, cette concurrence peut devenir préjudiciable non seulement à la banque qui octroie le crédit mais aussi au client lui-même en lui causant de graves difficultés de remboursement.

- **Les risques liés à la distribution du crédit :**

En recherchant l'accroissement du volume de ses concours avec ses possibilités de trésorerie, et l'obtention du maximum de profit, la banque peut, avec une mauvaise prévision dans l'évaluation de la distribution des crédits, engendrer un déficit commercial de ou provoquer la pénalisation de la banque par les autorités monétaires.

II-2- Le risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie, également appelé risque de signature, est le premier risque qu'une banque doit supporter. Il désigne :

*« le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable ».*¹¹

C'est un risque de voir ses débiteurs dans l'incapacité de faire face totalement ou partiellement à leurs engagements.

II-2-1- Les types de risque de contrepartie :

Il existe deux (02) principaux types de risque de contrepartie, à savoir :

- **Le risque de non remboursement**

*« C'est le risque le plus douté par les banquiers, car il apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi, n'est plus en mesure ou refuse carrément de rembourser les engagements qui lui ont été octroyés ».*¹²

¹⁰ J. AUGROS et M. QUERUEL, « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Ed ECONOMICA, Paris, P28.

¹¹ CALVET H « établissement de crédit », Ed ECONOMIA, Paris, 1997, P78.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Ce risque résulte donc de l'insolvabilité du débiteur. Il trouve ses origines, essentiellement, dans le risque de l'entreprise c'est-à-dire le débiteur lui-même, car ce risque est en fonction de la situation financière, industrielle et commerciale de l'entreprise. Aussi, il peut dériver d'une crise politique ou économique d'un pays.

- **Le risque d'immobilisation :**

« *Le risque d'immobilisation est un risque proprement bancaire, car un simple retard dans le remboursement d'une créance ou un décalage entre les recettes et les dépenses peuvent être préjudiciables à la banque* »¹³.

La banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant au refinancement de ses crédits auprès de la Banque d'Algérie ou du marché monétaire. Le risque abordé ici prend effet lorsque cet équilibre est rompu, c'est-à-dire quand le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois. Ce risque comporte trois origines :

Il peut être engendré par une politique de transformation imprudente du banquier qui, utilise des ressources à vue pour des emplois à terme. Il se met ainsi dans l'incapacité de faire face à des retraits de dépôts à vue appartenant à ses clients, car il doit garder en mémoire que la durée des crédits est conditionnée par celle des dépôts.

Il peut être le résultat du non remboursement des échéances, à bonnes dates par les clients de la banque. Les fonds engagés deviennent ainsi immobilisés.

La détérioration de la situation financière de l'entreprise emprunteuse qui conduit la Banque d'Algérie à refuser son accord de mobilisation.

Pour cela, le banquier est tenu d'adosser la majorité de ses concours à des ressources de durée équivalente et de procéder au refinancement auprès de la Banque d'Algérie en remplissant les conditions d'admissions au réescompte. Aussi, il doit concilier deux autres impératifs : utiliser ses ressources aussi largement que possible sans pour autant être à court de liquidité, et par-là même éviter au recours abusif au réescompte dont les complications découlent, systématiquement, sur un découvert au taux d'« enfer » dont le montant, très élevé, ne peut être sans préjudice sur la rentabilité générale de la banque.

Ce risque exclusif aux banques peut être maîtrisé par une stratégie efficiente de collecte des ressources à vue accompagnée d'une politique cohérente de distribution des crédits

III : moyens de prévention et de limitation du risque crédit

L'importance des risques encourus par les banques en matières d'octroi de crédits bancaires, a rendu impératif l'instauration d'un certain nombre de moyens de préventions.

¹² ARNAUD DE SERVIGNY « le risque de crédit », 2^{ème} Ed, DONOD, Paris 2003, p32

¹³ CALVET H, « Etablissement de crédit », Ed ECONOMIA, Paris, 1997, P78

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Bien qu'une analyse minutieuse de l'entreprise reste la meilleure garantie de prévention des risques, le banquier dispose de plusieurs autres moyens de limitation et de protection qui sont pour certains obligatoires (les règles prudentielles) , et pour d'autres facultatifs (la prise de garantie). Parmi eux, Nous pouvons mentionner :

- ❖ L'application et le respect des règles prudentielles ;
- ❖ Le suivi des engagements ;
- ❖ La mise en place de procédures internes ;
- ❖ Le recueil des garanties.

III-1-Application et respect des règles prudentielles :

Toutes les banques sont tenues de se conformer à un certain nombre de règles prudentielles de gestion édictées par la Banque d'Algérie et qui ont pour finalité de doter les banques et les établissements financiers d'un moyen de contrôle des risques.

Ces règles consistent en un système de normes obligatoires et harmonisées adoptées universellement dont le but est :

- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédits ;
- L'amélioration de la sécurité des déposants (société de gestion des garanties);
- La surveillance de l'évolution des risques des banques et la possibilité de comparer entre les établissements de crédit.

S'inscrivant dans le cadre d'un processus d'ouverture et de concurrence auquel notre système bancaire est tenu d'adhérer, la réglementation prudentielle prévoit l'application de ratios significatifs. Nous citerons les règles prudentielles les plus importantes, à savoir : le ratios « COOKE » et le ratios de division des risques.

III-1-1- Ratios de couverture des risques :

Les banques et les établissements financiers sont des entreprises régulées par des autorités qui veulent éviter les défaillances du système de crédit. Elles sont, de ce fait, tenues d'assurer une couverture des risques liés à leurs engagements.

Dans ce sens, la Banque d'Algérie a imposé l'application du ratio international de solvabilité dit « RATIOS COOK » qui définit le niveau minimal de capital que doit avoir un établissement de crédit pour pouvoir faire face aux risques liés aux divers postes de son actif. Sachant que la solvabilité des banques dépend de la capacité de leurs capitaux propres à financer les capitaux étrangers, le ratios Cook a été instauré car il mesure le degré de « prise en charge » des risques encourus par les fonds propres de la banque ou de l'établissement de crédit.

Avant de passer au calcul de ce ratio, il est nécessaire de définir au préalable les fonds propres nets (F.P.N) et les risques encourus pondérés (R.E.P) :

Les F.P.N sont constitués de fonds propres de base (le noyau dur) et des fonds propres complémentaires définis respectivement dans les articles 5 et 6 de l'instruction n° 74-94 du 29

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers.

Les risques encourus pondérés (R.E.P) sont les risques encourus sur la clientèle auxquels on applique un taux de pondération, fonction du risque lié à l'engagement. Ils sont déterminés par l'article 9 de la même instruction et le taux de pondération attribué à chacun d'entre eux par l'article 11 de l'instruction citée ci-dessus.

$$\text{Ratio COOKE} = \frac{\text{F.P.N}}{\text{R.E.P}} \times 100$$

D'après l'article 03 de l'instruction n° 74-94 du 29 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers, « *les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence ce ratio de solvabilité et ce en ayant un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui des risques encourus pondérés, au moins égal à 8 %* ».

Cette instruction classe, également, les engagements hors bilan suivant le risque encouru en quatre catégories :

- Catégorie 1 : risque élevé ;
- Catégorie 2 : risque moyen ;
- Catégorie 3 : risque modéré ;
- Catégorie 4 : risque faible.

III-1-2-Ratios de division des risques :

Il est clair que, plus les crédits sont répartis entre un plus grand nombre de bénéficiaires, plus la probabilité de non-remboursement est faible. Diviser le risque consiste donc à éviter la concentration d'engagements sur un même client et diminuer de ce fait le risque résultant de son éventuelle déconfiture.

Afin de diminuer le risque lié à la faillite des emprunteurs, la banque d'Algérie à travers l'article 02 de l'instructions sus mentionnée, a fixé le montant maximal des risques encourus sur un même client à 25% des fonds propres nets et ce depuis 1995.

L'instruction 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles fait, également, obligation aux Banques et établissements financiers de respecter les ratios suivants :

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

- Le montant total des risques encourus sur les clients dont les risques dépassent pour chacun d'entre eux 15% des F. P.N., doit être inférieur à dix (10) fois le montant des fonds propres de l'établissement de crédit.
- La position de change par monnaie qu'elle soit courte ou longue, ne doit en aucun cas atteindre 10% des F. P.N.
- Le niveau des engagements extérieurs ne doit pas dépasser quatre (04) fois les F. P.N.
- La somme des positions de change toutes monnaies confondues, ne doit pas dépasser 30% des F. P.N (Instruction 78-95 du 26 décembre 1995 portant sur les règles relatives aux positions de change).

III-2- le suivis des engagements :

Dans le but de garantir la récupération des créances en cas de défaillance des débiteurs, chaque banque et établissement financier doit, en vertu de l'instruction 74-94 du 19/11/1994 procéder au classement des créances par degré encouru et constituer des provisions pour les créances dont le recouvrement n'est pas assuré. Ces provisions varient, et sont de trois niveaux :

- Provisions à 30 % (pour les créances à problèmes potentiel),
- Provisions à 50 % (pour les créances très risquées),
- Provisions à 100 % (pour les créances compromises).

III-3- mise en place de procédures internes :

Dans le but de renforcer l'effet produit par l'application des règles prudentielles, les banques ont jugé nécessaire d'instaurer des procédures internes. Nous allons présenter la liste des mécanismes mis en place, afin de contenir ne serait ce que de manière partielle les risques qui entachent toute opération de crédit. Nous citerons :

- L'institution d'un système de comité siégeant au niveau des agences. L'objectif assigné à cette action est de conjuguer la réflexion en matière d'octroi de crédit.
- La mise en place du système de délégation de crédit dans la limite des seuils autorisés. En effet l'agence bancaire est la structure la mieux placée pour se prononcer, dans les limites de sa délégation, sur certains crédits à la clientèle.
- L'instauration d'un système de contrôle des utilisations de crédit afin d'assurer le suivi des crédits consentis.
- La diversification du portefeuille engagement dans le but de se prémunir contre le risque de concentration.

VI-Les garantie :

Après une étude financière et comptable, il s'avère que les compte d'une société n'offre pas suffisamment de garantie dans l'octroi d'un crédit et la capacité de l'entreprise à rembourser. La banque cherche donc des garanties lui permettant, si le risque se concrétise, de pouvoir sortir de l'affaire à tout moment sans trop de pertes.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

On distingue classiquement :

- Les suretés personnelles.
- Les suretés réelles.

VI-1-Les garanties personnelles :

Les suretés personnelles sont constituées par des droits de créances sur des personnes et sur leur bien propres. La valeur de ces suretés est liée à la solvabilité des personnes qui les donnent. Il s'agit généralement des cautions et avals de tiers. il existe :

VI-1-1-Le cautionnement :

Bien que régi par les disposition du code civil, force est de constater que le cautionnement est un contrat instituant une garantie personnelle au débiteur d'une obligation, une tierce personne, appelé caution, s'engageant à payer le créancier en ses lieu et place en cas de défaillance de sa part ».

Nous pouvant distinguer deux types de cautionnement :

- **La caution simple :**

« *Le cautionnement simple implique l'obligation pour le créancier de poursuivre le débiteur principal avant de se retourner contre le caution.* »¹⁴

La caution simple n'est obligée de payer qu'en cas de défaillance du créancier principal. Elle peut, en effet exiger que le créancier préalablement les biens du débiteur.

Cela signifie que la caution peut, dès les premières poursuites engagées contre elle, imposer au créancier qu'il mette d'abord en œuvre toutes mesures d'exécution à l'encontre du débiteur.

- **La caution solidaire :**

La caution peut également s'engager solidairement avec le débiteur.

Dans ce cas, s'appliquent les dispositions de l'article 1200 du code civil selon lequel les « débiteurs sont obligés de telle sorte que chacun puisse être contraint pour la totalité et que le paiement fait par un seul libère les autre envers le créancier ».

Comme le cautionnement solidaire il implique la renonciation de la caution aux bénéfices de discussion et de division avec extension de la solidarité aux héritiers de la caution.

Les banques pratiquent exclusivement le cautionnement solidaire. L'analyse de la surface patrimoniale et financière de la caution doit être faite avec le plus grand soin et en prenant notamment en considération le régime matrimonial de la caution et de son conjoint¹⁵.

VI-1-2- l'aval :

« L'aval est une garantie de paiement fournie par un tiers ou par un signataire d'un effet commerce, lettre de change, billet à ordre, chèque, qui s'engage à en payer le montant en totalité ou en partie à son échéance, en cas de défaillance du débiteur principal dont il est le garant. L'engagement du donneur d'aval est identique à celui d'une caution solidaire »¹⁶

¹⁴ GUY CAUDAMINE JEAN MONTIER, «Banque et marchés financiers », Ed, ECONOMICA,1998, page 160

¹⁵. Idem, page160

¹⁶ Idem, page161

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Comme nous l'avons déjà précisé, l'aval est une variété de cautionnement propre aux effets de commerces. Selon l'article 409 du code de commerce il constitue l'engagement d'une personne de payer le montant total ou une partie d'une créance manifestée par un effet de commerce. En d'autres termes c'est l'obligation que prend une personne (avaliste ou avaliseur) de payer un effet de commerce à l'échéance, au lieu et place du débiteur (avalisé) .

L'aval est exprimé par la signature de l'avaliseur au recto du papier commercial ou sur un acte séparé, suivie de la mention « **Bon pour aval** ». Il doit, également, porter l'objet de l'engagement du garant (engagement d'un paiement total ou partiel du montant de l'effet).

Contrairement à la caution, l'avaliste est toujours solidaire. Par contre à l'instar du cautionnement, l'aval est un acte consensuel qui doit être rédigé par écrit.

VI-2-Les garanties réelles :

Une sureté réelle consiste, dans l'affectation d'un bien en garantie d'une dette, que se bien appartienne au débiteur lui-même ou a un tiers, auquel cas la sureté est juridiquement appelée cautionnement réel. Il arrive aussi qu'une caution appuie, de son engagement personnel.

Le code civil classe parmi les suretés réelles :

- L'hypothèque
- Le nantissement
- Le gage

❖ L'hypothèque :

Selon article 2114 du code civil, « *l'hypothèque est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation, elle est de sa nature indivisible et subsiste en entier sur tous les immeubles affecté, sur chacun et sur chaque portion de ces immeubles* » .

Conformément à l'article 882 du code civil : « *Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe* ».

L'hypothèque est un droit réel sur les immeubles affectés à l'acquittement d'une obligation. Néanmoins, il n'y a pas dessaisissement du propriétaire du bien, et conserve le droit d'user, de jouir et de disposer du bien.

L'efficacité de l'hypothèque réside dans le fait que le banquier hypothécaire a le droit de saisir et de vendre le bien hypothéqué, s'il n'est pas payé à échéance ,et d'exercer un droit de suite et de préférence sur le prix¹⁷ si le débiteur vend par anticipation l'immeuble en question.

L'hypothèque peut être constituée en vertu d'un acte authentique (hypothèque conventionnelle), d'un jugement (hypothèque judiciaire) ou de la loi (hypothèque légale).

¹⁷ Il y a lieu de préciser que le droit de préférence sur le prix est primé, en vertu de la loi, par les créanciers privilégiés : le trésor public, les frais de justice, et le personnel.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Ainsi, selon le mode de constitution, il existe trois sortes d'hypothèques :

✓ **L'hypothèque conventionnelle :**

Elle est issue d'un contrat par lequel le débiteur consent à son créancier une garantie hypothécaire.

L'hypothèque conventionnelle est celle qui résulte d'un contrat (une convention) entre le débiteur et le créancier (la banque). Cependant, pour être valide, celle-ci nécessite un acte notarié.

Elle doit être établie en vertu d'un acte authentique et inscrite, obligatoirement, auprès de la conservation foncière pour assurer l'opposabilité des droits du banquier aux tiers. Cette inscription fixe, également, le rang de l'hypothèque.

✓ **L'hypothèque légale :**

Selon l'article 19 de la loi du 10 juillet 1965 attribue au syndicat des copropriétaires « *une hypothèque légale sur le lot du copropriétaire qui ne règle par les charges de copropriété lui incombant.* »

✓ **Les hypothèques judiciaires :**

L'hypothèque judiciaire peut être autorisée provisoirement par le juge de l'exécution par voie d'ordonnance prononcée à la requête du créancier qui justifier que sa créance est fondée en son principe et que son recouvrement semble en péril.

VI-3-Le gage : est un bien affecté en garantie d'une créance. L'article 188 du code civil dispose : « *les dettes du débiteur ont pour gage tous ses biens. A défaut d'un droit de préférence acquis conformément à la loi, tous les créanciers sont traités de ce gage, sur le même pied d'égalité* »¹⁸.

VI-4- Le nantissement :

« *le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en garantie de sa créance si le bien remis en garantie est meuble, on parle de gage* »¹⁹.

Selon l'article 948 du Code Civil :

« *Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang* ».

Le nantissement est constitué par un contrat. Il est, sauf disposition légale contraire, inséparable de la créance qu'il garantit faute de quoi il serait nul et non avenue.

¹⁸ ARNAUD DE SERVIGNY et IVAN ZELENKO , « le risque de crédit », 2^{ème} Ed, DUNOD, paris,2003,P99.

¹⁹ Idem, page 102

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

En effet, le nantissement ne peut porter que sur les biens meubles qui relèvent de la propriété du débiteur, et contrairement à l'hypothèque, il est exploité sous plusieurs formes par les banques : nantissement avec, ou sans dépossession du débiteur du bien remis en gage entre les mains de la banque.

Il existe diverses formules de nantissement, nous citerons les formes les plus usitées :

- ❖ Nantissement du fonds de commerce ;
- ❖ Nantissement de l'outillage et du matériel d'équipements ;
- ❖ Nantissement ou gage sur véhicules ;
- ❖ Nantissement des actifs financiers ;
- ❖ Nantissement des marchés publics.

a)- Nantissement du fonds de commerce :

Le nantissement est une garantie sans dépossession, consentie sur certains éléments compris dans le fonds de commerce. Il est indispensable que l'acte précise les éléments auxquels s'étend le nantissement, à défaut, il ne comprendra que l'enseigne, le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage.

Pour être valide, l'acte de nantissement doit être signé par le banquier et le débiteur, enregistré puis déposé au greffe du tribunal de commerce.

La banque exerce un droit de préférence sur le prix et un droit de suite sur le fonds.

Il peut être conventionnel ou judiciaire :

- **Le nantissement conventionnel du fonds de commerce** : C'est un contrat par lequel un créancier (le banquier) acquiert un droit réel sur le fonds de commerce affecté en garantie.

- **Le nantissement judiciaire du fonds de commerce** : Dans ce cas de figure, c'est le juge qui rend une ordonnance autorisant le créancier à prendre une inscription de nantissement sur un fonds de commerce (il s'agit d'une mesure conservatoire).

b)- Nantissement du matériel et de l'outillage :

Le nantissement du matériel et de l'outillage est également un gage sans dépossession du débiteur, constitué par acte authentique ou sous seing privé, sur l'outillage et le matériel que le banquier a financé.

c)- Nantissement ou gage sur véhicule :

Il s'agit là aussi d'un gage qui se réalise sans dépossession, avec la particularité d'être constaté par un acte sur registre spécial ouvert à cet effet auprès de la direction (la Daira) ayant délivré la carte d'immatriculation, communément appelée carte grise qui doit porter la mention « véhicule gagé ».

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

d)-Nantissement des actifs financiers :

Le nantissement des actifs financiers notamment des bons de caisse, est un contrat par lequel, le débiteur d'un prêt remet en gage les titres qu'il détient entre les mains du créancier ou d'un tiers, convenu entre les parties.

Dans ce genre de nantissement, le banquier dépossède le débiteur et doit veiller à rédiger un acte timbré et enregistré. En effet, ce type de nantissement peut être constitué selon la nature juridique des titres :

- Par acte authentique : s'il s'agit de bons de caisse nominatifs ;
- Par acte sous seing privé : s'il s'agit de bons de caisse anonymes .

e)- Nantissement des marchés publics :

Ce genre concède au banquier le droit de créance sur l'Etat, dans la mesure où la sortie du crédit est assurée. Le marché est enregistré et nanti par acre sous seing privé.

VI-5-Les Garanties Complémentaires :

En sus des sûretés citées ci-dessus, la banque peut exiger comme garantie complémentaire des délégations d'assurances dont la mise en jeu est relative à la réalisation du risque ou à la survenance d'un sinistre éventuel assuré. Il s'agit donc :

- ❖ D'assurance vie ;
- ❖ D'assurance tous risques ;
- ❖ D'assurance multirisque ;
- ❖ D'assurance incendie ;...

Le contrat d'assurance doit être accompagné d'« un avenant de subrogation » au profit de la banque.

Conclusion :

Toute évaluation d'un dossier de crédit d'investissement doit se faire sur la base d'une documentation fournie par le client et qui contient une panoplie d'informations comptables, financières, économiques,...etc. cette dernière doit se dérouler en deux étapes : une étude de la viabilité du projet et une autre de sa rentabilité.

Ces deux études sont indissociables : l'une assure que le projet est techniquement viable et réalisable, l'autre affirme que l'affaire est financièrement rentable.

A travers ces deux études, le banquier doit être en mesure de déceler les points forts et les points faibles de l'affaire. Il pourra ainsi prendre une décision en fonction du risque encouru ; il déterminera les besoins de l'entreprise et mettra en place la structure de financement la plus adéquate, et ce afin d'assurer une bonne issue au crédit.

Chapitre III : Etude et procédure de traitement d'un dossier de projet d'investissement

Il est à signaler qu'il est préférable que le chargé du dossier, en plus des deux études précédentes, effectue des tests de sensibilité afin d'affiner son étude de la rentabilité. Ces tests sont des modifications à effectuer sur les prix, les quantités, ...etc. cet ensemble de tests va lui permettre d'apprécier d'avantage les risques liés à l'octroi du crédit sollicité en déterminant l'impact de ces modifications sur la rentabilité du projet.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Introduction :

Le crédit constitue l'élément essentiel dans le fonctionnement de la banque ; il est pris en charge par le service crédit au niveau de chaque agence bancaire.

Ce chapitre est subdivisée en deux sections, dans lesquelles nous présentons l'agence BNA de Bejaia , le dossier de crédit d'investissement , et nous traitons l'étude de cas d'un dossier de crédit d'investissement.

Section 01 :Présentation de la BNA Agence (587).

I - Présentation de la BNA –banque :

Pour mieux éclairer la présentation de l'organisme d'accueil, nous commençons d'abord par l'historique de la banque nationale d'Algérie, ensuite son organigramme et enfin la présentation générale du service crédit de l'agence BNA 587 Bejaia.

I – 1 - L'historique de la BNA

La banque nationale d'Algérie est créée en 13 juin 1996, par l'ordonnance N° 66-178 et elle fut la première banque en Algérie créée après l'indépendance. La BNA exerçait toutes les activités d'une banque de dépôts aux termes de ses statuts originels. Elle est chargée du financement des groupements professionnels et des entreprises évoluant dans le secteur agricole et industriel.

La restriction de la BNA en Mars 1982, date à laquelle les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place une institution bancaire spécialisée « la banque agricole de développement rural (BADR) » ayant pour vocation principale le financement et la promotion de l'agriculture, a mis un terme au monopole de la BNA quant au financement de ce secteur. Cette restriction avait concerné aussi d'autres aspects partant sur la politique d'implantations, réorganisations des structures de la direction générale et la création des directions de réseaux d'exploitation.

I – 2 – La succursale (direction du réseau d'exploitation)/

La direction du réseau d'exploitation a pour objet la gestion et l'administration des agences de la BNA. Cette direction se situe dans les limites administratives de la direction du réseau d'exploitation. Aujourd'hui, la BNA dispose d'un réseau de 190 agences bancaires encadrées par 17 groupes d'exploitation.

La DRE de Bejaia 191 se situe dans la zone industrielle, boulevard Krim Belkacem Ihaddaden. Elle présente le lien hiérarchique entre les structures et sept(07) agences réparties comme suit :

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

- **Agence Bejaia 356** : Cité Tombal-BP 60 TER Bejaia.
- **Agence El-Kseur 585** : Rue Abdelkader Mohamed El-Kseur.
- **Agence Ihaddaden 587**: Boulevard Karim Belkacem Iheddadan Bejaia².
- **Agence Bejaia 588** : 04 place du premier Novembre BP 86 (06000).
- **Agence Aokas 589**: BP 05-06130 A okas.
- **Agence Tazmalt 586** : Cité DES 602 logements N° 15 Tazmalt.
- **AgenceJijel 671** : 1 Avenu Emir Abdelkader BP 92 (18000) Jijel centre.

II- Agence BNA de BejaiaN°587.

II -1 - Présentation de l'agence d'accueil (BNA Agence 587) :

Les agences de l'établissement bancaire que constitue la BNA, sont classées, selon le volume d'activité qui est fonction des pouvoirs confères, en trois catégories :

Les agences « principale ».

Les agences « catégorie A ».

Les agences « catégorie B ».

Les agences « catégorie C ».

En se référant à la lettre n° 1741 du 10 novembre 1997, relative à la monnaie et au crédit l'agence BNA 587 est une agence de catégorie « C » pouvant, sous réserve du respect de la réglementation bancaire en vigueur, effectuer toute opération de banque, au sens de la loi de la monnaie et de crédit.

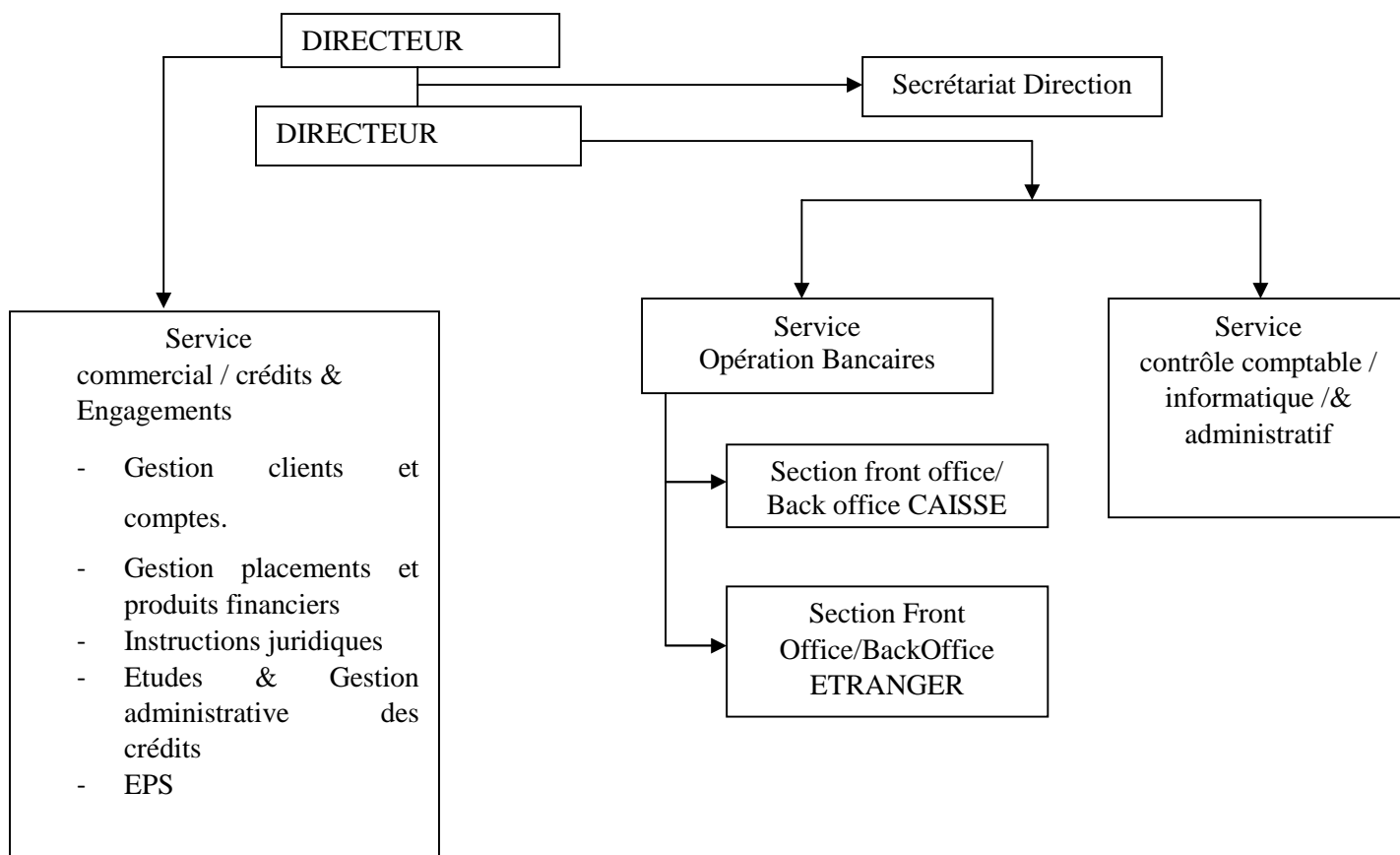
Dans ce cadre, l'agence 587 de Bejaia, comme tout autre agence BNA , doit par le biais des moyens d'accueil et de traitement, dont elle dispose, être en mesure de satisfaire la clientèle, quel que soit sa nature et son secteur d'activité. En outre elle est tenue de traiter toutes les opérations de commerce extérieur requises, dans la limite des prérogatives conférées , de recevoir, d'étudier et de mettre en place les crédits dans la limite de ses pouvoirs et d'assurer la gestion et le suivi de ceux –ci (fonction allouée au service crédit).

A effet de traiter l'ensemble de ces opération, et pour accomplir, convenablement, ses missions afin de répondre au mieux à ses engagements, l'agence 587 de Bejaia s'est dotée

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

d'un modèle d'organisation performant représenté d'une manière sommaire par le schéma ci-dessous :

Figure N°3 :L'organigramme de l'agence catégorie « c » 587 de Bejaia.



Source : Agence BNA – 587 – Bejaia.

III-organisation et rôle du service crédit au sein de l'agence d'accueil.

La banque est un intermédiaire financier agréé. Elle distribue des crédits sur la base des fonds collectés. La vocation essentielle de la banque, prise dans la globalité, est sa fonction de pourvoyeur de fonds du fait qu'elle permet de faire fructifier les ressources disponibles, et de dégager des bénéfices. D'où l'intérêt que revêt la fonction crédit et l'importance du rôle que joue le compartiment chargé d'assurer cette fonction.

Au niveau d'une agence bancaire, la fonction de redistribution des fonds sous forme de crédits relève bien évidemment de la compétence du service ou section crédit. Ce service est organisé de manière à jouer au mieux le rôle qui lui est attribué.

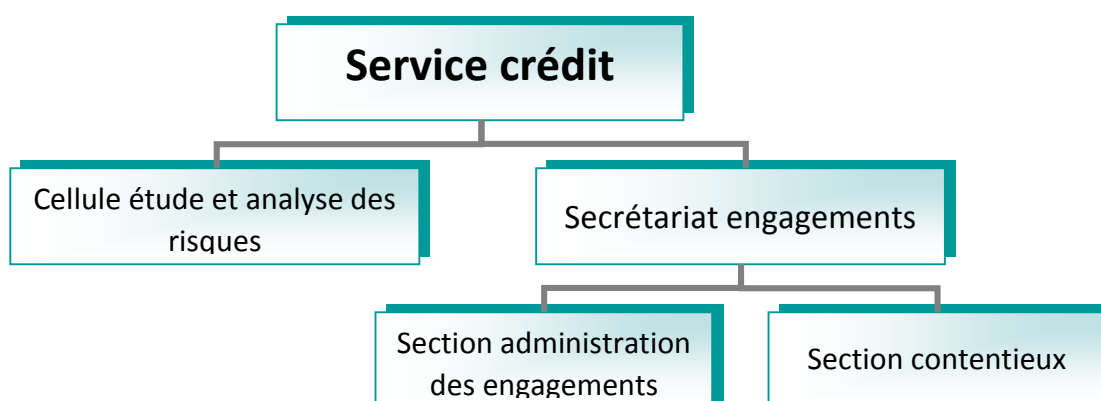
Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

III-1-Organisation du service crédit :

Le service crédit est soumis à l'autorité du directeur d'agence. Il est constitué des entités suivantes :

- Un « *cellule étude et analyse des risques* » dans le cadre de la relation clientèle.
- Un « *secrétariat engagements* » : ce compartiment est chargé de la mise en place, du suivi, de l'utilisation, du recouvrement des crédits et enfin du recueil des garanties. Il est constitué de deux (02) sections :
 - Section administration des engagements ;
 - Section contentieux.

Figure N°4 : organisation du service crédit.



Source : document interne de la banque.

III-2-Rôle du service crédit :

Le service crédit accomplit les missions qui lui sont assignées par le biais de ses deux (02) sous-services.

III-2-1-Cellule étude et analyse des risques :

Ils ont pour missions de :

- Elaborer un plan de démarche pour la réalisation des objectifs commerciaux qui leur sont fixés ;
- Assister et conseiller la clientèle de l'agence en matière de financement ;
- Effectuer les montages des dossiers de crédits de la clientèle et les instruire (particuliers et PME/PMI) ;
- Contrôler la conformité des dossiers reçus au plan fiscal, administratif et comptable ;
- Effectuer des visites périodiques à la clientèle et en dresser compte rendu ;
- Etudier les demandes de crédit, émettre un avis motivé et proposer les concours à mettre en place;

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

- Soumettre pour appréciation et décision de la direction d'agence, les dossiers de crédits étudiés ;
- Etudier et transmettre à la hiérarchie, sous la responsabilité du directeur, pour décision les demandes de crédit ne relevant pas des pouvoirs de l'agence ;
- Elaborer les dossiers réglementaires « contrôle à posteriori » ;
- Porter à la connaissance de la clientèle les décisions prises ;
- Tenir et mettre à jour les dossiers de crédit ;
- Suivre, conjointement avec le Secrétariat Engagements, l'utilisation des crédits et leur remboursement à échéance ;
- Assurer avec le Secrétariat Engagements, la récupération des créances litigieuses et contentieuses

III-2-2-Secrétariat engagements

Il est chargé de :

- Assurer le soutien administratif des chargés de clientèle ;
- Gérer les fichiers et dossiers de la clientèle relatifs au crédit ;
- Veiller à l'application et au respect des procédures de traitement des engagements.
- Recueillir les garanties assortissant les crédits accordés, et les transmettre à la DRE.
- Suivre l'utilisation des crédits octroyés.
- Délivrer les actes de caution, aval et remise à échéance des mains levées.
- Suivre du volet juridique et contentieux.

III-2-2-1 La section administration des engagements :

Elle est chargée de :

- Traiter toutes les instructions relatives au fonctionnement d'un client et /ou de compte (conditions, classification des dossiers de la clientèle (relation, crédit...)) ;
- Gérer et centraliser les autorisations de crédit ;
- Transmettre et suivre les dossiers instruits ;
- Tenir et gérer les dossiers de la clientèle en matière d'engagements par signature (caution, avals...)
- Etablir et délivrer les actes d'engagements (conventions de crédit, actes de cautions...etc.) ;
- Mettre en place les crédits autorisés et veiller à leurs remboursements à échéance ;
- Suivre l'utilisation des crédits autorisés ;
- Recueillir les garanties exigées à la mise en place des crédits ;
- Transmettre les dossiers réglementaires « contrôle à posteriori » à la Banque d'Algérie ;
- Etablir les états de performances de l'agence ;

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

- Etablir les statistiques de l'agence en matière d'engagements et d'impayés.

III-2-2-2-La section contentieux :

Elle est chargée de :

- Conserver la documentation juridique de la clientèle ;
- Gérer la documentation juridique de l'agence ;
- Conserver dans les dossiers de la clientèle les copies des actes de garanties ;
- Traiter les créances douteuses et/ou compromises de l'agence ;
- Constituer, gérer et suivre les fichiers précontentieux et contentieux ;
- Exécuter les opérations relatives au volet juridique et contentieux (saisies arrêts, avis à tiers détenteurs, mise en demeure, protêts...etc.) ;
- Prendre toutes mesures conservatoires décidées par la direction de l'agence.

Ce service étudie l'ensemble des dossiers concernant les crédits à court, moyen, long terme, il consiste également à évaluer les risques et les potentialités de remboursement.

III-3-Les relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit

III-3-1-Les relations fonctionnelles du service crédit :

Pour la bonne gestion de ce service, il est indispensable d'établir un lien de relation avec les autres services, vu les informations et les données qui transitent par, et leur importance pour le service crédit, qui aussi en relation avec les différents services de la D.R.E spécialement le service des concours. Pour ses besoins, il est en contact avec les confrères, pour mieux assurer une meilleure maîtrise des risques ayant trait au financement des différentes affaires.

III-3-2-Relations hiérarchiques :

Vu son importance, il est placé sous la tutelle directe du directeur de l'agence, qui est en contact avec la D.R.E. la quelle est reliée au comité central des crédits. Cette hiérarchisation et d'une utilité importante qui permet de limiter le pouvoir de décision de chaque tutelle.

Section 02 : Etude d'un projet d'investissement financé par la BNA.

Nous avons pris le dossier d'une entreprise, qui a été créée en 2000 et qui a sollicité la BNA pour l'octroi d'un crédit d'investissement moyen terme d'un montant 690 000 DA pour l'acquisition d'un matériel de transport, comme cas pratique.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

I-montage d'un dossier de crédit

I-1-Identification du demandeur du crédit :

Afin de mieux connaître l'entreprise demandeur de crédit, le banquier devra mener une étude approfondie et cela travers plusieurs stations :

I-1-1-présentation du projet et les documents fourni par le promoteur :

L'entreprise a créé son affaire en date du 12/07/2000, elle a rallié le service de crédit en date du 17/06/2003. Cette relation bénéficie des lignes exploitation CAUTION MARCHE margées à 100%, durant l'exercice 2008, elle a sollicité la banque pour CMT de 690.000,00 DA pour l'acquisition d'une camionnette de marque YUEJIN. Ce crédit, après transposition de la première échéance au compte impayé, a été remboursé par anticipation en date du 26/05/2010.

Le gérant s'est toujours soucié du développement de son entreprise, en 2008, il a sollicité le crédit pour l'acquisition d'une camionnette. Actuellement, il nous sollicite pour l'acquisition d'un véhicule K2700X simple cabine AC DOUBLE ROUE de marque KIA qui facilitera les déplacements sur les lieux de chantiers et endroits d'approvisionnement.

✓ Les documents fournis par le promoteur (gérant) :

- Demande crédit d'exploitation et d'investissement ;
- CV du propriétaire ;
- Copie de la carte d'artisan ;
- Carte fiscale ;
- Copie du PI du propriétaire ;
- Déclaration d'existence ;
- Certificat de possession du terrain+l'évaluation ;
- Extrait de rôle apuré ;
- MAJ CNAS-CASNOS ;
- Etude technico – économique+facture ;
- Situation comptable au 30.06.2010 ;
- Plan de charge actuel ;
- Copies de la convention ;
- Liste des moyens matériels + l'évaluation ;
- Exposé d'affaire+ reclassement.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

I-1-2-objet du projet :

Le projet a pour but la prestation à fournir de la soudure ferromnière pour entreprise du secteur BTP et à des particuliers au niveau local et régional.

I-1-3-localisation du projet :

La réalisation de ce projet est prévue dans la wilaya de BEJAIA.

I-1-4-L'impact du projet sur l'environnement :

L'activité n'a aucun effet néfaste pouvant nuire à l'environnement, néanmoins des mesures seront prises pour éviter les risques ou problèmes de quelques natures que ce soit pouvant lui porter préjudice.

I-1-5-Emplois créés :

Ce projet permet la création à court terme d'au moins quatre (04) poste d'emploi fixes.

I-1-6-Montant d'investissement :

Le montant total de l'investissement est estimé à une valeur de 1 675 000.

Tableau N°4:fiche technique du projet

(UM)

	Désignations	P.U	LOCAL
1	MAT.DE TRANSPORT CAMION YUEJIN AVEC BENNE	1 675 000	1 675 000
TOTAUX			1 675 000
TOTAL GENERAL			1 675000

Source : document interne de la BNA.

I-2-Etude technico-économique :

Cette étude est faite par le comptable, une fois le client a eu tous les documents nécessaires pour faire le dossier de crédit d'investissement.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

I-2-1-Capacité de commercialisation et chiffre d'affaire :

Le chiffre d'affaire prévue est basé sur les besoins exprimés par le secteur BTP, le montant du chiffre d'affaire sera varié entre 3 300 000.00 et 4 200 000.00 DA en moyenne annuelle sur cinq ans conformément aux besoins exprimés par la clientèle.

I-2-2-Matières et fournitures consommées :

Elles sont composées de diverses matière et fournitures : carburant, Pneumatique, Fourniture consommable, Matière première (fer).

Tableau N°5: détail des matières et fourniture consommées (UM).

Désignation	1° année	2° année	3° année	4° année	5° année
Carburants	108 504.00	126 588.00	144 672.00	162 756.00	180 840.00
Pneumatique	72 000.00	72 000.00	72 000.00	80 000.00	80 000.00
Pièce de	25 000,00	28 000,00	35 000,00	50 000,00	80 000,00
Fourniture consommable	98 000,00	100 000,00	120 000.00	160 000.00	190 000.00
Matière première (fer)	700 000,00	780 000,00	830 000.00	900 000,00	380 000,00

Source : document interne de la BNA

I-2-3-Les services :

Les services concernent diverses dépenses : frais d'entretien et réparation, honoraires, Mission et déplacement, PTT.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Tableau N°6: détail des charges de services.

(UM)

Désignation	1° année	2° année	3° année	4° année	5° année
Entretien et réparation	43 600	65 280	108 540	143 460	180 000
Honoraires	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Mission et déplacement	36 800	36 800	48 000	60 200	76 500
PTT	40 800	42 840	44 980	47 230	49 600
TOTAUX	141 200	164 920	221 520	270 890	396 100

Source :document interne de la BNA

I-2-4-Les frais de personnel.

Les frais de personnel représentent les salaires et charges de sécurité sociale de quatre salariés avec un montant total constant durant les cinq années : 1 028 160 Da.

Tableau N°7: détail des frais personnel(UM).

Période	SAL.IND	CHARGE. SOC	TOTAL
1 ANNEE	816 000	212 160	1 028 160
2ANNEE	816 000	212 160	1 028 160
3ANNEE	816 000	212 160	1 028 160
4ANNEE	816 000	212 160	1 028 160
5ANNEE	816 000	212 160	1 028 160

Source : document interne de la BNA.

I-2-5-Impôts et taxes :

Ce tableau représente impôts à payer par le promoteur.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Tableau N°8:détail des impôts et taxes. (UM)

Désignations	1 ANNEE	2ANNEE	3ANNEE	4ANNEE	5ANNEE
TAIC	26 000	70 000	74 000	78 000	84 000
VIGNETTE AUTO	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
TOTAUX	73 000	77 000	81 000	85 000	91 00

Source :document interne de la BNA.

I-2-6-Les frais divers

Tableau N°9: Détail des frais financiers. (UM)

Désignations	1°ANNEE	2°ANNEE	3°ANNEE	4°ANNEE	5°ANNEE
Assurance auto	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
TOTAUX	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000

Source :document interne de la BNA.

I-2-7-Amortissements de matériel à acquérir :

Tableau N°10: Amortissements de matériel à acquérir (taux 20%). (UM).

Désignation	Valeur Origine	1° ANNEE	2° ANNEE	3° ANNEE	4° ANNEE	5° ANNEE
Mat. De transport	1675 000	335 000	335 000	335 000	335 000	335 000
TOTAUX	1675 000	335 000	335 000	335 000	335 000	335 000

Source : document interne de la BNA.

- **Echéancier de remboursement :**

ce crédit d'investissement est un crédit CMT remboursable dans 5 ans, Voir annexe n 02

II. Etude du projet :

Cette étude est faite par la banque après avoir reçu l'étude technico-économique du projet, et aide cette dernière à prendre une décision finale sur la rentabilité de l'investissement

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

ou non et de savoir aussi si ce client aura le pouvoir de rendre le crédit dans les délais établis établie selon le type du crédit.

Cette étude consiste en une élaboration de deux bilans prévisionnels(actif prévisionnel et passif prévisionnel).

II.1 Analyse financière de projet :

Cette étude est faite par la banque après avoir reçu l'étude technico-économique du projet, et aide cette dernière à prendre une décision finale sur la rentabilité de l'investissement ou non et de savoir aussi si ce client aura le pouvoir de rendre le crédit dans les délais établie selon le type du crédit.

Cette étude consiste en une élaboration de deux bilans prévisionnels(actif prévisionnel et passif prévisionnel).

II-1-1- les bilans financiers prévisionnels :

- **Analyse de l'actif :** on passe de l'actif comptable donné en annexe 01 à l'actif financier en tenant compte des calculs suivants :
 - **V I** (valeur immobilisé) = investissement (classe1) + créance à long et à moyen terme (CLMT) + stock utile.
 - **V D** (valeurs disponibles) = les valeurs d'actif les plus liquides

Tableau N°11 : Analyse d'actif du bilan (UM)

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Actif	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
V-immobilisation :					
Equipements production	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000
Total immobilisation	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000
Total amortis	335 000	670 000	1 005 000	1 340 000	1 675 000
Immobilisation-nette	1 340 000	1 005 000	670 000	335 000	-
V-Disponible	862 000	1 670 000	2 534 000	3 404 000	4 295 000
Total général	2 202 000	2 675 000	3 204 000	3 739 000	4 295 000

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

Analyse du passif : on passe du passif comptable au passif financier en tenant compte des calculs suivants :

CP (capitaux permanant) = CP (capitaux propres) + trésorerie passif(DLMT) .

Tableau N°12 : Analyse du passif (UM)

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
fond social	700 000	7 00 000	700 000	700 000	700 000
Résultat de l'exercice/bénéfice	597 000	675 000	730 000	736 000	757 000
Fonds propre	1 297 000	1 375 000	1 430 000	1 436 000	1 457 000
Trésorerie passif	905 000	703 000	502 000	301 000	101 000
TOTAL	2 202 000	2 675 000	3 204 000	3 739 000	4 295 000

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA..

II.1.2.L'analyse dynamique par TCR :

Chiffre d'affaire = prestation fournies

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Valeur ajoutée= prestation fournies – matières et fournitures consommées – services.

Excédent brut d'exploitation = la valeur ajoutée –frais du personnel-impôts et taxes.

Résultat d'exploitation = EBE-frais financiers-frais divers-dotations aux Amorti

Résultat hors d'exploitation = 0

Résultat brut de l'exercice = résultat d'exploitation+résultat hors d'exploitation

Résultat net de l'exercice = résultat brut de l'exercice – impôts sur les bénéfices.

Tableau N°13: calcule des soldes intermédiaires de gestion (calculer à partir du TCR).

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Chiffre d'affaire	3300 000	3 500 000	3 700 000	3 900 000	4 200 000
Matières fournit con	1 003 504	1 106 588	1 201 672	1 352 756	1 510 840
Service	141 200	164 920	221 520	270 890	396 100
Valeur ajoutée	2 155 296	2 228 492	2 276 808	2 276 354	2 293 060
Frais de Personnel (-)	1 028 160	1028160	1028160	1028160	1028160
Impôt et Taxes (-)	73 000	77000	81000	85000	91000
EBE	1054136	1123332	1167648	1163194	1173900
Dotation / Amortis	335 000	335 000	335 000	335 000	335 000
Frais Divers	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Frais financier	52 104	43 524	32 964	22 404	11 844
Résultat d'exploitation	597 032	674 808	729 684	735 790	757 056
Résulta hors					
Exploitation	-	-	-	-	-
Résultat brut de l'exercice	597 032	674 808	729 684	735 790	757 056
Résultat D'exercice	597032	674808	729684	735790	757056
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	597032	674808	729684	735790	757056

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

Commentaires :

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

L'analyse financière des bilans fait ressortir une croissance de chiffre d'affaire prévisionnel, ils passent de 3.300 000DA à la première année d'exercice à 4.200 000DA à la cinquième année.

Les résultats prévisionnels sont bénéficiaires et suivent la même cadence que les CA et des VA, ils sont respectivement de 598 000DA, 675 000DA, 730 000DA, 736 000DA, 757000DA de la première à la cinquième année d'exercice ;

II-1-3-L'analyse du bilan :

II-1-4-Analyse de la solvabilité et l'équilibre financier de l'entreprise :

L'entreprise reste solvable lorsque l'actif réel net permet de couvrir l'ensemble des dettes.

Calcul de la CAF (Capacité d'autofinancement) :

C'est la ressource interne dégagée par l'entreprise du fait de son activité, c'est l'aptitude potentielle de l'entreprise à s'autofinancer par l'exploitation d'un exercice.

Tableau N°14: Evaluation prévisionnelle de la CAF (UM)

Libellé	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Résultat D'exercice	597032	674808	729684	735790	757056
+Dotations aux Amortissement	335000	335000	335000	335000	335000
-Dotations aux Provisions	0	0	0	0	0
CAF	933000	1010000	1065000	1071000	1092056

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

Commentaire :

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

La CAF prévisionnelle de cette entreprise enregistre des variations positives plus en plus importante,

La CAF est en augmentation, permettant ainsi à l'entreprise de rembourser ses dettes. La CAF est remarquable le critère le plus important que la banque analyse pour l'octroi du crédit.

II- 1-5-Analyse de l'équilibre financier à travers les indicateurs financiers.

Ces agrégats permettent de bien apprécier la situation financier de l'entreprise ; on distingue : le fond de roulement FR, besoin de fond de roulement BFR et trésorerie T.

- **Actif donné en tableau des grandes masses**

Tableau N° 15 :actif des grandes masses (UM)

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
V. Immobilisation	1340 000	1005 000	670 000	335 000	0
V. Disponible	862 000	1 670 000	2 534 000	3 404 000	4 295 000
TATAL	2 202 000	2 675 000	3 204 000	3 739 000	4 295 000

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

- **Passif donné en tableau des grandes masses**

Il regroupe tous les capitaux permanents, passif circulant à l'entreprise à savoir :

Tableau N°16:passif des grandes masses

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

(UM)

Désignation	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Fond propre	1 297 000	1 375 000	1 430 000	1 436 000	1 457 000
Trésorerie passif	905 000	703 000	502 000	301 000	101 000
TOTAL	2 202 000	2675 000	3 204 000	3 739 000	4 295 000

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

L'actif financier

Actif fixe (AF) = valeur immobilisation (VI).

Actif circulant (AC) = Valeur d'exploitation (VE) + Valeur réalisable (VR) + Valeur disponible (VD).

Tableau N°17 : Actif financier(UM)

Libellé	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
AF	1 340 000	1 005 000	670 000	335 000	0
AC	862 000	1670 000	2 534 000	3404 000	4 295 000
TOTAL	2 202 000	2 675 000	3 204 000	3 739 000	4 295 000

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

- **Calcul de FRN, BFR, et TR :**

FRN= capitaux permanents – actifs fixe ; FRN= CP-VI

BFR= (VE+VR)-(DCT-DF) ; BFR = FRN- VD;

BFR= (stocks + Créances)- dettes à CT

TR= FRN-BFR

Tableau N°18:calcul du FR et BFR (UM)

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
Actif circulant	862 000	1670 000	2 534 000	3404 000	4 295 000
D.C.T	-	-	-	-	-
F .Roulement	862 000	1670 000	2 534 000	3404 000	4 295 000
Capitaux permanent	2202 000	2078000	1 932 000	1 436 301	1457101
Actif immobilise	1 340 000	1 005 000	670 000	335 000	0
F .Roulement	862 000	1670 000	2 534 000	3404 000	4 295 000
F .Roulement	862 000	1670 000	2 534 000	3404 000	4 295 000
Disponibilités	862 000	1670 000	2 534 000	3404 000	4 295 000
B.F.R	0	0	0	0	0
Stocks + créances	-	-	-	-	-
Dettes à C.T	-	-	-	-	-
B.F.R.	0	0	0	0	0

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

Commentaire :

Il apparait que le FRN sur les 5 ans est positif et d'un montant assez élevés pour lui permettre de financer tout ses immobilisations par ses capitaux permanent. Aucun risque ne soit commercial ou industriel sur l'unité. ainsi les besoins de cycle d'exploitation BFR est nulle entreprise elle n'est pas besoin de crédit d'exploitation mais elle peut avoir demander un crédit d'investissement.

Alors le FR couvre le montant d'investissement initial.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

- **Calcul trésorerie TR :**

Tableau N°19: calcul de trésorerie. (UM)

Désignation	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
FRN	862 000	1670 000	2534000	3404000	4295 000
BFR	0	0	0	0	0
TR	862 000	1670 000	2534000	3404000	4295 000

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

Commentaires :

Nous constatons que cette entreprise enregistre une trésorerie positive une trésorerie excédentaire durant toute la période du remboursement du crédit sollicité, ils sont respectivement de 862 000 ; 1670 000 ; 2534 000 ; 3 404 000 ; 4295 000 de la première année à la cinquième année d'exercice .

II-1-6-L'analyse l'équilibre financier à travers les ratios :

L'analyse par la méthode des ratios permet de suivre l'évolution des performances économiques et financières de l'entreprise dans le temps, d'effectuer des comparaisons par rapport aux entreprise qui exercent dans le même secteur d'activité et aux usages de la profession et de mesurer le risque défaillance.

Les principaux ratios utilisés par les banquiers sont classé en plusieurs catégories dont les principes sont :

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

II.1-7-Ratios de structure financière (situation financière)

Tableau N°20: Ratios de structure financière (UM)

Libelle	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
1) Ratio d'endettement					
R = FP/DLMT	1297 000	1375 000	1430 000	1436000	1457 000
R ≥ 1	_____	_____	_____	_____	_____
	905 000	703 000	502 000	301 000	101 000
	=1,43	=1,96	=2,85	=4,78	=14,43
2) Ratio de remboursement des dettes structurelles :					
R = dettes structurelles / CAF	905 000	703 000	502 000	301 000	101 000
R ≤ 3 en années	_____	_____	_____	_____	_____
	933 000	1010 000	1065 000	1071 000	1092 000
	=0,97	=0,70	=0,48	=0,28	=0,09
3) Ratios d'investissement :					
R=VI / ∑ actif	1 340 000	1 005 000	670 000	335 000	0
R > 1/2	_____	_____	_____	_____	_____
	2202 000	2675 000	3204 000	3739 000	4295 000
	=0.60	=0.37	=0.20	= 0.09	= 0
4) Ratios de financement					
Total :	2202000	2078000	1932000	1436 301	1457101
R=CP / ∑ actif	_____	_____	_____	_____	_____
R > 1/4	2202 000	2675 000	3204 000	3739 000	4 295 000
	= 1	=0.77	=0.60	=0.38	= 0.33
5) Ration d'autonomie					
Financière :	2202000	2078000	1932000	1436 301	1457101
R= CP / ∑dettes	_____	_____	_____	_____	_____
R > 1/3	905 000	703 000	502 000	301 000	101 000
	=2.43	=2.95	=3.84	= 4.77	101 000

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

7) Ratio de solvabilité	2202 000	2675 000	3204 000	3739 000	=14.42
Générale :					4 295 000
R=\sum actif / \sum dettes	905 000	703 000	502 000	301 000	101 000
R > 4/3	=2.43	=3.80	=6.38	= 12.42	=42.52

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

Commentaire

D'après ces ratios nous pouvons dire que cette entreprise est autonome réellement puisque :

- Ses investissements en totalité sont financés par ses capitaux permanents durant la période de 5 ans.
- L'entreprise peut faire face à ses dettes à l'échéance.
- Le taux solvabilité augmente d'une année à une autre ce qui veut dire que l'entreprise assure sa solvabilité.
- Ration d'autonomie Financière et important il augment une année a une autre si que veut dire que la CAF couvrira largement les emprunts.
- Ratios de remboursement des dette de structure il diminue de année a l'autre si que signifie cette l'entreprise rembourse ses dettes de structurelles

II.2-L'analyse de la rentabilité du projet :

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Tableau N° 21 :calcul ratio de la rentabilité

(UM)

Libellé	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
2) Ratio de rentabilité financière					
Résultat net de l'exercice	597032	674808	729684	735790	757056
R = _____					
CP	1297 000	1375000	1430000	1436000	1457000
	= 46.03 %	= 49,08 %	= 51,03 %	= 51,24 %	= 51,96 %
3) Ratio de rentabilité économique					
EBE	1 662 600	1 710 000	2 070 000	2 360 000	2 610 000
R = _____					
Immobilisations brut+BFR	4 590 000	4 510 000	4 430 000	4 260 000	4 010 000
	= 36.22 %	= 37.91 %	= 46.72 %	= 55.4 %	=65.08 %

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

Commentaire : on peut dire :

- On constate une augmentation d'année en année du taux de rentabilité financière, chose qui pourra satisfaire les actionnaires actuelles et éventuellement intéresser de nouveaux actionnaires.
- Le taux de rentabilité économique dégagé par entreprise est appréciable.

II-3-Analyse les critères de rentabilité

Calcul de délai de récupération de l'investissement

C'est le temps nécessaire pour que la VAN des cash-flows cumulés actualisés devienne positif.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Tableau N°22 : Délai de récupération (UM)

Libellé	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année
CAF	933000	1010000	1065000	1071000	1092056
Cash-flows cumulés	933000	1943000	3008000	4079000	5171056
Cash-flows actualisés	886460.81	911752.924	913446.87	872772.50	1092056
Cash-flows actualisés cumulé	886460,81	1798213 :734	2711660.604	3584433.104	4676489.104

Source : réalisé par nous-mêmes d'après des documents internes de la BNA.

a)-Calcul le délai de récupération :

Le taux d'actualisation = 5.25%

$$\begin{aligned} \text{Cash-flow actualisés} &= 933000 * (1.0525)^{-1} + 1010000 * (1.0525)^{-2} + 1065000 \\ &* (1.0525)^{-3} + 1071000 * (1.0525)^{-4} + 1092056 * (1.0525)^{-5} = 886460.81 + 911752.924 + \\ &913446.87 + 872772.50 + 845540.45 = 4429973.554. \end{aligned}$$

Commentaire :

A partir des cash-flows prévisionnels, cumulés et actualisés, l'investissement serait récupéré au bout de la deuxième année.

La liquidité du projet peut être jugée acceptable puisque le délai de récupération et le délai de récupération actualisé sont assez courtes, se situant au deca de la durée de vie du projet.

b)- La valeur actuelle nette (VAN) :

C'est la différence entre la somme des cash-flows actualisés au taux d'intérêt (i) et le montant initialement engagé (I) dans cet investissement.

$$\text{VAN} = \sum \text{cash-flows actualiser} - I_0$$

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

$$I = 1675000 \text{ DA}$$

$$\text{Cash-flows} = 4429973.554 \text{ DA}$$

$$\text{VAN} = 4429973.554 - 1675000 = 2754973.554 \text{ DA}$$

Commentaries:

- On déduit une VAN positive ce qui veut dire que ce projet est acceptable.
- Le projet a récupère le montant de l'investissement, a payé le cout des ressources et enrichi d'un montant égale à la VAN , il est donc rentable.
- La valeur actuelle nette dégagée est très importante. Elle atteste d'un projet rentable, l'entreprise connaitre un enrichissement égale à cette VAN et ce , après récupération de la mise de fond initiale.

c)-Indice de profitabilité :

IP est rapport entre les cash-flows actualisés et le montant initialement engagé (I).

$$\text{IP} = \frac{1 + \text{VAN}}{I_0}$$

$$\text{IP} = 1 + \frac{2754973.55}{1675000} = 2.64$$

Commentaire :

L'indice de profitabilité nous donne un rendement non négligeable des capitaux engagés

Cet indice démontre que pour chaque 2 dinar investi, rapportera 64 centimes à la durée de vis du projet.

d)- Le taux de rentabilité interne (TRI) :

$$\begin{array}{l} \text{Pour un taux d'actualisation : } T_1 = 5\% \quad \longrightarrow \quad \text{VAN}_1 = 95632.5 \\ T_2 = 6\% \quad \longrightarrow \quad \text{VAN}_2 = -885164. \end{array}$$

$$\text{Par interpolation linéaire : } \text{TRI} = 6 + [(6-5) \times 95632.5] / (95632.5 + 885164)$$

$$\text{TRI} = 9.75 \%$$

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

Commentaire :

Ce taux est bien supérieur au taux d'actualisation (5.25%). Ceci veut implicitement dire que tout financement dont le coût est inférieur à ce taux générera une Valeur Actuelle Nette (VAN) positive.

La rentabilité intrinsèque du projet exprimée par le TRI semble très importante. En effet, le TRI (environ 9.75%) est largement supérieur au taux d'actualisation (5.25%). De ce fait, le coût maximum des capitaux que peut supporter le projet et au delà duquel il générerait des bénéfices suffisamment élevé, il pourra aller jusqu'à 9.75%, ce qui signifie que le projet est solide et rentable du moment que le coût des capitaux qui seront utilisés dans ce projet est inférieur à ce taux.

IV- Les risques et les garanties.

IV-1- Analyse des risques :

D'après l'analyse des documents comptables prévisionnels, on remarque qu'il existe des risques liés à ce type de crédit qui sont :

- **Le risque lié au secteur d'activité et à la branche d'activité** : C'est un secteur artisanal recherché d'autant plus qu'il est directement lié au secteur du bâtiment. C'est une activité rentable.
- **Le risque lié aux fournisseurs et aux concurrents** : Dans la région de Bejaia, cette activité est largement connue et exercée, néanmoins, le gérant s'est déjà accaparé de sa part du marché sachant qu'il est dans le domaine depuis 10 ans et il nous présente un plan de charge important.
- **Le risque lié aux moyens de production** : cette relation nous a déjà sollicité pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire durant l'exercice 2008 un CMT remboursé par anticipation pour ce dossier, il souhaite un véhicule encore plus utile et performant pour le développement de son entreprise.
- **Le risque lié aux moyens humains** : le gérant a acquis l'expérience et la compétence suffisamment importantes pour gérer et faire face au crédit sollicité.
- **Le risque lié à la structure financière de l'entreprise** : il s'agit d'une extension d'affaire, les bilans prévisionnels de cette affaire montrent que sa structure financière est équilibrée (voir l'analyse ci-dessous).
- **Le risque lié à l'insolvabilité ou à la capacité de remboursement de l'emprunteur** : L'analyse des bilans prévisionnels montre que ce projet est rentable.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

- **Le risque lié à la rentabilité financière et économique de l'entreprise :** cette entreprise est dotée d'une structure financière équilibrée. Les résultats à réaliser seront de plus positifs et progressifs.
- **Le risque lié à la forme juridique et aux associés et / ou actionnaires de l'entreprise :** C'est une affaire créée depuis plus de dix ans par son gérant propriétaire et gérée par lui-même.
- **Le risque lié au capital de l'entreprise :** Il s'agit d'une personne physique, le propriétaire est majeur et dans toutes ses forces physiques et mentales.

III-2-Garanties recueillies et proposées.

✓ **Garanties recueillies :**

Hypothèque 1^{ère} rang sur terrain et construction R+2, sis à cité Ramla Bejaia, en couverture du CMT de 690.000.00.

✓ **Garanties proposées :**

- Hypothèque 1^{ère} rang sur terrain et construction R+2, si à cité Ramla Bejaia,
- Garantie CGCI si accord ;
- Gage sur véhicule de marque KIA à acquérir ;
- DPATR.
- Convention de crédit d'investissement ;
- Chaine de billets à ordre.

IV-Analyse critique du projet :

Le banquier se base dans son étude de dossier sur des données tirées de documents remis en général par le promoteur, ce qui comporte un risque de manipulation afin que le promoteur bénéficie de crédit et de confiance la de la banque

Ainsi, d'après les données obtenues de l'analyse de la rentabilité intrinsèque du projet et de la rentabilité des capitaux engagés, celui-ci est jugé avoir une rentabilité très satisfaisante caractérisée par un effet de levier positif. Cette rentabilité fait de cet investissement une opportunité certaine pour la banque d'accompagner la relation pour son

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

développement dans un créneau porteur, et accroître ainsi les mouvements qui lui sont confiés.

Les risques que présente le projet sont communs avec n'importe quelle autre activité et la rentabilité du projet mérite que ces risques soient pris.

Au final, nous pouvons dire qu'étant donné la viabilité technique et la rentabilité financière du projet, nous sommes d'avis favorable pour le financement du projet.

V-Conclusion appréciation globale

-La fiabilité :le présent projet consiste en l'acquisition d'investissement neuf, nécessaires à l'exploitation de l'entreprise. Le matériel en question est disponible au niveau local. il sera directement orienté à l'exploitation de cette affaire.

-La viabilité : le secteur de la ferronnerie est un secteur en croissance en Algérie. De même, il est directement lié au bâtiment qu'est un secteur en plein extension. Cet investissement est viable et permettra à l'entreprise de développer ses activités à court et long terme.

-La rentabilité :L'acquisition de ce véhicule aura un effet positif sur l'activité de cette entreprise ainsi sur les résultats à réaliser.

Il est un apport considérable à l'entreprise, voire la nécessité d'un véhicule pour les déplacements sur les lieux de travail.

Ceci lui permettra la réalisation des contrats et convention actuellement retenus dans les délais prévus et à moindre couts ainsi pouvoir obtenir d'autres avec assurance.

Conclusion :

On conclu que la divergence des démarches suivies lors des traitements de dossiers au niveau de la banque, nous a poussé de faire une comparaison entre notre avis et la décision de la banque.

Cela, nous a amené à relever certaines qu'il existe un lien certain entre la théorie et la pratique.

Cependant, quelques différences peuvent être constatés dues essentiellement a la de la réalité professionnelle et viennent en réponses aux impératifs de rentabilité et de sécurité de l'établissement bancaire face aux exigences de la clientèle.

Chapitre IV : Etude de cas pratique D'un projet d'investissement au niveau de la BNA

En effet, nous avons porté des jugements distincts légèrement sur les dossiers choisis , et ce grâce au recul pris par rapport à la situation et au fait que nous nous sommes penchés exclusivement sur les documents mis à notre disposition.

Mais, afin d'effectuer une étude analogique, il faut laisser au chargé d'études une marge de manœuvre plus importante pour qu'il puisse élaborer une étude approfondie qui lui permettra d'émètre des jugements adéquats, et éviter l'empressement dont les conclusions qui le plus souvent, sont erronées et par conséquent les décisions demeurent inadaptés.

Dans ce mémoire, nous avons essayé de développer, à travers quatre (04) parties, les différents produits et services proposés par la banque à sa clientèle en matière de crédit, ainsi que la méthodologie suivie dans l'étude des dossiers de crédit en vue de sélectionner judicieusement ses débiteurs.

En effet, les produits offerts par nos banques sont aussi diversifiés que le sont les besoins exprimés par la clientèle. Chaque type de crédit a sa spécificité et répond à un besoin particulier.

Le banquier, dans sa démarche pour l'étude d'une quelconque demande de crédit, fera d'abord appel à la collecte d'informations concernant le client. Pour ce faire, il exigera de ce dernier la présentation des documents comptables tels que les bilans et les tableaux des comptes du résultat ainsi que tous documents jugés nécessaires pour mener son étude. Ensuite, il procède au diagnostic économique et financier de l'affaire qui lui permet de traduire la réalité des données comptables et de comprendre leur évolution, afin d'apprécier la solvabilité et la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la viabilité et la rentabilité des projets d'investissement envisagés. Cette analyse chiffrée associée à des éléments subjectifs, tels que la parfaite connaissance de la situation de l'emprunteur et la confiance qu'il inspire au banquier parachève l'étude du dossier de crédit par un avis.

La notion de crédit est inséparable de la notion du risque. A tout moment, des événements imprévus pourraient compromettre l'opération et remettre en cause le remboursement des fonds prêtés. Donc, la banque prend toujours des risques mais elle les transforme et elle les incorpore aux produits bancaires. Sa protection est assurée par la prise de garanties. Celles-ci sont accessoires et ne la mettent pas à l'abri d'évènements imprévisibles.

Toutefois, quelles que soient les garanties offertes, le banquier ne doit pas perdre de vue qu'une bonne garantie n'est qu'une précaution supplémentaire et ne doit, en aucun cas, être considérée comme facteur motivant le banquier dans ses décisions. La décision doit reposer sur la qualité du dossier et non l'existence de garanties.

En outre, la distribution des crédits par les banques devrait être rationnelle et conforme aux normes de la réglementation prudentielle. Aussi, un suivi permanent des engagements doit être opéré afin de se prémunir contre d'éventuels détournements de l'objet du crédit ou dépassements sur l'autorisation.

Enfin, nous ne pouvons conclure notre étude sans émettre certains éléments de réflexion qui touchent les points suivants :

- ⇒ L'absence de certaines formes de crédit qui représentent un intérêt considérable aussi bien pour la banque que pour l'emprunteur, c'est le cas du crédit bail par exemple). D'autres formes sont mises en place d'une manière adéquate mais leur provisionnement à un certain pourcentage leur a fait perdre leur signification et leur objet ;
- ⇒ Les délais de traitement des dossiers sont considérables, de part leur transmission à la hiérarchie ;
- ⇒ L'étude des dossiers d'investissement se fait d'une manière succincte. En effet, les chargés d'études se contentent d'une présentation succincte de l'affaire, un regroupement des données comptables, le calcul de quelques ratios et la conclusion de l'étude ;
- ⇒ Analyser le risque, le prévenir si possible, détecter sa réalisation, se garantir, sont des aspects permanents du métier de banquier, lequel prête l'argent d'autrui, opère avec des marges étroites et dispose de fonds propres très limités au regard de la masse des capitaux qu'il gère.

Après avoir relevé quelques imperfections qui accablent nos banques et les empêchent de bien jouer leur rôle d'intermédiaire financier, nous avons estimé utile et nécessaire d'apporter les suggestions suivantes :

- ⇒ La diversification de la gamme de crédits proposés par les banques afin de répondre à chaque type de besoin de financement ;
- ⇒ Le respect des règles de techniques bancaires lors de la mise en place des formes de crédits existantes ;
- ⇒ La modernisation du canevas d'étude de manière à assurer d'une part, des gains de temps et d'autre part, l'exhaustivité dans le traitement des dossiers. Un canevas d'étude pour les dossiers d'investissement est nécessaire et doit reprendre les méthodes d'évaluation de projets.

Aussi, il semble urgent que les Pouvoirs Publics et aussi les décideurs financiers (principalement le ministère des finances, la Banque d'Algérie et les banques elles-mêmes) ne se contentent pas d'élaborer des textes, des lois et des règlements et d'autres dispositifs sans leur mise en application sur le terrain.

Néanmoins, ces recommandations demeurent du domaine de l'inaccessible. Si une volonté des autorités concernées n'est pas exprimée ou si les moyens nécessaires ne sont pas assurés, rien ne peut se faire en l'absence d'une détermination et de bon vouloir.

Enfin, nous souhaitons que notre travail soit d'une grande utilité pour tous ceux qui auront à le consulter.

❖ **Liste des ouvrages :**

1. ARNAUD DE SERVIGNY et IVAN ZELENSKO, « le risque de crédit », 2^{ème} Ed, DUNOD, paris, 2003
2. AUGROS J. et M.QUERUEL, « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Ed ECONOMICA, paris.
3. BANCEL FRANCK , ALBAN RICHARD « les choix d'investissement », Edition ECONOMICA 1995.
4. BARREAU J, J DELAHAYE, F DELAHAYE, « Gestion financière », DUNOD, paris 2004, Ed 13^{ème} .
5. BARREAU JEAN, JACQUELINE DELAHAYE, FLORENCE DELAHAYE : « Gestion financière », édition DUNOD 13^{ème} édition, paris 2004.
6. BERNET LUC- ROLLANDE, « principe des techniques bancaires »,20^{ème} édition, paris, 1989
7. BOUYAKOUB F, « l'entreprise et financement bancaire », édition casbah, Alger, 2000,
8. CADAMINE GUY, JEAN MONTIER « Banque et marchés financiers », Ed, ECONOMICA, 1998.
9. CALVET H « établissement de crédit », Ed ECONOMIA, paris, 1997
10. CAUDMINE C, MONTIER J « Banque et marché financier ». ECONOMICA, paris, 1999
11. CONSO P, HEMICI F : « gestion financière de l'entreprise ». Edition DUNOD, 9^{ème} édition, paris, 1999.
12. D'ARVISENT PHILIPPE, « Pilotage bancaire »,Ed ESKA , Paris 1995.
13. D'HOIR-LAUPRETRE C, « droit du crédit », édition ellipses, paris, 2000.
14. DEPALLENS G. et J-P.JOBAD : « Gestion financière de l'entreprise », Sirey, 1996
15. DIALES C, RIVAUD JL, BIALIS M, JEURIOW R. « dictionnaire d'économie et des faits économiques et sociaux contemporains », édition Foucher, paris, 1996.
16. HOUDAYER ROBERT: « évaluation financière des projets » , Ed Economico,2^{ème} édition, 1999.
17. XAVIER RICHET, « économie de l'entreprise », ECONOMICA.

❖ **Loi et textes réglementaires :**

1. Selon l'article 71 de la Loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
2. L'article 13 du décret exécutif N°04-02 du 03 janvier 2004 ;
3. Décret présidentiel N°04 -01 du 30 décembre 2003 ;
4. Décrets exécutifs N°04 -01, 04 -02 et 04 -03 du 03 janvier 2004 Le crédit au sein de l'article 3 de la loi bancaire n° 84-46 du 24 janvier 1984
5. L'article 03 de l'instruction n° 74-94 du 29 Novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers,
6. Selon l'article 409 du code de commerce
7. l'article 882 du code civil
8. Selon l'article 19 de la loi du 10 juillet 1965 attribue au syndicat des copropriétaires
9. L'article 188 du code civil
10. Selon l'article 948 du Code Civil
11. Selon article 2114 du code civil

Dictionnaires :

[34] Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, Ed. Nathan, 7^{ième} édition, Paris, 2006.